



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 8 juin 2010 (11.06)
(OR. en)**

10659/10

**PESC 738
FIN 233
PE 245
ELARG 42
COWEB 167**

NOTE

du:	Secrétariat général du Conseil
aux:	délégations
n° doc. préc.:	10665/09 PESC 735 FIN 206 PE 214 ELARG 31 COWEB 102 + COR 1 + COR 2
Objet:	Rapport annuel de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la PESC (point 43 (section G) de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006) - 2009

**RAPPORT DU CONSEIL
SUR LES PRINCIPAUX ASPECTS ET LES CHOIX FONDAMENTAUX
DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE (PESC)
PRÉSENTÉ AU PARLEMENT EUROPÉEN
EN APPLICATION DU POINT 43 (SECTION G)
DE L'ACCORD INTERINSTITUTIONNEL
DU 17 MAI 2006**

- 2009 -

PARTIE I: REGARD RÉTROSPECTIF SUR L'ANNÉE 2009	6
A. RÉPONDRE AUX MENACES ET AUX DÉFIS PLANÉTAIRES	6
1. Prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.....	6
2. Armes conventionnelles.....	8
3. Terrorisme.....	10
4. Sécurité énergétique.....	11
5. Changements climatiques et sécurité.....	13
B. CONFLITS RÉGIONAUX ET SITUATIONS DE FRAGILITÉ	15
1. Proche-Orient	15
2. Asie	16
3. Afrique	18
4. Amérique latine	20
C. ŒUVRER À LA STABILITÉ EN EUROPE ET AU-DELÀ	21
1. La perspective européenne: un pôle de stabilité.....	21
2. Renforcement de la coopération avec les pays voisins.....	26
3. Mesures prises face aux crises et aux conflits qui sévissent depuis longtemps dans les pays voisins de l'UE.....	27
D. CONTRIBUER À UN ORDRE MULTILATÉRAL PLUS EFFICACE	32
1. Activités menées dans des enceintes multilatérales.....	32
2. Action menée pour renforcer la maîtrise du processus au niveau régional	36
E. PROMOTION DE LA DÉMOCRATIE, DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'ÉTAT DE DROIT	41
1. Droits de l'homme et intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes.....	43
2. Les droits de l'homme dans la PESC	43
3. Les droits de l'homme dans la PSDC.....	47
4. Lutte contre l'impunité	48
F. FAVORISER LES PARTENARIATS DANS LE MONDE ENTIER	50
1. Consolider les relations avec les partenaires stratégiques	50
États-Unis.....	50
Fédération de Russie.....	51
Chine.....	52
Inde	54

Mexique	55
Brésil	55
Japon	56
Canada.....	57
Afrique du Sud	57
G. DAVANTAGE D'EFFICACITÉ, DE CAPACITÉS ET DE COHÉRENCE	58
1. Prévention des conflits	58
2. Consolidation de la PESD.....	59
3. Diversification de la PSDC	65
4. Davantage de cohérence et d'efficacité.....	69
PARTIE II - PERSPECTIVES POUR 2010	71
ANNEXE I: Legal acts in the CFSP area.....	81
ANNEXE II: Appearances by representatives of the Council in the European Parliament in the field of CFSP/ESDP in 2009	94
ANNEXE III: CFSP budget 2009 - commitment appropriations	103

PRÉFACE

Le rapport annuel 2009 présente les principaux aspects et les choix fondamentaux de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) au cours des présidences tchèque et suédoise.

La deuxième partie du rapport envisage les défis qui se poseront en 2010.

En 2009, les affaires internationales ont été dominées par la réaction de la communauté internationale à la crise économique et financière. La sécurité énergétique a continué de sous-tendre la plupart des enjeux géostratégiques auxquels l'Union européenne s'est trouvée confrontée.

Les conflits régionaux au Proche-Orient, au Yémen, en Afghanistan/au Pakistan, en Somalie et dans le voisinage de l'Europe ont également figuré au premier rang des priorités de l'UE dans le domaine de la politique étrangère. L'UE a continué de s'appuyer sur la perspective européenne, qui constitue un pôle de stabilité, en renforçant sa coopération avec ses voisins dans le cadre de la politique européenne de voisinage. Cela s'est concrétisé par le lancement du partenariat oriental et par la poursuite des travaux concernant l'Union pour la Méditerranée. L'année s'est clôturée par une réaction discrète aux efforts multilatéraux déployés pour lutter contre les changements climatiques.

En ce qui concerne les activités relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)¹, l'UE a maintenu le déploiement de trois opérations militaires et de neuf missions civiles dans le monde, dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale. L'EULEX Kosovo, la plus importante mission "État de droit" menée jusqu'à présent par l'UE, créée en application de l'action commune 2008/124/PESC², a atteint sa pleine capacité opérationnelle, avec le déploiement, sur l'ensemble du territoire du Kosovo, d'environ 1 700 fonctionnaires de police, juges, procureurs et fonctionnaires des douanes internationaux, et d'environ 1 000 personnes recrutées localement.

Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le 1^{er} décembre, le dernier mois de l'année 2009 a marqué le début d'une ère nouvelle dans la manière dont l'UE gère ses relations extérieures.

En regroupant sous une seule autorité les instruments d'élaboration et d'exécution des politiques, l'Europe a renforcé sa capacité à œuvrer à la réalisation de ses objectifs en matière de politique étrangère.

¹ La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

² JO L 42 du 16.2.2008, p. 92.

Tout au long de l'année 2009, la présidence, ainsi que le Haut Représentant et, au niveau des groupes de travail, les hauts fonctionnaires du Secrétariat général du Conseil, ont régulièrement consulté et informé le Parlement européen (PE) des activités menées dans le domaine de la PESC³.

Dans le cadre du nouvel arrangement institutionnel, le PE continuera à jouer pleinement son rôle dans l'action extérieure de l'Union. Conformément aux dispositions de l'article 36, la Haute Représentante, qui remplace maintenant le président dans son rôle de chef de file de la PESC/PSDC, consultera régulièrement le PE sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la politique étrangère et de sécurité commune et de la politique de sécurité et de défense commune et l'informerait de l'évolution de ces politiques. La Haute Représentante veillera en outre à ce que les vues du PE soient dûment prises en considération. Elle procédera deux fois par an à un débat sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris la politique de sécurité et de défense commune.

Le PE continuera à être régulièrement consulté en ce qui concerne les conséquences budgétaires des activités menées dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune, ainsi qu'au sujet du financement des frais communs liés aux opérations civiles menées dans le cadre de la PSDC et aux représentants spéciaux de l'UE.

Le présent rapport est présenté au PE en application du point 43 (section G) de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière. Il est limité à une description des activités PESC. Si cela s'avère nécessaire pour donner un aperçu global des activités, mention est faite, le cas échéant, des actions qui ne relèvent pas du titre V du traité sur l'Union européenne (TUE). Ce rapport complète le chapitre consacré aux relations extérieures du rapport annuel sur les progrès réalisés par l'UE, présenté au Parlement en application de l'article 4 du TUE⁴.

³ Voir la liste des interventions des représentants du Conseil au PE dans le domaine de la PESC/PESD en 2009 qui figure à l'annexe I.

⁴ Article 4 du traité de Nice.

PARTIE I: REGARD RÉTROSPECTIF SUR L'ANNÉE 2009

A. RÉPONDRE AUX MENACES ET AUX DÉFIS PLANÉTAIRES⁵

L'année 2009 a confirmé la dimension globale des défis auxquels l'UE est confrontée, ainsi que leur interconnexion et leur complexité. L'UE a continué de faire figurer la lutte contre la prolifération et contre le terrorisme au premier rang de ses priorités, tout en accordant une attention croissante aux risques que les changements climatiques et l'approvisionnement énergétique font peser sur la sécurité.

1. Prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs⁶

En 2009, l'UE a poursuivi ses efforts dans les enceintes multilatérales, en s'appuyant sur la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM), adoptée en 2003, et sur les nouveaux axes d'action de l'Union européenne en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. L'UE a continué de soutenir l'universalisation des traités et des autres instruments internationaux pertinents, ainsi que leur pleine mise en œuvre.

Les ambitions nucléaires iraniennes représentent toujours une menace importante pour la sécurité, et l'UE a continué de jouer un rôle de premier plan dans l'examen de cette question. L'UE a accordé une attention prioritaire aux armes légères et de petit calibre, aux autres armes conventionnelles et aux embargos sur les armes.

La réaction de l'Iran aux nouveaux efforts qui ont été déployés par le SG/HR, en coopération avec la Chine, la France, l'Allemagne, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis, en vue d'amener le pays à s'engager dans des négociations constructives a été inappropriée. Par conséquent, les discussions concernant d'éventuelles sanctions ont repris, dans le cadre de la double approche.

⁵ Le 19 février 2009, le Parlement européen a adopté une résolution sur le rapport annuel 2007 sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), qui a été présenté au Parlement européen en application du point 43 (section G) de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (2008/2241(INI)) (P6_TA-PROV(2009)0074).

⁶ Le 24 avril 2009, le Parlement européen a adopté une résolution sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'avenir du traité sur la non-prolifération (TNP) (2008/2324(INI)) (P6_TA-PROV(2009)0333).

Outre l'officialisation à son niveau des restrictions et des embargos décidés par le Conseil de sécurité des Nations unies, l'UE a adopté une liste plus importante de biens à double usage pour lesquels une autorisation est requise en cas d'exportation vers l'Iran. L'ambition générale de l'UE demeure de construire avec l'Iran une relation à long terme, fondée sur la confiance et la coopération.

Dans le droit fil des "Lignes directrices concernant la politique étrangère et de sécurité de l'UE à l'égard des pays de l'Asie de l'Est", l'UE a continué de chercher à contribuer au maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne et a attaché la plus grande importance à la réalisation de progrès sur les questions de stabilité régionale et de non-prolifération, en particulier la dénucléarisation. L'UE a exprimé à plusieurs reprises son soutien résolu au processus des pourparlers à six et a encouragé la réconciliation intercoréenne. Elle a révisé sa position commune sur la Corée du Nord (RPDC) et a transposé de manière énergique la résolution 1874 du Conseil de sécurité des Nations unies condamnant l'essai nucléaire effectué par la RPDC en mai 2009 et imposant de nouvelles sanctions.

Comme en 2008, l'UE a continué à intégrer la question de la non-prolifération des ADM dans ses relations contractuelles avec les pays tiers. En 2009, des clauses relatives aux ADM ont fait l'objet d'un accord préliminaire avec la Chine, la Corée du Sud, les États d'Amérique centrale et la Libye, et parallèlement à cela, des progrès importants ont été accomplis dans les négociations avec la Russie, le Viêt Nam, la Thaïlande, Singapour et les Philippines.

L'UE a également continué d'apporter un soutien politique et financier aux organisations actives dans le domaine de la non-prolifération des ADM. Ainsi, le Conseil a adopté, en juillet 2009, une nouvelle décision du Conseil, fondée sur les expériences satisfaisantes en matière de coopération entre l'UE et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). L'UE a continué d'œuvrer en faveur de l'universalisation de la convention sur les armes chimiques (CAC). Un soutien supplémentaire a été accordé à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à Vienne. L'UE demeure le principal contributeur au fonds de sécurité nucléaire. Des discussions ont été entamées sur un renouvellement des projets visant à soutenir les activités de l'AIEA.

Afin de faire face à la menace que représentent les armes biologiques, l'UE a lancé deux actions communes, à savoir une action commune en faveur de la convention sur l'interdiction des armes biologiques (BTWC) et une action commune concernant le soutien aux activités de l'Organisation mondiale de la santé dans le domaine de la sûreté et de la sécurité biologiques. Dans le droit fil de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive, approuvée en 2003, des nouveaux axes d'action et des exigences du CSNU, l'UE a adopté, le 5 mai 2009, un règlement renforçant le contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit des biens à double usage, qui est entré en vigueur le 27 août 2009.

Ce nouveau règlement comporte non seulement des dispositions relatives aux contrôles des exportations, mais régit également, comme son titre l'indique, les transferts, le courtage et le transit des biens à double usage au niveau de l'Union.

L'UE a également entrepris de mettre en œuvre une décision du Conseil visant à appuyer le Code de conduite de La Haye, qui est le seul instrument international à traiter des missiles et, par conséquent, des principaux vecteurs des ADM. L'UE a pour objectif de renforcer le fonctionnement du Code de conduite et d'en assurer l'universalité. Il est dès lors essentiel de mener des actions d'information et de sensibilisation auprès des États non signataires.

2. Armes conventionnelles

Armes légères et de petit calibre (ALPC)

Tout au long de l'année 2009, l'UE a continué de promouvoir la question des armes légères et de petit calibre (ALPC) dans toutes les enceintes multilatérales, ainsi que dans le dialogue politique qu'elle mène avec les pays tiers dans le cadre de la stratégie de l'UE relative aux ALPC.

En 2009, l'UE a continué à mettre au point son initiative visant à lutter contre le commerce illicite d'armes par voie aérienne et a commencé à explorer des pistes qui permettraient de l'étendre également à des pays tiers. L'UE a également poursuivi la mise en œuvre de son projet relatif aux ALPC et à la destruction des quantités excessives de munitions en Ukraine, et a élaboré une nouvelle décision du Conseil concernant la gestion, la collecte et l'enregistrement des stocks de munitions et la communication d'informations relatives aux transferts d'armements et à la destruction des quantités excessives de munitions dans les Balkans occidentaux. Par ailleurs, les préparatifs ont commencé en vue d'élaborer une nouvelle décision du Conseil visant à soutenir la mise en œuvre du programme d'action de l'ONU concernant les ALPC, dans la perspective de la conférence d'examen de 2012.

Par ailleurs, outre les projets en cours dans le domaine des ALPC pour soutenir le Programme centraméricain pour le contrôle des armes légères et de petit calibre (CASAC) ou certains organes régionaux en Afrique, comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ou la Communauté de l'Afrique de l'Est, l'Union européenne a lancé un projet dans le cadre de l'instrument de stabilité afin de soutenir la lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes à feu en Afrique, par l'intermédiaire du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre.

Dans le prolongement de l'adoption, en 2008, de conclusions pertinentes du Conseil, l'UE a commencé à intégrer les questions relatives aux ALPC dans ses relations avec les pays tiers, en insérant un article concernant les ALPC dans les accords conclus en la matière avec des pays tiers. En 2009, des clauses relatives aux ALPC ont fait l'objet d'un accord préliminaire avec la Corée du Sud, les États d'Amérique centrale et la Libye, et parallèlement à cela, des progrès importants ont été accomplis à ce sujet dans les négociations avec la Russie, le Viêt Nam, la Thaïlande, Singapour et les Philippines. Des préparatifs ont également été entamés en vue d'établir un dialogue spécifique sur les ALPC entre l'UE et la Chine. Par ailleurs, l'UE a aidé l'Union africaine à ébaucher une stratégie de l'UA concernant les armes légères et de petit calibre, qui pourrait être adoptée en 2010.

Contrôle des exportations

Dans le domaine des exportations d'armes conventionnelles, les États membres ont continué à œuvrer en faveur de la convergence de leurs politiques en matière de contrôle des exportations, montrant ainsi leur détermination à empêcher les exportations de technologies et d'équipements militaires qui pourraient être utilisés à des fins indésirables, telles que la répression interne ou l'agression internationale, ou contribuer à l'instabilité régionale. D'autres progrès, notamment les actions d'information coordonnées et l'actualisation de la liste commune des équipements militaires de l'UE, réalisée en février 2009, ont encore renforcé la mise en œuvre de la position commune 2008/944/PESC, qui constitue le régime international de contrôle des exportations d'armements le plus complet.

Au niveau mondial, l'UE continue de soutenir les négociations menées en vue de la conclusion d'un traité sur le commerce des armes (TCA). Les États membres de l'UE ont participé activement aux deux sessions du groupe de travail à composition non limitée chargé du traité sur le commerce des armes, qui se sont tenues en 2009, et ont voté en faveur de la nouvelle résolution du CSNU établissant le cadre des négociations relatives à un TCA, qui se dérouleront lors de la conférence des Nations unies de 2012. En 2009, le Conseil a également adopté et mis en œuvre une décision du Conseil visant à promouvoir le processus relatif à un traité sur le commerce des armes, en organisant six séminaires régionaux, auxquels plus de 120 pays ont été invités.

3. Terrorisme

En 2009, l'UE a abordé la question de la menace terroriste dans le cadre des Nations unies et dans ses relations avec les pays tiers en partant du principe selon lequel l'adoption de mesures efficaces dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, d'une part, et la protection des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'État de droit, d'autre part, constituent des objectifs qui sont complémentaires et se renforcent mutuellement.

En 2009, la coopération menée avec les États-Unis dans le domaine de la lutte contre le terrorisme s'est intensifiée, tant en ce qui concerne la forme que le fond, grâce au dialogue politique qui a eu lieu aux plus hauts niveaux entre l'UE et les États-Unis et au dialogue technique qui s'est tenu au niveau des groupes de travail. L'UE s'est félicitée de ce que le président Obama ait demandé la fermeture du centre de détention de Guantanamo, et a décidé d'y réagir favorablement, en supposant que les questions politiques sous-jacentes seront examinées dans le cadre d'un examen plus large des politiques. Le 4 juin, les ministres de la justice et des affaires intérieures ont instauré un "environnement propice" prévoyant un mécanisme d'échange d'informations permettant aux États membres qui le souhaitent d'accueillir des détenus de Guantanamo, après en avoir informé les autres États membres de l'UE et les pays associés de l'espace Schengen.

Une déclaration conjointe des États-Unis et de l'UE, publiée le 15 juin 2009, établit le cadre de la coopération transatlantique dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, fondée sur des valeurs communes, l'État de droit, le droit international et les droits de l'homme.

Le dialogue politique mené avec les pays tiers sur le renforcement des capacités s'est intensifié. Dans le cadre des réunions de la troïka du COTER, des discussions ont eu lieu avec les États-Unis, la Russie, le Canada, l'Australie, le Pakistan et le Yémen, notamment. L'instrument de stabilité est le principal instrument financier qui soutient les pays tiers dans les efforts qu'ils déploient afin de prévenir et de lutter contre le terrorisme.

L'Asie du Sud (en particulier le Pakistan et l'Afghanistan), le Sahel, le Yémen et la Somalie continuent de figurer en bonne place parmi les priorités de l'UE dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

L'un des domaines d'action prioritaires de la politique de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme est celui de la prévention, domaine qui englobe la lutte contre la radicalisation et le recrutement de terroristes, non seulement au sein de l'UE, mais aussi à l'extérieur.

Les aspects des droits de l'homme liés à la lutte contre le terrorisme ont été évoqués dans le cadre de différents dialogues et consultations sur les droits de l'homme qui ont eu lieu en 2009; à cette occasion, l'UE a insisté auprès de ses interlocuteurs sur la nécessité de faire de l'État de droit un principe fondamental des stratégies visant à lutter contre le terrorisme.

4. Sécurité énergétique⁷

Nos points faibles, potentiels ou avérés, en termes d'approvisionnement énergétique sont apparus au grand jour au début de 2009, lors du différend gazier qui a opposé la Russie et l'Ukraine. Dans le cadre de la PESC, les aspects relatifs à la sécurité énergétique ont encore été consolidés dans les relations bilatérales que l'UE entretient avec ses partenaires et par le biais de ses stratégies régionales.

Dans le cas de la Russie, nos relations énergétiques se caractérisent par une forte interdépendance: la Russie est le principal fournisseur externe de l'UE en énergie et l'UE est le plus grand consommateur d'hydrocarbures exportés par la Russie. Néanmoins, les changements qui sont intervenus dans les relations que la Russie entretient avec ses voisins dans le domaine de l'énergie ont donné lieu, depuis janvier 2007, à une série de différends bilatéraux. Le différend gazier qui a opposé la Russie et l'Ukraine en janvier 2009 a eu des conséquences particulièrement graves pour les citoyens et les entreprises de l'UE, et a amené cette dernière à élaborer les mesures nécessaires pour améliorer sa sécurité énergétique (des propositions qui sont à présent examinées par les États membres et par le Parlement européen). Les crises ont mis en évidence la nécessité d'entretenir des relations transparentes et prévisibles dans le domaine de l'énergie. Le mécanisme d'alerte rapide en matière d'énergie entre l'UE et la Russie, signé le 16 novembre 2009, devrait contribuer à diminuer le risque de ruptures d'approvisionnement.

La décision annoncée par la Russie en juillet 2009 de se retirer du traité de la Charte sur l'énergie (retrait effectif à partir d'octobre 2009) est regrettable. L'UE a régulièrement insisté, lors de ses contacts avec la Russie, sur l'importance que revêt un cadre juridique international commun pour la protection des investissements, le transit et le commerce des produits énergétiques. L'UE est déterminée à faire en sorte que les principes du traité de la Charte sur l'énergie soient consacrés dans le nouvel accord entre l'UE et la Russie, qui est en cours de négociation.

⁷ Le 17 septembre 2009, le Parlement européen a adopté une résolution sur la sécurité énergétique ((Nabucco et Desertec) (P7_TA-PROV(2009)0021).

Une déclaration commune dans le domaine de l'énergie a été signée avec la Biélorussie en avril 2009, et un accord politique a été dégagé en décembre 2009, permettant à la République de Moldavie et à l'Ukraine d'adhérer à la Communauté de l'énergie. En 2009, l'UE, conjointement avec les institutions financières internationales, a fait une offre de soutien pour la modernisation du réseau de transit gazier ukrainien, la réforme du secteur gazier de ce pays et l'achat de gaz. Les questions énergétiques ont fait l'objet de discussions avec les partenaires orientaux dans le cadre de la plate-forme sécurité énergétique du partenariat oriental.

Les discussions bilatérales se sont poursuivies avec l'Algérie et la Libye sur le thème de l'énergie et, parallèlement à cela, un protocole d'accord sur l'énergie a été signé avec l'Égypte en décembre 2008, et des négociations fructueuses concernant un protocole d'accord sur l'énergie ont été menées avec l'Iraq (signé en janvier 2010). Dans la région méditerranéenne, la première phase de la coopération entre les régulateurs de l'énergie de la région euro-méditerranéenne (MED-REG), qui se composent de sept pays arabes, d'Israël, de l'Autorité palestinienne et de la Turquie, s'est achevée, le suivi devant se dérouler au cours de la deuxième phase, dont le démarrage est prévu en 2010.

La coopération trilatérale en matière énergétique entre l'UE, Israël et l'Autorité palestinienne a été relancée en 2008, mais n'a pas progressé en raison de la crise de Gaza. L'objectif consiste toujours à mettre en place un bureau commun pour l'énergie et à faciliter des projets d'intérêt commun, tels que l'initiative "Énergie solaire pour la paix", lancée conjointement par Israël et l'Autorité palestinienne. Une étude financée par l'UE visant à soutenir le projet "Énergie solaire pour la paix", a été achevée en 2009.

Le renforcement des liaisons de transport d'énergie constitue un domaine prioritaire dans le cadre de la stratégie de l'UE relative à l'Asie centrale. Le Sommet de Prague sur le corridor sud, qui s'est tenu en mai 2009, et l'accord intergouvernemental concernant Nabucco, ont été des éléments essentiels dans la création d'une route directe entre les pays d'Asie centrale et l'UE, qui est dans l'intérêt des deux parties. Un document de réflexion sur la coopération dans le domaine de l'énergie avec l'Ouzbékistan est en cours d'élaboration.

5. Changements climatiques et sécurité

Le rapport présenté par le SG/HR et la Commission européenne au Conseil européen⁸ en mars 2008 explique comment les changements climatiques peuvent agir comme un multiplicateur de menaces en exacerbant les tensions existantes dans des États fragiles ou défaillants: augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, diminution des précipitations et des récoltes et augmentation du niveau des mers. L'année 2009 a été marquée par un renforcement de la mise en œuvre des recommandations figurant dans ce document et des recommandations qui y ont fait suite⁹, présentées par le SG/HR en décembre 2008.

Dans le prolongement des conclusions du Conseil de décembre 2008, un rapport¹⁰ d'étape conjoint complet et des recommandations de suivi concernant les changements climatiques et la sécurité internationale ont été présentés au Conseil des affaires étrangères en décembre 2009, mettant en lumière les travaux réalisés au cours de ces dernières années concernant les changements climatiques et la sécurité internationale. Quatre études de cas (scénarios régionaux) concernant les changements climatiques et la sécurité internationale ont été réalisées en Asie du Sud-Ouest, en Asie du Sud-Est, en Amérique centrale et dans les États insulaires de l'océan Indien et du Pacifique. Ces études analysent de manière plus approfondie les répercussions que les changements climatiques pourraient avoir sur la sécurité dans chacune de ces régions et devraient servir de base à notre réflexion sur la mise au point de mécanismes d'adaptation aux changements climatiques et sur la gestion des risques climatiques dans ces régions.

Le Conseil des affaires étrangères a approuvé le rapport et les recommandations qui y figurent, en déclarant que les changements climatiques et leurs répercussions sur la sécurité internationale s'inscrivent dans le cadre du programme plus vaste de l'UE pour les changements climatiques et qu'ils sont au cœur de l'action de l'Union. Des progrès considérables ont été réalisés pour renforcer les capacités de l'UE en matière d'alerte précoce, d'analyse et de réaction aux répercussions des changements climatiques sur la sécurité internationale, en intégrant la question dans les travaux des différents départements du Secrétariat général du Conseil (SGC) et en assurant, parallèlement, une coordination générale interservices entre les services de la Commission.

⁸ Cf. "Changements climatiques et sécurité internationale" (doc. 7249/08 du Conseil).

⁹ Cf. "Changements climatiques et sécurité: Recommandations du Haut Représentant sur le suivi du rapport du Haut Représentant et de la Commission concernant les changements climatiques et la sécurité internationale" (doc. 16994/1/08 REV 1 du Conseil).

¹⁰ Rapport d'étape conjoint et recommandations de suivi concernant les changements climatiques et la sécurité internationale, soumis au Conseil (doc. 16645/09 du Conseil).

La question est devenue partie intégrante du dialogue politique avec les pays tiers, notamment les États-Unis, la Russie, l'Inde, le Japon et la Chine. Des consultations informelles ont également eu lieu avec des organisations internationales et régionales, entre autres l'ONU, l'OSCE, l'OTAN et le Forum régional de l'ANASE, en vue de contribuer à l'instauration d'un débat sur les changements climatiques, dans la perspective des négociations de Copenhague sur le climat.

En juin 2009, l'UE jouant un rôle moteur, l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) a adopté à l'unanimité une résolution¹¹ dans laquelle elle se déclarait "*profondément préoccupée par les répercussions que les changements climatiques pourraient avoir sur la sécurité*" et demandait au Secrétaire général des Nations unies de présenter un rapport¹² à ce sujet lors de la 64^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies. L'UE a contribué au rapport qui a été présenté en septembre 2009 et qui a donné lieu à un débat au sein même des organes concernés de l'ONU et entre ceux-ci.

¹¹ Résolution A/RES/63/281 de l'Assemblée générale des Nations unies.

¹² Rapport du Secrétaire général des Nations unies sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité (A/64/350).

B. CONFLITS RÉGIONAUX ET SITUATIONS DE FRAGILITÉ

Les conflits régionaux en cours et les nouveaux conflits, ainsi que l'instabilité engendrée par les États fragiles, continuent de représenter une menace sérieuse pour la sécurité de l'UE et de ses citoyens. Les causes en sont multiples et nécessitent une réponse multiforme de la part de l'UE, en coopération avec d'autres acteurs internationaux et d'autres organisations multilatérales ou régionales. De plus, les pays fragiles et touchés par des conflits sont ceux qui progressent le plus lentement vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

1. Proche-Orient^{13 14}

Les deux principaux événements liés au conflit israélo-palestinien survenus en 2009 sont, d'une part, le conflit de Gaza, qui a éclaté au cours des derniers jours de 2008 pour prendre fin le 18 janvier 2009, lorsque Israël et le Hamas ont, unilatéralement, proclamé un cessez-le-feu et, d'autre part, la poursuite des efforts déployés par la nouvelle administration américaine, sous le président Obama, en vue de réengager les négociations entre les deux parties, par l'intermédiaire de l'envoyé spécial Mitchell.

L'UE a continué de concourir à la mise en place d'un appareil d'État palestinien, y compris par ses missions PSDC (cf. ci-dessus). Ces efforts ont semblé avoir donné des résultats positifs puisque la Cisjordanie a renoué avec la croissance économique, même si cette évolution s'explique également par les mesures prises par Israël pour assouplir les restrictions imposées à la liberté de mouvement. Toutefois, de sérieuses préoccupations subsistent, en particulier en ce qui concerne la poursuite des activités de colonisation, la situation à Jérusalem-Est et le régime d'accès pour entrer à Gaza et en sortir. L'impasse dans laquelle se trouve le processus de réconciliation intrapalestinien reste également préoccupante.

Les initiatives de normalisation des relations entre le Liban et la Syrie qui ont eu lieu en 2009 pourraient contribuer à améliorer la situation dans la région. À long terme, l'UE pourrait offrir son assistance et son savoir-faire en vue de la régularisation de la frontière entre ces deux États et, plus spécifiquement, en ce qui concerne la démarcation, la délimitation et la sécurisation de la frontière. L'UE a apporté son soutien au Liban, à la Syrie et à la Jordanie, afin d'aider les gouvernements de ces pays à faire face à la charge qu'entraîne l'afflux d'un grand nombre de réfugiés en provenance d'Iraq.

¹³ Le 15 janvier 2009, le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation dans la bande de Gaza (P6_TA-PROV(2009)0025).

¹⁴ Le 18 février 2009, le Parlement européen a adopté une résolution sur l'aide humanitaire à la bande de Gaza (P6_TA-PROV(2009)0057).

L'UE a terminé ses travaux relatifs à l'accord d'association avec la Syrie et a proposé de procéder à la signature avec la Syrie en octobre 2009. La Syrie n'a pas encore donné son accord, faisant valoir qu'elle avait besoin de plus de temps pour étudier les retombées éventuelles de cet accord. On espère que la signature pourra avoir lieu dans le courant de l'année 2010.

En réponse à l'instabilité croissante à laquelle le Yémen a été en proie en 2009, et compte tenu des intérêts de l'UE en matière de sécurité dans la région du Golfe, le Conseil a adopté, à l'égard du Yémen, une approche globale de l'UE prévoyant un dialogue politique, une aide au développement, mettant davantage l'accent sur la coordination entre les donateurs, un renforcement des capacités, une aide humanitaire, la consolidation de l'État et l'intensification de la coopération et de l'assistance dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Cette approche sera développée plus avant et mise en œuvre en 2010, en coopération avec le Yémen et les principaux acteurs internationaux.

L'UE et l'Iraq ont achevé, en novembre 2009, les négociations relatives à la conclusion d'un accord de partenariat et de coopération qui, une fois signé et conclu, constituera le premier accord juridiquement contraignant entre l'UE et l'Iraq.

2. Asie

2009 a été une année difficile pour l'Afghanistan et le Pakistan. Tout au long de l'année, l'UE a approfondi son engagement en adoptant un *plan pour le renforcement de l'action de l'UE en Afghanistan et au Pakistan*, lors du Conseil CAGRE d'octobre, et en prenant des mesures en vue de sa mise en œuvre. Le plan d'action de l'UE vise à renouveler l'engagement de stabiliser la région, étant donné que les situations au Pakistan et en Afghanistan sont à de nombreux égards étroitement liées. Dans son engagement renouvelé, l'UE invite l'Afghanistan à coopérer à ce plan d'action et à s'y associer. Les partenaires régionaux auront un rôle important à jouer tout au long du processus, étant donné que la stabilité régionale est essentielle à l'édification d'un Afghanistan et d'un Pakistan prospères.

Le plan d'action vise à renforcer la relation stratégique naissante de l'UE avec le Pakistan, y compris par la tenue d'un second sommet ad hoc au cours du premier semestre de 2010.

L'UE a déployé une mission d'observation électorale (MOE) pour les élections présidentielle et provinciales qui se sont tenues en août 2009 et étudiera les possibilités de prêter son concours à la réforme du processus électoral en Afghanistan et d'envoyer une autre MOE en vue des prochaines élections législatives, qui devraient avoir lieu à l'automne 2010.

Afin de faciliter la coordination civile et de se conformer au traité de Lisbonne, l'UE aura une représentation unique en Afghanistan à partir d'avril 2010 à la suite de la fusion de la délégation de la Commission européenne avec le Bureau du RSUE pour l'Afghanistan.

L'UE a confirmé l'approche combinée qu'elle avait adoptée à l'égard de la Birmanie/du Myanmar, en maintenant ses mesures restrictives - et en les renforçant à la suite du verdict prononcé à l'encontre de Mme Aung San Suu Kyi en août 2009 - tout en continuant à fournir une aide humanitaire, conformément à la position commune de 2006, en poursuivant le dialogue et les contacts avec les autorités, dans le cadre de l'ASEM, ainsi qu'avec l'ANASE et les autres voisins, et en appuyant les efforts de l'ONU.

Ayant à l'esprit les risques d'instabilité qui pourraient se présenter, selon l'UE, si la situation ne s'améliorait pas, et conscient du fait que les demandes et le point de vue de l'UE devraient parvenir sans ambiguïté au gouvernement du pays, le Conseil a décidé, en décembre 2009, d'intensifier ses contacts avec les autorités militaires, afin de promouvoir son principal objectif, à savoir amorcer la transition vers une démocratie stable et l'État de droit, en s'appuyant sur un dialogue sans exclusive entre les autorités, l'opposition et les groupes ethniques et sur la libération de tous les prisonniers politiques, ce processus devant conduire à la tenue d'élections libres et régulières en 2010.

L'UE continuera d'œuvrer en coopération étroite avec les Nations unies et avec des alliés partageant les mêmes valeurs, tels que les États-Unis, le Japon, l'Australie, les États de l'ANASE et d'autres pays.

3. Afrique¹⁵

Dans la Corne de l'Afrique^{16 17}, l'UE a joué un rôle de premier plan au sein de la communauté internationale, en coopération étroite avec d'autres partenaires internationaux. Elle a co-organisé, à Bruxelles, une conférence des donateurs sur l'aide au secteur de la sécurité en Somalie et a soutenu activement l'accord de Djibouti, qui prévoit une solution politique et pacifique pour la région. En 2009, l'UE a décidé de renforcer son engagement vis-à-vis de la Somalie, en privilégiant une approche globale de la situation¹⁸, et a adopté une politique à l'égard de la Corne de l'Afrique, laquelle a été suivie par des conclusions du Conseil sur la Corne de l'Afrique¹⁹. L'UE a réaffirmé son engagement en prorogant le mandat de l'opération PSDC EUNAVFOR Atalanta, qui est en première ligne des opérations internationales de lutte contre la piraterie et à l'origine de niveaux de coordination sans précédent dans la région; par ailleurs, elle est convenue de mettre sur pied une mission PSDC militaire pour contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes²⁰. L'UE soutient l'intensification des efforts déployés dans le cadre du groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes (CGPCS).

C'est la première fois que la PSDC est mise en œuvre pour fournir directement une formation militaire de base, qui vient appuyer et renforcer un programme de formation existant auquel sont associés d'autres partenaires internationaux. Cette action, qui constitue une approche plus globale des activités de gestion de crises, est à mettre en relation avec la lutte contre la piraterie et les programmes de développement plus généraux menés par la Commission.

L'UE a continué de suivre l'évolution des quatre processus de paix dans la région des Grands Lacs africains. Les progrès notables qui ont été constatés tout au long de l'année 2009 dans les relations entre la République démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda lui ont considérablement facilité la tâche. Le processus de paix dans l'est de la RDC constitue un défi politique et militaire complexe. Malgré des évolutions positives, ce processus est toujours en cours, en particulier en ce qui concerne la neutralisation des rebelles rwandais des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et l'intégration des anciens rebelles congolais dans les forces armées de la RDC.

¹⁵ Le 24 mars 2009, le Parlement européen a adopté une résolution intitulée "Un an après Lisbonne: le partenariat Afrique-UE en action" (P6_TA-PROV(2009)0151).

¹⁶ Le 15 janvier 2009, le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation dans la Corne de l'Afrique (P6_TA-PROV(2009)0026).

¹⁷ Le 26 novembre 2009, le Parlement européen a adopté une résolution sur une solution politique face à la piraterie au large des côtes somaliennes (P7_TA-PROV(2009)0099).

¹⁸ Conclusions du Conseil de juillet.

¹⁹ Conclusions du Conseil de décembre.

²⁰ Conclusions du Conseil des affaires étrangères de janvier.

Des progrès ont également été observés dans le processus de paix au Burundi. Le mouvement rebelle FNL a déposé les armes, a été démobilisé et s'est transformé en parti politique. Les préparatifs en vue du cycle électoral 2010 (présidentiel, législatif et local) ont débuté. Par ailleurs, les activités criminelles de l'Armée de résistance du seigneur (LRA) constituent toujours un facteur de déstabilisation pour la région (RDC, République centrafricaine (RCA) et Sud-Soudan). La crise humanitaire que connaît l'est de la RDC demeure l'une des plus graves du monde, malgré les perspectives encourageantes de stabilisation.

Dans la région du Sahel, les problèmes liés à la sécurité et au développement restent présents, notamment la drogue, la migration illégale, les cellules Al-Qaida, le trafic d'armes et la rébellion armée, des problèmes auxquels il convient d'ajouter les questions ayant trait au développement, telles que le sous-développement, le chômage des jeunes (susceptibles de devenir de futurs rebelles ou de rejoindre Al-Qaida), et le fait que les efforts de développement déployés actuellement sont entravés par la fragilité de la situation en matière de sécurité. Une initiative de l'UE est en cours d'élaboration pour soutenir la région, en particulier la Mauritanie, le Mali et, si possible, le Niger. L'initiative de l'UE a pour but d'élaborer un approche globale centrée sur le développement, la sécurité, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et de l'État de droit, en recourant à des instruments appropriés de l'UE et à des programmes d'assistance bilatéraux mis au point par des États membres de l'UE. La coopération avec l'Algérie, le Maroc et la Libye ainsi qu'avec des organisations régionales et continentales est essentielle dans le cadre de la poursuite de ces efforts.

Le contexte politique et la situation en matière de sécurité en Guinée-Bissau se sont brusquement détériorés en 2009, avec l'assassinat de dirigeants militaires et politiques, notamment le président. Le processus électoral s'est néanmoins poursuivi et un nouveau président a pris ses fonctions au début du mois de septembre pour un mandat de cinq ans. Depuis lors, le pays a affiché un certain degré de stabilité politique. En 2009, l'UE a réaffirmé son engagement en prorogeant jusqu'en mai 2010 le mandat de la mission UE RSS Guinée-Bissau relevant de la PSDC.

En Guinée, la situation de blocage engendrée par les efforts déployés par la junte pour s'accrocher au pouvoir a débouché sur la répression sanglante d'une manifestation pacifique de l'opposition, qui a fait plus de 150 morts, sans parler des viols et des personnes disparues. Après la tentative d'assassinat manquée du chef de la junte, un nouveau président par intérim a pris des mesures pour remettre la transition sur les rails, sous la forte pression de la communauté internationale. L'UE a mis en œuvre divers instruments dont elle disposait pour faire pression sur la junte, dont l'adoption de sanctions à l'encontre des personnes responsables des assassinats.

En Mauritanie, la tenue d'élections pacifiques a ouvert la voie à un retour à la normalité constitutionnelle.

Au Soudan, le conflit au Darfour et la lenteur des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de paix global ont dominé l'actualité. En réaction à l'inculpation du président Al-Bachir par la CPI, le Soudan a expulsé plusieurs ONG internationales, aggravant ainsi la situation humanitaire.

La coopération au développement de l'UE a été compromise par le fait que le Soudan n'a pas ratifié l'accord de Cotonou révisé. Les relations entre le Tchad et le Soudan se sont détendues, contribuant à ce que peu de progrès soient réalisés dans le cadre des pourparlers de paix sur le Darfour menés à Doha. Les initiatives de l'Union africaine (UA) ont gagné en intensité avec le groupe de mise en œuvre de haut niveau sur le Soudan dirigé par l'ancien président Mbeki, soutenu par l'UE.

À Madagascar, le président élu a été renversé illégalement en mars 2009. L'UA a immédiatement suspendu le pays de ses instances et a mis en place un groupe de contact international (ONU, membres permanents du Conseil de sécurité, UE et SADC, notamment) pour trouver une solution pacifique. En conséquence, l'UA a instauré des sanctions à l'encontre du président en exercice et de plusieurs de ses partisans.

4. Amérique latine

Après le coup d'État du 28 juin au Honduras, l'UE a condamné l'éviction du président Manuel Zelaya et a soutenu l'ensemble des initiatives et des efforts entrepris pour rétablir la démocratie dans le pays. Les ambassadeurs des États membres de l'UE ont été rappelés. L'UE a annulé sa mission d'observation des élections du 29 novembre, qui aurait pu être perçue comme une forme de reconnaissance du gouvernement de facto. En lieu et place de cette mission, elle a déployé une équipe technique d'experts électoraux. Après ces élections et à la suite des efforts déployés par le nouveau président, M. Porfirio Lobo, pour mettre en œuvre les dispositions de l'accord de San José/Tegucigalpa, qui ont débouché sur la signature d'un accord de réconciliation nationale et sur la promotion de la réconciliation, l'UE a décidé de normaliser ses relations avec le Honduras, ce qui comprend notamment les activités de coopération (sauf dans le domaine militaire) et la reprise des négociations en vue de l'accord d'association avec l'Amérique centrale.

C. ŒUVRER À LA STABILITÉ EN EUROPE ET AU-DELÀ

1. La perspective européenne: un pôle de stabilité

Le Conseil a réaffirmé (en décembre 2009)²¹ que la mise en œuvre cohérente du consensus renouvelé sur l'élargissement (de décembre 2006)²², qui repose sur la consolidation des engagements, une conditionnalité équitable et rigoureuse, une meilleure communication et la capacité de l'UE à intégrer de nouveaux membres, continuait à servir de base pour l'action de l'UE, y compris en matière de politique étrangère et de sécurité commune, à toutes les étapes du processus d'élargissement.

Les négociations avec la Turquie ont atteint un stade plus contraignant, exigeant de ce pays qu'il redouble d'efforts afin de satisfaire aux conditions fixées. Pour faire en sorte de respecter pleinement les critères de Copenhague, la Turquie doit consentir de plus amples efforts dans un certain nombre de domaines, en particulier à l'égard des libertés fondamentales. En ce sens, le processus de négociation est le meilleur moyen de pression et constitue un catalyseur de progrès. La Turquie est un acteur régional important, en particulier pour la sécurité au Proche-Orient et dans le Caucase du Sud, et joue un rôle déterminant en ce qui concerne l'approvisionnement énergétique et la promotion du dialogue entre les civilisations. À cet égard, le Conseil salue les efforts diplomatiques intenses déployés pour normaliser les relations avec l'Arménie. Dans ses conclusions de décembre 2009, le Conseil se félicite qu'un dialogue renforcé avec la Turquie sur les questions de migration ait été engagé et demande que des mesures concrètes soient prises rapidement. Le Conseil a réaffirmé que la Turquie devait œuvrer sans ambiguïté en faveur de relations de bon voisinage et d'un règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations unies, en faisant appel, au besoin, à la Cour internationale de justice. En outre, l'UE a insisté une nouvelle fois sur tous les droits souverains dont jouissent ses États membres, parmi lesquels figure celui de conclure des accords bilatéraux, conformément à l'acquis de l'UE et au droit international, y compris la convention des Nations unies sur le droit de la mer.

²¹ Cf. conclusions du Conseil du 8 décembre 2009 (doc. 17169/1/09 REV 1).

²² Cf. conclusions du Conseil européen des 14 et 15 décembre 2006 (doc. 16879/1/06 REV 1).

Le Conseil a déclaré aussi regretter profondément que, en dépit d'appels répétés, la Turquie n'ait pas satisfait à l'obligation qu'elle a de mettre en œuvre, de manière intégrale et non discriminatoire, le protocole additionnel à l'accord d'association et qu'elle n'ait pas progressé sur la voie de la normalisation de ses relations avec la République de Chypre. En l'absence de progrès, l'UE maintiendra ses mesures de 2006, qui continueront de peser sur l'avancement général des négociations. L'UE continuera de suivre et d'examiner de près les progrès réalisés sur les questions couvertes par la déclaration de la Communauté européenne et de ses États membres du 21 septembre 2005, conformément à ses conclusions du 11 décembre 2006. Des progrès sont maintenant attendus sans plus attendre.

La Turquie devrait aussi soutenir activement les négociations en cours visant à parvenir à un règlement juste, global et viable de la question chypriote dans le cadre des Nations unies, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et dans le respect des principes sur lesquels l'Union est fondée. L'engagement de la Turquie et sa contribution concrète à un tel règlement global sont d'une importance cruciale.

Au cours de l'année écoulée, les négociations d'adhésion avec la Croatie ont beaucoup progressé et entrent à présent dans leur phase finale. Le groupe de travail chargé de rédiger le traité d'adhésion de la Croatie a débuté ses travaux en décembre 2009.

Le Conseil a salué la signature à Stockholm, le 4 novembre 2009, d'un accord d'arbitrage sur la question frontalière avec la Slovénie ainsi que la ratification de cet accord par le parlement croate le 20 novembre 2009. Il a encouragé la Croatie à mettre à profit cette avancée dans les efforts qu'elle déploie pour résoudre toutes les questions bilatérales qui ne sont pas encore réglées, notamment les différends frontaliers, en ne perdant pas de vue l'importance de bonnes relations de voisinage.

Le processus de stabilisation et d'association sert de cadre politique global aux relations et aux négociations avec les Balkans occidentaux²³, et ce jusqu'à leur éventuelle adhésion à l'UE. En 2009, le Conseil a réaffirmé qu'il soutenait pleinement la perspective européenne de toute la région, qui demeure essentielle à la stabilité, à la réconciliation et à l'avenir de celle-ci.

²³ Le 24 avril 2009, le Parlement européen a adopté une résolution sur la consolidation de la stabilité et de la prospérité dans les Balkans occidentaux (2008/2200(INI)) (P6_TA-PROV(2009)0331).

L'UE a rappelé l'importance que revêtent la coopération régionale et les relations de bon voisinage dans le processus de rapprochement de l'UE. Si des progrès ont été réalisés sur la voie de ce rapprochement tout au long de l'année 2009, un certain nombre de défis analogues restent à relever pour tous les pays de la région, qui doivent poursuivre et accélérer la consolidation de l'État de droit, y compris faire le nécessaire pour la liberté d'expression, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, ainsi que garantir l'efficacité et l'indépendance de l'appareil judiciaire et améliorer les capacités administratives.

Les travaux menés avec les partenaires des Balkans occidentaux se sont poursuivis en 2009. L'Albanie et la Serbie ont présenté une demande d'adhésion à l'UE respectivement le 28 avril 2009 et le 22 décembre 2009, à la suite de celle que le Monténégro a déposée en décembre 2008. Le Conseil a décidé de demander à la Commission de préparer un avis sur la candidature du Monténégro (le 23 avril 2009) et de l'Albanie (le 16 novembre 2009). L'accord de stabilisation et d'association (ASA) entre l'UE et l'Albanie est entré en vigueur le 1^{er} avril 2009. La première réunion du Conseil de stabilisation et d'association avec l'Albanie a eu lieu le 18 mai 2009. La mise en œuvre des accords intérimaires entre l'UE et la Bosnie-Herzégovine ainsi qu'entre l'UE et le Monténégro s'est poursuivie sans difficulté, en attendant que soient achevées toutes les procédures permettant la mise en œuvre de l'ASA. Dans le cas de la Bosnie-Herzégovine²⁴, le Conseil a souligné, en juin 2009, que les dirigeants devaient participer au processus politique d'une manière constructive et s'abstenir de toute rhétorique nationaliste. En décembre, il a réaffirmé qu'il était préoccupé par l'évolution de la situation politique et a engagé la Bosnie-Herzégovine à accélérer de toute urgence le rythme de ses réformes essentielles. Il a par ailleurs rappelé que, pour que le pays progresse, ses dirigeants devaient avoir une vision collective de l'avenir commun du pays et la volonté politique de satisfaire aux exigences en matière d'intégration européenne. Le Conseil a aussi souligné que la Bosnie-Herzégovine devait procéder à une première série de changements constitutionnels afin de mettre en place un État fonctionnel et de mettre son cadre constitutionnel en adéquation avec la convention européenne des droits de l'homme.

En décembre 2009, le bureau du procureur général du TPIY s'est déclaré satisfait du niveau de coopération de la Serbie avec le Tribunal. Le Conseil a alors décidé, le 8 décembre, de mettre en œuvre l'accord intérimaire UE-Serbie, qui est finalement entré en vigueur le 1^{er} février 2010.

²⁴ Le 24 avril 2009, le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation en Bosnie-Herzégovine (P6_TA-PROV(2009)0332).

Les représentants de l'UE ont joué un rôle clé dans les mécanismes internationaux de coordination dans les Balkans occidentaux. Le Haut Représentant de l'UE pour la PESC, M. Javier Solana, s'est rendu en Bosnie-Herzégovine avec le vice-président des États-Unis en mai 2009; ils ont, à cette occasion, réaffirmé l'attachement conjoint de l'UE et des États-Unis à la stabilité du pays, ont soutenu les efforts d'intégration euro-atlantique du pays et ont invité les dirigeants à entreprendre les réformes nécessaires. En octobre et novembre 2009, la présidence de l'UE s'est efforcée, de concert avec les États-Unis, de contribuer à un accord sur des réformes essentielles; ces efforts ont abouti à la tenue de deux réunions de haut niveau à camp Butmir, près de Sarajevo, et se sont accompagnés d'une série de discussions et de réunions au niveau technique. Le Haut Représentant qui faisait en même temps office de RSUE constituait le principal point de contact et de coordination de l'action de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine. Le Haut Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne (HR/RSUE), de concert avec la délégation de l'UE, a réaffirmé la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine. L'UE a également participé activement aux réunions du Conseil de mise en œuvre de la paix. Le comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix a continué à évaluer en permanence les progrès accomplis pour réaliser "les cinq objectifs et les deux conditions" fixés pour la fermeture du Bureau du Haut Représentant (BHR). En juin 2009, le Conseil a réaffirmé qu'il restait attaché à l'objectif de transition vers une présence renforcée de l'UE après la fermeture du Bureau du Haut Représentant, dès que les cinq objectifs et les deux conditions auraient été réalisés. Compte tenu de l'absence de progrès de la part de la Bosnie-Herzégovine, il n'a pas encore été possible de prendre de décision en ce sens.

Des élections législatives se sont tenues au Monténégro (le 29 mars 2009) et en Albanie (le 28 juin 2009). Dans les deux cas, ces élections ont satisfait à la plupart des normes internationales, mais des lacunes subsistent et il convient de donner suite à la recommandation du BIDDH. Les élections législatives qui ont eu lieu en Albanie n'ont pas pleinement permis à ce pays de se hisser au niveau des normes les plus élevées en matière d'élections démocratiques. En décembre 2009, le Conseil des affaires générales a encouragé l'ensemble des partis politiques d'Albanie à mener un dialogue politique constructif, y compris au sein du parlement.

Dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le gouvernement de coalition constitué en 2008 continue de fonctionner et reste stable, compte tenu également de l'accord-cadre d'Ohrid. L'élection présidentielle et les élections municipales se sont déroulées en deux tours en mars et avril 2009. L'OSCE et le BIDDH ont estimé qu'elles satisfaisaient à la plupart des normes internationales. Dans la stratégie d'élargissement et le rapport annuel sur les progrès réalisés par ce pays qu'elle a présentés, la Commission européenne a estimé que le pays avait réalisé des progrès considérables pour faire face aux priorités essentielles en matière de réforme et qu'il remplissait suffisamment les critères politiques de Copenhague. Dès lors, la Commission a recommandé l'ouverture de négociations d'adhésion.

Dans ses conclusions de décembre 2009, le Conseil a pris note de la recommandation de la Commission, pris acte des progrès enregistrés par l'ancienne République yougoslave de Macédoine et déclaré qu'il réexaminerait cette question au cours de la prochaine présidence.

En octobre, la Commission a proposé des mesures pour renforcer le développement politique et socioéconomique du Kosovo. En décembre, le Conseil a pris bonne note des propositions ainsi formulées, invitant la Commission à prendre les mesures nécessaires pour aider le Kosovo à progresser sur la voie du rapprochement avec l'UE, conformément à la perspective européenne de la région, et indiquant qu'il attachait de l'importance aux mesures liées au commerce et aux visas, sans porter atteinte à la position des États membres concernant le statut du Kosovo. Le Conseil a également encouragé la Commission à permettre au Kosovo de participer aux programmes de l'UE et à renforcer le dialogue avec ce dernier dans le cadre du processus de stabilisation et d'association de l'UE.

En 2009, le RSUE au Kosovo a continué de rendre compte sur le terrain de l'intérêt continu que l'UE porte à la stabilisation et au développement socioéconomique du Kosovo. Il a aussi continué d'agir en qualité de représentant civil international, poste auquel il a été nommé par le Groupe de pilotage international. Il a joué un rôle de point de contact et de coordination en ce qui concerne l'engagement de la communauté internationale au Kosovo. En 2009, l'action du RSUE a notamment consisté à apporter un soutien dans le processus politique et à contribuer à la coopération et la stabilité régionales. L'UE maintient une présence forte à cet effet et encouragera le respect des droits de l'homme, la protection des minorités et la préservation du patrimoine culturel et religieux. Concernant ce dernier point, la nomination de l'ambassadeur Moschopoulos comme médiateur pour la préservation du patrimoine religieux et culturel de l'Église orthodoxe serbe au Kosovo témoigne de l'engagement de l'UE.

Le 30 novembre, le Conseil a décidé, avec effet au 19 décembre, de lever l'obligation de visa pour les citoyens de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, du Monténégro et de la Serbie, une fois que ces pays auront satisfait à l'ensemble des critères que l'UE a fixés pour la libéralisation du régime des visas.

En décembre, le Conseil a encouragé la Commission à présenter des propositions similaires pour l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine dès qu'une évaluation aura démontré que ces pays répondent aux critères fixés dans les feuilles de route de la Commission.

2. Renforcement de la coopération avec les pays voisins²⁵

La politique européenne de voisinage (PEV) reste le cadre des relations avec les partenaires des régions voisines. L'UE a entamé des discussions ou a poursuivi les débats sur l'amélioration et le développement des relations bilatérales avec plusieurs pays partenaires du Sud, membres de la PEV. À la suite de l'adoption du document conjoint sur un statut avancé, les travaux se sont poursuivis en 2009 sur un nouveau plan d'action UE-Maroc, tenant compte de la volonté de ce pays d'approfondir ses relations avec l'UE et l'ensemble de ses institutions. D'autres pays méditerranéens (l'Égypte, la Jordanie et la Tunisie) ont demandé un renforcement de leurs relations avec l'Union européenne. Les travaux de mise en œuvre du plan d'action UE-Israël se sont poursuivis, bien que la crise de Gaza ait eu une incidence négative sur les discussions relatives au renforcement des relations bilatérales et à un nouveau plan d'action. La durée de validité de l'actuel plan d'action a été prorogée jusqu'en juin 2010.

À la suite du lancement, en novembre 2008, de négociations en vue de la conclusion d'un accord-cadre entre l'UE et la Libye, cinq sessions de négociations se sont tenues. Des progrès notables ont été réalisés dans un certain nombre de domaines.

Pour ce qui est des pays voisins de l'Est, les négociations ont beaucoup progressé avec l'Ukraine concernant un nouvel accord d'association, y compris la création d'une zone de libre-échange complète et approfondie, qui en fera partie intégrante; l'UE demeure convaincue qu'elles pourront s'achever dans les prochains mois, à condition que l'Ukraine ait la volonté politique nécessaire d'accélérer les négociations pour régler les questions en suspens. Des négociations avec la République de Moldavie en vue d'un nouvel accord d'association ont été lancées en janvier 2010. Le renforcement des relations contractuelles avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie se fondera sur les principes de l'inclusion, de la différenciation et de la conditionnalité. Les débats menés au sein du Conseil sur un projet de directives de négociation ont débuté en 2009 pour ces pays. À la suite d'un certain nombre de mesures positives prises dans le domaine de la démocratie et des libertés fondamentales, l'UE s'est employée à nouer progressivement des contacts avec la Biélorussie et continuera à encourager les efforts de réforme. Un certain nombre de visites de haut niveau de personnes venant de la Biélorussie ou s'y rendant ont contribué à intensifier les échanges politiques.

²⁵ Le Parlement européen a adopté une résolution sur la révision de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (2008/2236(INI)), le 19 février 2009 (P6_TA-PROV(2009)0078).

En 2009, la coopération multilatérale s'est intensifiée à la faveur du lancement du Partenariat oriental, le 7 mai, lors du sommet de Prague. Ce partenariat vise essentiellement à créer les conditions nécessaires pour accélérer le processus d'association politique et l'approfondissement de l'intégration économique entre l'Union européenne et les pays partenaires intéressés (l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine) en renforçant leur ancrage à l'UE. Au cours de l'année écoulée, la dimension multilatérale du Partenariat oriental a été examinée de manière approfondie: deux séries de réunions de quatre plateformes thématiques ont eu lieu (avec adoption de leurs programmes de travail), divers groupes de travail ont été créés et des initiatives phares ont été lancées. La première réunion du forum de la société civile du partenariat s'est tenue en novembre et a été suivie, en décembre, d'une réunion ministérielle du partenariat.

Le partenariat oriental est régi par les principes de la différenciation et de la conditionnalité. La complémentarité avec des initiatives régionales menées par l'UE et les pays partenaires concernés, en particulier la "Synergie de la mer Noire", sera assurée.

En 2009, les faits n'ont malheureusement pas été à la hauteur de l'enthousiasme qui a entouré le lancement de l'Union pour la Méditerranée²⁶ (UPM) en juillet 2008. En raison du conflit à Gaza, les activités de l'Union pour la Méditerranée ont été gelées durant la majeure partie de 2009. Les réunions ont repris progressivement au cours de l'été et les réunions ministérielles concernant le rôle des femmes dans la société, l'ECOFIN, le développement durable et le commerce ont eu lieu durant la dernière partie de l'année. Néanmoins, deux réunions ministérielles (affaires étrangères et environnement) ont été reportées et la fin de l'année est arrivée sans que les statuts du secrétariat qui doit être créé à Barcelone n'aient été adoptés. Ces statuts ont finalement été adoptés en mars 2010. En janvier 2010, Ahmad Massadeh, de Jordanie, a été nommé secrétaire général du secrétariat commun de l'Union pour la Méditerranée.

3. Mesures prises face aux crises et aux conflits qui sévissent depuis longtemps dans les pays voisins de l'UE

Les conflits non résolus dans le Caucase du Sud - en Abkhazie, en Ossétie du Sud et dans le Haut-Karabakh - demeurent un obstacle majeur à la stabilisation, aux réformes politiques et au développement économique de la région.

²⁶ Le Parlement européen a adopté le 19 février 2009 une résolution sur le processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée (2008/2231(INI)) (P6_TA-PROV(2009)0077).

Tant que ces conflits demeurent irrésolus, la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan ne seront pas en mesure de se consacrer pleinement à la consolidation de la démocratie, à la bonne gouvernance, à la réforme et au développement économiques, à l'État de droit et au respect des droits de l'homme. Si c'est la Géorgie qui a accompli les progrès les plus importants dans la lutte contre la corruption et la promotion de l'État de droit, tous ces trois pays éprouvent toujours des difficultés à opérer la transition vers une démocratie vigoureuse et pluraliste. Bien qu'inégaux, des progrès ont été réalisés dans certains domaines, mais les lacunes constatées dans le pluralisme politique et la liberté des médias, la situation généralement incertaine de l'État de droit ainsi que l'absence de dialogue politique continuent d'être des sujets de préoccupation.

Depuis la guerre d'août 2008, la situation en Géorgie s'est quelque peu stabilisée mais demeure fragile et imprévisible. Le non-respect par la Russie des accords du 12 août et du 8 septembre a continué à entraver les efforts déployés pour parvenir à un règlement du conflit.

Depuis l'accord de cessez-le-feu d'août 2008, l'UE est un acteur important de la sécurité dans la région, grâce au déploiement, dans le cadre de la PESD, de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia)^{27 28}, à la désignation d'un RSUE pour la crise en Géorgie²⁹, au rôle actif qu'elle a joué dans le lancement et la poursuite des pourparlers entre les parties à Genève, coprésidés par l'UE³⁰, et à la mise en œuvre d'un important paquet d'aide post-conflit³¹. L'UE a également soutenu l'idée d'une enquête internationale sur le conflit en Géorgie³².

²⁷ Le Conseil a décidé de proroger le mandat de la mission d'observation de l'UE en Géorgie (EUMM Georgia) pour une nouvelle période de douze mois, jusqu'au 14 septembre 2010. Cf. les conclusions du Conseil sur l'EUMM Georgia du 27 juillet 2009 (doc. 12354/09) et l'action commune 2009/572/PESC du 27 juillet 2009 (JO L 197 du 29 juillet 2009, p. 110).

²⁸ Une délégation officielle du Parlement européen s'est rendue auprès de l'EUMM Georgia du 24 au 27 février.

²⁹ Cf. l'action commune 2009/131/PESC du 16 février 2009 (JO L 46 du 17 février 2009, p. 47 à 49) et l'action commune 2009/571/PESC du 27 juillet 2009 (JO L 197 du 29 juillet 2009, p. 109).

³⁰ Les discussions internationales de Genève se sont déroulées pour la première fois le 15 octobre 2008; neuf tours ont déjà eu lieu à ce jour. La 9^{ème} réunion s'est tenue le 28 janvier 2010.

³¹ Un important programme d'assistance post-conflit a été lancé à la suite de la conférence des donateurs pour la Géorgie (le 22 octobre 2008).

³² Cf. les conclusions du Conseil du 15 septembre 2008 (doc. 13030/08), la décision 2008/901/PESC du Conseil du 2 décembre 2008 (JO L 323 du 3.12.2008, p. 66) et la décision 2009/570/PESC du Conseil du 27 juillet 2009 (JO L 197 du 29 juillet 2009, p. 108).

Bien que l'UE se soit vivement prononcée en faveur du maintien de la mission de l'OSCE en Géorgie, y compris en ce qui concerne son ancien rôle d'observateur en Ossétie du Sud, ainsi que du maintien en Abkhazie de la mission d'observation des Nations unies en Géorgie (MONUG), il a été mis fin aux deux opérations à la suite des veto opposés par la Russie, ce qui a eu pour effet de supprimer certains éléments de l'architecture internationale de sécurité pour la Géorgie. Ainsi, l'EUMM Georgia, seule présence internationale d'observation demeurant sur place, contribue grandement à la sécurité et à la normalisation de la situation sur le terrain. Le mandat de la mission a été prorogé d'un an par le Conseil, jusqu'au 14 septembre 2010.

Les relations de l'UE avec les régions sécessionnistes s'articulent autour de deux axes: la non-reconnaissance de ces entités, mais, dans le même temps, la volonté de coopérer dans un certain nombre de domaines, y compris dans le renforcement de la confiance le long de la ligne de démarcation administrative, les contacts entre peuples et le redressement économique.

Le processus de Genève reste complexe. Compte tenu du climat politique tendu qui règne dans la région, le simple fait que les pourparlers de Genève se poursuivent est en soi remarquable, car ils constituent l'unique cadre dans lequel l'ensemble des parties au conflit sont représentées et doivent collaborer. Pourtant, après plus d'un an de travaux et neuf séries de pourparlers à Genève, les résultats concrets restent très limités. En ce qui concerne le Haut-Karabakh, l'UE continue de contribuer aux négociations qui ont lieu dans le cadre du Groupe de Minsk de l'OSCE. L'UE a fait part de sa position: il convient de n'établir aucun lien formel ou informel entre la normalisation des relations turco-arméniennes et le Haut-Karabakh. L'UE a soutenu l'action de médiation menée par la Suisse depuis le début du processus de normalisation entre la Turquie et l'Arménie. Bien qu'elle ne fasse pas partie du groupe de Minsk de l'OSCE, l'UE a continué d'apporter un appui politique au règlement du conflit et a informé les parties concernées qu'elle se tenait prête à renforcer sa contribution en faveur d'un processus de règlement par des actions sur le terrain. Au cours de l'année écoulée, le processus de paix au Haut-Karabakh est entré dans une nouvelle phase, qui se caractérise par une relance des négociations, étayées par six réunions entre les présidents de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, mais, à la fin de 2009, les perspectives de paix demeuraient floues.

Les événements qui se sont produits en République de Moldavie à la suite des élections ont montré la nécessité de veiller à ce que le renforcement des relations avec ce pays aille de pair avec une intensification du dialogue sur les droits de l'homme et la démocratie.

L'UE a réagi à la crise politique, notamment en intensifiant les contacts du RSUE avec l'ensemble des parties prenantes ainsi qu'en offrant des compétences considérables en matière électorale de manière à contribuer à créer un climat favorable pour l'organisation de nouvelles élections législatives en juillet 2009.

La mission de l'UE d'assistance à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine a continué de contribuer au renforcement des capacités professionnelles des services de douane et de contrôle des frontières moldaves et ukrainiens ainsi qu'à la coopération inter-agences. En décembre 2009, à la suite de pourparlers bilatéraux constructifs, des avancées notables ont été réalisées avec le début de la délimitation du segment central (transnistrien) de la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine. En novembre 2009, à la suite d'un accord entre la Commission européenne, l'Ukraine et la République de Moldavie, la mission de l'UE d'assistance à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine a été prolongée.

Concernant la Transnistrie, l'UE a renforcé son soutien aux négociations dans la configuration "5+2" ainsi que sa présence sur le terrain au cours de l'année passée, par l'intermédiaire du RSUE et grâce à la mise en œuvre de deux grands projets visant à instaurer la confiance. À la fin de l'année, à la demande des deux parties au conflit, l'UE a décidé de contribuer à résoudre les questions en suspens, qui empêchent la reprise du trafic ferroviaire dans la région de la Transnistrie.

Pour ce qui est de la Biélorussie³³, le Conseil a réexaminé en mars 2009 la suspension de la liste des personnes interdites de visa, décidée en octobre 2008 à la suite de la libération des derniers prisonniers politiques reconnus comme tels par la communauté internationale. Tout en prenant acte des quelques mesures positives prises par la Biélorussie, il est parvenu à la conclusion que les circonstances ne permettaient pas la levée de l'interdiction de visa, dont l'application a été prolongée pour une durée d'un an. Afin d'encourager l'adoption de mesures, la suspension a été prorogée jusqu'en décembre 2009. La Biélorussie a également été invitée à participer au Partenariat oriental, dont elle est un membre actif. En 2009 a eu lieu la première série de réunions UE-Biélorussie consacrées au dialogue sur les droits de l'homme. Depuis le mois de mars, toutefois, il n'y a pour ainsi dire pas eu de nouvelles avancées sur le plan de la démocratisation³⁴.

³³ Le Parlement européen a adopté le 15 janvier 2009 une résolution sur la stratégie de l'UE vis-à-vis du Belarus (P6_TA-PROV(2009)0027).

Le Parlement européen a adopté le 2 avril 2009 une résolution sur l'évaluation bi-annuelle du dialogue entre l'UE et le Belarus (P6_TA-PROV(2009)0212).

³⁴ Le Parlement européen a adopté le 17 décembre 2009 une résolution sur le Belarus (P7_TA-PROV(2009)0117).

La situation a même empiré, notamment dans certaines affaires pénales qui peuvent être considérées comme étant inspirées par des motifs politiques, et, à plusieurs reprises, des manifestations ont été réprimées.

Néanmoins, les dirigeants de l'opposition modérée et les défenseurs des droits de l'homme font valoir que le climat s'est, dans l'ensemble, amélioré³⁵ et ils encouragent l'UE à maintenir des contacts. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil a à nouveau, en novembre 2009, revu sa politique à l'égard de la Biélorussie, prolongeant l'application de l'interdiction de visa pour un an (jusqu'en décembre 2010), tout en prolongeant, dans le même temps et pour la même durée, sa suspension. La Commission a été invitée à poursuivre ses travaux préparatoires en vue d'obtenir des directives de négociation pour la conclusion d'accords d'assouplissement du régime des visas et d'accords de réadmission, qui seront adoptées lorsque les circonstances le permettront.

³⁵ Les autorités ont adopté des mesures de libéralisation prudentes, comme la diffusion de quelques journaux indépendants dans les réseaux de médias officiels et l'enregistrement du mouvement "Pour la liberté" d'Aleksandr Milinkevitch, dirigeant d'un parti d'opposition.

D. CONTRIBUER À UN ORDRE MULTILATÉRAL PLUS EFFICACE

1. Activités menées dans des enceintes multilatérales

Des problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales. La mise en place d'un ordre mondial multilatéral plus efficace, comme il est préconisé dans la stratégie européenne de sécurité, est donc un objectif prioritaire de l'UE en matière de sécurité. La meilleure façon d'y parvenir passe par une étroite coopération avec les Nations unies, l'OTAN, l'OSCE et le Conseil de l'Europe ainsi que par la participation à d'autres mécanismes internationaux de coordination.

Nations unies

Du fait de son mandat et de sa légitimité universels, l'ONU constitue le cadre naturel pour rechercher des solutions mondiales. Le renforcement de l'ONU demeure un élément fondamental de l'action extérieure de l'UE. Le système des Nations unies joue un rôle essentiel dans des domaines tels que le maintien de la paix, les droits de l'homme et le développement. Parmi les priorités de l'UE pour la 64^e session de l'Assemblée générale des Nations unies³⁶, l'accent a été mis en particulier sur l'action à mener face à la crise économique et financière mondiale, les effets négatifs du changement climatique et la nécessité d'assurer la sécurité énergétique et alimentaire.

Par ailleurs, l'UE s'est intéressée à la situation des droits de l'homme dans un grand nombre de pays, notamment en présentant, lors de cette 64^e session, des résolutions sur la Birmanie/le Myanmar et la RPDC, en faisant de nombreuses déclarations et en établissant des dialogues interactifs avec les rapporteurs spéciaux des Nations unies dans le cadre du Conseil des droits de l'homme.

Au cours de l'année 2009, l'application du principe de la responsabilité de protéger a continué de figurer au premiers rang des priorités de l'UE dans le cadre des Nations unies. L'UE et ses États membres ont déployé des efforts de sensibilisation particulièrement soutenus et ciblés pour convaincre le plus grand nombre de membres des Nations unies de la nécessité de prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre ce concept. Grâce, notamment, à l'action de l'UE, le débat qui s'est déroulé en juillet à l'Assemblée générale sur ce principe a fait apparaître une importante convergence de vues à ce sujet. Dans sa résolution sur cette question, l'Assemblée générale déclare qu'elle va *"continuer d'examiner la question de la responsabilité de protéger"*.

³⁶ Ces priorités sont énoncées dans le document 10809/09. Dans sa résolution du 24 mars 2009 (P6_TA(2009)0150 - 2009/2000(INI)), le Parlement européen a formulé des recommandations au Conseil concernant les priorités de l'Union européenne pour la 64^e session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Ce débat et cette résolution ont contribué à préciser ce que l'on entend par ce concept et à l'inscrire durablement dans l'action des Nations unies. L'UE a en outre entamé une réflexion interne sur la manière d'intégrer ce principe dans ses politiques.

Dans le domaine de la gestion des crises, l'UE a poursuivi son étroite coopération avec les Nations unies. La mise en œuvre de la déclaration commune de 2007 sur la coopération dans la gestion des crises a, de toute évidence, conduit à une intensification des contacts. Des hauts fonctionnaires des Nations unies ont été fréquemment invités aux réunions du comité politique et de sécurité, tandis que des représentants de l'UE, y compris des RSUE, rencontrent souvent leurs homologues des Nations unies³⁷.

En 2009, l'UE et les Nations unies ont coopéré étroitement sur les théâtres opérationnels où les deux organisations interviennent, notamment au Kosovo, en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Guinée-Bissau, en Somalie, et en Géorgie. En ce qui concerne la Somalie, l'UE a coordonné en étroite collaboration avec les Nations unies les efforts déployés pour contribuer à la sécurité et au développement. Au Tchad et en République centrafricaine, le transfert des responsabilités opérationnelles de l'EUFOR Tchad/RCA à la MINURCAT s'est achevé avec succès, environ 2000 soldats des États membres de l'UE rejoignant ainsi le contingent des Nations unies. Les précieuses leçons tirées de ce transfert de l'EUFOR Tchad/RCA à la MINURCAT ainsi que de la phase de planification d'EULEX Kosovo après la reconfiguration de la MINUK contribueront à la consolidation de la coopération UE-ONU dans la gestion des crises. Dans son rapport du 20 septembre 2009 sur l'administration intérimaire au Kosovo, le Secrétaire général des Nations unies a relevé que d'autres acteurs, tels que l'OSCE et l'EULEX, jouent un rôle de plus en plus important, qui vient compléter celui de la MINUK, dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du CSNU. L'UE a continué à œuvrer en faveur du renforcement de l'efficacité du Conseil des droits de l'homme (CDH) et de la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations unies. Comme toujours, l'UE a présenté ou soutenu des résolutions et des initiatives en vue d'étendre les normes internationales et de les défendre contre les tentatives, venues de différents côtés, de les limiter ou de les restreindre. À cette fin, l'UE a poursuivi son action de sensibilisation à long terme, afin de convaincre les sceptiques et de rechercher un consensus.

³⁷ Voir, pour de plus amples informations, les deux rapports d'activités concernant les recommandations pour la mise en œuvre de la déclaration commune sur la coopération ONU-UE dans la gestion des crises, qui couvrent cette période (doc. 11451/09 et 17541/09).

OTAN³⁸

En 2009, la coopération entre l'UE et l'OTAN dans le cadre des arrangements "Berlin Plus" pour l'opération EUFOR Althea menée en Bosnie-Herzégovine au titre de la PESD s'est poursuivie sans heurts et avec efficacité. Le groupe UE-OTAN sur les capacités a continué à servir de cadre à l'échange d'informations. Comme il était indiqué dans le précédent rapport, la participation de tous les États membres de l'UE faciliterait encore davantage l'échange d'informations dans le domaine des capacités militaires.

En décembre 2009, l'UE a mis au point, aux fins de la coopération avec l'OTAN, un ensemble de propositions concrètes sur le renforcement des relations entre les deux organisations.

Ces propositions, que le Haut Représentant a transmises au Secrétaire général de l'OTAN, soulignent que la mise en place d'arrangements solides est nécessaire pour faciliter la collaboration sur le terrain, lorsque des opérations/missions de gestion de crise menées dans le cadre de la PESD et par l'OTAN sont présentes sur le même théâtre, comme c'est le cas au Kosovo et en Afghanistan.

OSCE

Tout au long de 2009, l'UE a soutenu les efforts déployés par l'OSCE dans différentes régions, comme le Kosovo et le Caucase du Sud, et dans les conflits qui sévissent depuis longtemps. L'UE a accordé une attention particulière à la prévention et au règlement des conflits, notamment dans le cadre de l'action du Haut Commissaire pour les minorités nationales et des activités de rétablissement de la confiance et de renforcement de la démocratie menées par les missions de l'OSCE sur le terrain.

L'UE a participé de façon constructive et substantielle dans le cadre de l'OSCE au dialogue sur l'avenir de la sécurité européenne, question qui dominait le programme de travail de l'OSCE en 2009. L'UE a joué un rôle actif pour aider la présidence grecque à réussir le lancement du processus de Corfou, lors de la première réunion ministérielle informelle jamais tenue de l'OSCE, considérant que ce processus était de nature à rétablir la confiance entre les États participants et espérant ainsi renforcer et redynamiser l'OSCE.

³⁸ Le 19 février 2008, le Parlement européen a adopté une résolution sur le rôle de l'OTAN dans l'architecture de sécurité de l'UE (2008/2197(INI)) (doc.P6_TA-PROV(2009)0076 du PE).

La réunion du Conseil ministériel à Athènes, les 1^{er} et 2 décembre 2009, a permis d'adopter une déclaration et une décision sur le processus de Corfou répondant aux objectifs de l'UE, exprimant une volonté ferme d'engager un dialogue global sur la sécurité dans le cadre de l'OSCE et visant à définir un programme substantiel et des modalités bien définies et adaptées afin de faire progresser ce dossier sous la présidence kazakhe en 2010 et au-delà.

L'UE a continué de soutenir les efforts déployés par l'OSCE pour améliorer la sécurité dans l'ensemble de ses trois dimensions (politico-militaire, économique-environnementale et humaine). La coopération avec l'OSCE a été renforcée dans les domaines de la gestion et la sécurité des frontières et de la lutte contre la drogue.

Pour ce qui concerne les dimensions économique et environnementale, l'UE a participé activement aux négociations assurant à l'OSCE un mandat exploratoire pour étudier les moyens d'accroître son rôle dans le dialogue sur la sécurité énergétique.

En ce qui concerne la dimension humaine, l'UE a continué d'insister sur l'importance qu'elle attache à la sauvegarde de l'indépendance des institutions de l'OSCE, notamment le BIDDH. L'UE est intervenue systématiquement pour s'opposer aux atteintes croissantes portées à la liberté des médias dans la région de l'OSCE, ainsi qu'aux attaques contre les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme, et a instamment demandé que des mesures soient prises pour y faire face.

Conseil de l'Europe

L'UE a poursuivi sa coopération avec le Conseil de l'Europe (CdE) conformément au mémorandum d'accord conclu entre les deux organisations, notamment dans le domaine de la politique de voisinage et en ce qui concerne les Balkans occidentaux. La plupart des programmes communs UE-CdE et des activités du CdE soutenues par l'UE portent sur la coopération dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme, y compris l'assistance électorale et les médias. L'UE a aussi bénéficié d'une bonne coopération avec la Commission de Venise du CdE sur les questions constitutionnelles et législatives. L'UE a soutenu sans réserve les efforts déployés pour renforcer l'efficacité de la Cour européenne des droits de l'homme.

L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne a ouvert la voie aux travaux préparatoires à l'adhésion de l'UE à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales³⁹.

2. Action menée pour renforcer la maîtrise du processus au niveau régional

Le rapport de 2008 sur la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité soulignait que "[p]our être durables, les solutions aux conflits doivent associer tous les acteurs régionaux ayant un intérêt commun pour la paix". Les organisations régionales ont, à l'instar des puissances régionales, un rôle important à jouer à cet égard. Selon qu'elles agissent ou restent passives, elles peuvent être facteurs soit de paix et de stabilité, soit de tension et de troubles. C'est pourquoi l'UE juge particulièrement important de favoriser, dans le cadre de ses relations avec des organisations régionales et en facilitant la coopération intrarégionale et interrégionale, une culture de prise en charge responsable, au niveau régional.

Organisations régionales et coopération régionale

Dans les Balkans occidentaux, le Conseil de coopération régionale (CCR), qui agit dans le cadre du processus de coopération en Europe du Sud-Est (SEECP) et qui dispose d'un secrétariat à Sarajevo et d'un bureau de liaison à Bruxelles, a continué de renforcer la coopération dans la région sur un certain nombre de questions clés. En 2009, le secrétariat du CCR a notamment lancé le processus visant à élaborer une stratégie régionale de recherche, rétabli le dialogue social dans la région et s'est attelé à la création d'un réseau des centres anti-incendie. Le secrétariat du CCR participe également aux travaux des groupes établis dans le cadre des programmes pluribénéficiaires de l'IAP et définit des priorités pour des projets régionaux.

À l'occasion de sa réunion annuelle en juin 2009, le CCR a demandé qu'une plus grande attention soit apportée à l'examen des questions en suspens entre les pays des Balkans occidentaux.

Mettant l'accent sur le principe d'un processus ouvert à tous et pris en charge au niveau local, le Conseil a rappelé qu'une approche constructive de la coopération régionale, y compris le commerce, demeure essentielle pour assurer la pleine participation de l'ensemble de la région, y compris le Kosovo et la Serbie, dans toutes les enceintes pertinentes.

³⁹ Le 16 décembre 2009, le Parlement européen a adopté une résolution sur des mesures restrictives affectant les droits des individus suite à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (P7_TA-PROV(2009)0111).

La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour un nouveau partenariat avec l'Asie centrale a permis d'intensifier la coopération entre l'UE et les pays d'Asie centrale, y compris le dialogue politique et la coopération technique. En 2009, une réunion régionale et cinq réunions bilatérales des troïkas ministérielles se sont tenues à Douchanbé et une conférence ministérielle ouverte UE-Asie centrale a eu lieu en septembre à Bruxelles, à l'occasion de laquelle ont été examinées les questions de sécurité, en particulier les menaces et défis communs, tels que le terrorisme, la traite des êtres humains et le trafic de stupéfiants, la non-prolifération et la sécurité énergétique. En outre, d'autres contacts politiques de haut niveau se sont intensifiés. De nombreux contacts ont ainsi eu lieu entre le RSUE pour l'Asie centrale et les pays de la région ainsi qu'avec des tiers au sujet de la situation dans la région.

En 2009, la stabilité du continent africain a constitué un sujet de préoccupation majeur pour l'UE, dont les principaux partenaires continuent d'être l'Union africaine (UA) et les organisations régionales africaines, notamment dans le cadre du partenariat stratégique UE-Afrique et de son plan d'action 2008-2010, dont l'examen à mi-parcours s'est achevé en octobre 2009. La coopération au lendemain de la crise économique et financière mondiale et les efforts conjoints déployés pour préparer la CCNUCC à Copenhague figuraient en tête des priorités.

Lors des réunions s'inscrivant dans le dialogue ministériel et de la réunion entre le comité politique et de sécurité de l'UE (COPS) et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA (en octobre 2009), les deux parties ont rapproché leurs positions face aux changements inconstitutionnels de gouvernements en Afrique, en particulier dans les cas de la Mauritanie, de la Guinée et de Madagascar. La coordination entre l'UA, l'ONU, l'UE et les organisations régionales concernées (CEDEAO et SADC) s'est améliorée.

La délégation de l'UE auprès de l'UA, à Addis Abeba, ainsi que le RSUE, qui exerce en même temps la fonction de chef de délégation, ont contribué à la mise en œuvre du programme de l'UE à l'égard de l'Afrique. De nouveaux progrès ont été réalisés en ce qui concerne le soutien de l'UE à la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), tant sur le plan politique que financier. Une conférence conjointe des donateurs UA-ONU-UE s'est tenue à Bruxelles à l'appui du gouvernement fédéral de transition en Somalie.

L'UA a renforcé son action destinée à stabiliser la situation interne au Soudan, notamment en approuvant le rapport sur la paix, la justice et la réconciliation au Darfour et au Soudan, du groupe d'experts dirigé par l'ancien président sud-africain Mbeki.

À cet égard, lors de réunions au niveau politique tenues avec l'UE, l'UA a soulevé la question connexe liée à une résolution du CSNU prévoyant un survis à poursuivre le président soudanais inculpé el-Béchir, conformément à l'article 16 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). De la même manière et à plusieurs reprises, l'UA a soulevé la question de l'exercice par un État membre de la compétence universelle. Le rapport d'experts juridiques indépendants, d'Afrique et d'Europe, a contribué à éclaircir la question.

En 2009, la stratégie commune Afrique-UE demeurait le principal cadre d'action transcontinental, permettant aux deux parties d'approfondir plus avant leur coopération politique et technique, de faire face ensemble aux menaces communes et aux défis planétaires et de saisir les nouvelles occasions grâce à une meilleure coordination dans les enceintes internationales.

L'UE et l'AU ont coopéré afin de mettre en œuvre l'ensemble des huit partenariats thématiques dans le cadre de la stratégie commune et de progresser dans des domaines aussi importants que la paix et la sécurité, la gouvernance démocratique et les droits de l'homme, le commerce et l'intégration régionale, les objectifs du Millénaire pour le développement, l'énergie, le changement climatique, les migrations/la mobilité/l'emploi et les sciences ainsi que les TIC et l'espace.

Pour ce qui est du partenariat pour la paix et la sécurité, l'aide apportée à la mise en œuvre de l'architecture africaine de paix et de sécurité a évolué de manière satisfaisante, malgré des retards dus aux moyens et programmes d'intégration différents des partenaires africains. Le cycle de formation de la Force africaine en attente, Amani Africa, devrait s'achever à la fin de 2010. Les conclusions initiales d'une étude conjointe UA-UE des centres africains de formation œuvrant dans le domaine des opérations de soutien de la paix ont été rédigées et devraient être achevées en 2010. La coopération entre la cellule de crise de l'UA et le SITCEN de l'UE est également en cours de développement. Il convient d'œuvrer à une meilleure articulation entre ces différents modules de l'architecture africaine de paix et de sécurité

La question du financement durable des opérations de maintien de la paix menées par l'UA a été abordée dans le cadre des travaux du "panel Prodi". Un problème important demeurait: comment fournir le matériel nécessaire, particulièrement au regard des critères d'admissibilité des instruments de financement de l'UE, tels que la facilité de paix pour l'Afrique. Les débats avec les Nations unies à cet égard ont progressé.

En 2009, l'UE a organisé deux séries de dialogues sur les droits de l'homme avec l'Union africaine et a organisé un séminaire sur la société civile (avril 2009) pour contribuer au processus. Les dialogues étaient axés sur la collaboration entre l'UE et l'AU dans le domaine des droits de l'homme, notamment pour la définition de normes et la création d'instruments régionaux de défense des droits de l'homme, mais ils ont également servi de cadres pour débattre de situations préoccupantes en matière de droits de l'homme.

L'UE a poursuivi son dialogue politique avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) au niveau ministériel (les 27 et 28 mai 2009 à Phnom Penh), qui a été l'occasion de réaffirmer l'importance stratégique de la coopération et des relations UE-ASEAN. En marge de la réunion ministérielle, des déclarations politiques ont été rendues publiques, dans lesquelles l'ASEAN a donné son consentement formel à la demande d'adhésion de l'UE au traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est et s'est engagée à accélérer le processus d'adhésion. En outre, l'UE a signé pour la première fois un accord de partenariat et de coopération (APC) avec l'Indonésie. L'UE a aussi accompli des progrès considérables dans les négociations portant sur un APC avec d'autres pays de l'ASEAN, en particulier le Viêt Nam, les Philippines et la Thaïlande. Tout en réaffirmant l'objectif stratégique que représente une zone de libre-échange (ZLE) interrégionale, l'UE a décidé de continuer à négocier des accords bilatéraux de libre-échange avec les pays de l'ASEAN intéressés et de commencer sur cette voie par des négociations avec Singapour.

La réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEM, qui s'est tenue les 25 et 26 mai 2009 à Hanoi, a été propice à un dialogue franc entre les partenaires européens et asiatiques sur un large éventail de sujets d'intérêt commun, y compris l'élargissement de l'ASEM à la Russie et à l'Australie. Les ministres se sont félicités que l'Australie et la Russie aient déposé une demande d'adhésion et ont confié à de hauts fonctionnaires la tâche de mettre au point les modalités permettant à ces deux pays d'adhérer officiellement à l'ASEM lors de son 8^{ème} sommet en 2010. La déclaration commune par laquelle tous les ministres ont condamné l'essai nucléaire souterrain auquel a procédé le 25 mai la République populaire démocratique de Corée (RPDC) constitue un résultat important de cette réunion. La réunion des ministres des affaires étrangères a également permis d'entamer les préparatifs du 8^{ème} sommet de l'ASEM, qui se tiendra à Bruxelles les 4 et 5 octobre 2010.

La conclusion d'un accord de libre-échange (ALE) avec le Conseil de coopération du Golfe (CCG) se heurte toujours à des difficultés. Les messages politiques émanant du CCG demeurent ambivalents, alors que l'UE a clairement indiqué à plusieurs reprises qu'elle était disposé à conclure un tel accord.

Les relations politiques avec l'Amérique latine ont continué de se renforcer en 2009. En septembre, la Commission a adopté une communication sur l'Amérique latine, qui constitue un cadre politique pour les relations entre l'UE et cette région.

La réunion ministérielle entre l'UE et le Groupe de Rio (le 13 mai 2009 à Prague) a marqué une nouvelle étape dans le processus de consolidation du partenariat stratégique entre les deux régions. Le sommet était axé en particulier sur les thèmes "sources d'énergie renouvelables: une stratégie durable en matière de sécurité énergétique et de changements climatiques" et "rétablissement de la stabilité financière et croissance de l'économie mondiale"⁴⁰.

Les négociations avec l'Amérique centrale et certains pays andins (Colombie, Pérou) ont connu de nouveaux progrès en 2009. Les négociations en vue d'un accord d'association UE-Amérique centrale progressaient bien jusqu'à ce qu'elles soient suspendues en raison du coup d'État qui a eu lieu en juin 2009 au Honduras à la fin de 2009, et ont repris à la fin de 2009. Celles en vue d'un accord commercial multilatéral (avec la Colombie et le Pérou) étaient près d'aboutir à la fin de 2009 et ont été achevées le 1^{er} mars 2010. Concernant la négociation d'un accord d'association avec le Mercosur, les principaux dirigeants d'Amérique latine ont confirmé à la fin 2009 qu'ils souhaitaient reprendre les négociations (suspendues depuis 2004).

⁴⁰ Doc. 9881/09.

E. PROMOTION DE LA DÉMOCRATIE, DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'ÉTAT DE DROIT^{41 42 43 44}

-
- ⁴¹ Le Parlement européen a adopté le 7 mai 2009 une résolution sur le rapport annuel sur les droits de l'homme dans le monde 2008 et la politique de l'Union européenne en la matière (2008/2336(INI)) (P6_TA-PROV(2009)0385).
- ⁴² Le Parlement européen a adopté le 14 janvier 2009 une résolution sur l'évolution du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, et notamment le rôle de l'Union (2008/2201(INI)) (P6_TA-PROV(2009)0021)
- ⁴³ Agissant dans le cadre de sa procédure d'urgence (article 122) en cas d'atteintes aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'État de droit, le Parlement européen a adopté les résolutions suivantes:
- sur l'Iran: le cas de Shirin Ebadi, le 15 janvier 2009 (P6_TA-PROV(2009)0029)
 - sur le coup d'État en Guinée, le 15 janvier 2009 (P6_TA-PROV(2009)0030)
 - la liberté de la presse au Kenya, le 15 janvier 2009 (P6_TA-PROV(2009)0031)
 - le Sri Lanka, le 5 février 2009 (P6_TA-PROV(2009)0054)
 - les réfugiés birmans en Thaïlande, le 5 février 2009 (P6_TA-PROV(2009)0055)
 - le refus d'extrader du Brésil Cesare Battisti, le 5 février 2009 (P6_TA-PROV(2009)0056)
 - la Guinée-Bissau, le 12 mars 2009 (P6_TA-PROV(2009)0143)
 - l'expulsion d'ONG du Darfour, le 12 mars 2009 (P6_TA-PROV(2009)0145)
 - les Philippines, le 12 mars 2009 (P6_TA-PROV(2009)0144)
 - le soutien au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, le 24 avril 2009 (P6_TA-PROV(2009)0310)
 - la situation humanitaire des résidents du camp d'Achraf, le 24 avril 2009 (P6_TA-PROV(2009)0311)
 - les droits des femmes en Afghanistan, le 24 avril 2009 (P6_TA-PROV(2009)0309)
 - Iran: le cas de Roxana Saberi, le 7 mai 2009 (P6_TA-PROV(2009)0391)
 - Madagascar, le 7 mai 2009 (P6_TA-PROV(2009)0392)
 - le cas de Manuel Rosales au Venezuela, le 7 mai 2009 (P6_TA-PROV(2009)0393)
 - Kazakhstan: le cas d'Evgnriy Zhovtis, le 17 septembre 2009 (P7_TA-PROV(2009)0023)
 - Syrie: le cas de Muhannad Al Hassani, le 17 septembre 2009 (P7_TA-PROV(2009)0024)
 - les meurtres de défenseurs des droits de l'homme en Russie, le 17 septembre 2009 (P7_TA-PROV(2009)0022)
 - la Guinée, le 22 octobre 2009 (P7_TA-PROV(2009)0059)
 - l'Iran, le 22 octobre 2009 (P7_TA-PROV(2009)0060)
 - le Sri Lanka, le 22 octobre 2009 (P7_TA-PROV(2009)0061)
 - le Nicaragua, le 26 novembre 2009 (P7_TA-PROV(2009)0103)
 - le Laos et le Viêt Nam, le 26 novembre 2009 (P7_TA-PROV(2009)0104)
 - la Chine: droits des minorités et application de la peine de mort, le 26 novembre 2009 (P7_TA-PROV(2009)0105)
 - la violence en République démocratique du Congo, le 17 décembre 2009 (P7_TA-PROV(2009)0118)
 - Ouganda: projet de législation anti-homosexualité, le 17 décembre 2009 (P7_TA-PROV(2009)0119)
 - Azerbaïdjan: liberté d'expression, le 17 décembre 2009 (P7_TA-PROV(2009)0120)
- ⁴⁴ Droits de l'homme et démocratie dans le monde - rapport sur l'action de l'UE entre juillet 2008 et décembre 2009.

Le renforcement de la démocratie⁴⁵ et l'État de droit ainsi que le respect des droits de l'homme figurent au nombre des objectifs prioritaires de la PESC⁴⁶. En novembre 2009, les ministres des affaires étrangères et les ministres chargés du développement ont adopté une série de conclusions sur le soutien à la démocratie dans le cadre des relations extérieures de l'UE⁴⁷. Ces conclusions visent à fournir un cadre permettant d'utiliser les instruments existants de manière plus cohérente et efficace, en particulier en ce qui concerne la politique étrangère et la politique en matière de développement. Elles fixent un programme d'action réunissant les valeurs et principes fondamentaux qui sous-tendent l'approche de l'UE, soit la reconnaissance du fait que la démocratie ne peut être imposée de l'extérieur, une approche par pays, un véritable partenariat et un dialogue effectif pour que les pays tiers prennent leur destin en main et l'absence de toute nouvelle condition pour l'aide au développement de l'UE. Toujours en novembre 2009, le Conseil a réaffirmé que l'Union européenne était résolument attachée à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction⁴⁸. Dans les conclusions adoptées à ce sujet, les instances compétentes du Conseil étaient invitées à évaluer les initiatives existantes de l'UE et à élaborer des propositions visant à promouvoir la liberté de religion ou de conviction dans les relations bilatérales et dans le contexte multilatéral.

La liberté de religion ou de conviction est intrinsèquement liée à d'autres libertés fondamentales, dont la liberté d'expression. Dans le cadre des travaux menés dans des enceintes telles que le Conseil des droits de l'homme, l'UE a souligné que le droit à la liberté d'expression constituait l'un des fondements essentiels de toute société démocratique, puisqu'il permet à chacun de s'épanouir dans une société pluraliste et tolérante permettant d'accéder à une multitude d'idées et de philosophies. L'UE a estimé que les États devraient faire en sorte que le droit à la liberté d'expression ne puisse être limité que pour les motifs prévus à l'article 19, paragraphe 3, et à l'article 20 du pacte international relatif aux droits civils et politiques.

⁴⁵ Le Parlement européen a adopté le 22 octobre 2009 une résolution sur le renforcement de la démocratie dans les relations extérieures de l'UE (P7_TA-PROV(2009)0056).

⁴⁶ Conclusions du Conseil sur les droits de l'homme et la démocratisation dans les pays tiers, 8 décembre 2009.

⁴⁷ Conclusions du Conseil sur le soutien à la démocratie dans le cadre des relations extérieures de l'UE - Vers une cohérence et une efficacité accrues (doc 16081/09).

⁴⁸ Conclusions du Conseil sur la liberté de religion ou de conviction, novembre 2009.

1. Droits de l'homme et intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes⁴⁹

La protection et la promotion des droits de l'homme ont inspiré nombre des activités menées dans le cadre de la PESC en 2009; plusieurs nouveaux dialogues et consultations sur les droits de l'homme ont été lancés et les questions relatives aux droits de l'homme ont conservé une place importante dans les divers cadres de relations entre l'UE et les pays tiers tandis que de nouvelles lignes directrices ont été adoptées⁵⁰ et que des progrès concrets ont été réalisés dans le domaine des droits de l'homme et de l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans le contexte de la PSDC. Dans ses conclusions de décembre 2009, le Conseil a insisté sur la nécessité de prendre d'autres mesures concrètes pour intégrer davantage les questions des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la PSDC. L'organisation à Bruxelles, les 9 et 10 novembre, d'une première réunion des conseillers et des points de contact chargés des questions d'égalité entre les hommes et les femmes constitue à cet égard une initiative positive.

2. Les droits de l'homme dans la PESC

En 2009, le Conseil s'est plus particulièrement attaché à la mise en œuvre de sa politique relative aux droits des femmes, telle qu'elle est formulée dans l'approche globale de l'UE pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité et les lignes directrices de l'UE sur les violences contre les femmes et la lutte contre toutes les formes de discrimination à leur encontre (les deux documents ont été adoptés par le Conseil le 8 décembre 2008).

L'UE a également lancé une vaste campagne d'information pour promouvoir la résolution 1325 du CSNU et les autres résolutions du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité. Elle a inscrit la résolution 1325 du CSNU au programme des consultations qu'elle a engagées avec les États-Unis et le Canada sur les droits de l'homme et elle a fait en sorte que la thématique des femmes, de la paix et de la sécurité soit au cœur de sa collaboration avec l'Union africaine. Elle a organisé à New York deux événements consacrés à la résolution 1325 du CSNU, dont une table ronde qui a réuni en février toute une série d'acteurs dans le domaine, provenant de l'UE, de l'UA, de l'ONU et des ONG, afin d'étudier de quelle manière les dispositifs régionaux pourraient compléter les actions entreprises au niveau des Nations unies et des pays, ainsi qu'un événement de niveau ministériel en septembre pour débattre des mesures à prendre dans la perspective du 10^e anniversaire de la résolution 1325 du CSNU et des retards de mise en œuvre qu'il restait à résorber.

⁴⁹ Le Parlement européen a adopté le 7 mai 2009 une résolution sur la prise en compte du principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans les relations extérieures de l'UE et dans la construction de la paix et la consolidation nationale (2008/2198(INI)) (P6_TA-PROV(2009)0372).

⁵⁰ Le Conseil a adopté une version actualisée des lignes directrices de l'UE concernant la promotion du respect du droit humanitaire international (doc. 16841/09).

Un certain nombre de cas individuels ont fait l'objet d'une action de l'UE et certains d'entre eux ont également été abordés dans le cadre des orientations concernant les défenseurs des droits de l'homme, en l'occurrence avec le Mexique (défenseur des droits de l'homme), l'Afghanistan (lettre au gouvernement concernant la nouvelle loi sur la charia), la Russie (cas relatifs à des défenseurs des droits des femmes), Soudan (procès motivé par l'accusation d'indécence à l'encontre d'une femme portant un pantalon), Arabie saoudite (mariages d'enfants), Zambie (procès du rédacteur en chef d'un journal ayant rassemblé des informations sur l'accès aux soins de maternité refusé aux femmes) et Iran (défenseurs des droits de l'homme). Les questions d'égalité entre les hommes et les femmes ont continué d'être intégrées et prises en considération dans les outils dont dispose l'UE pour gérer les crises et une aide spécifique a été apportée pour faire face à des situations particulières touchant les femmes, notamment dans le cas de victimes de la traite des êtres humains en Syrie.

Le 18 décembre, la présidence a publié une déclaration pour commémorer le 30^e anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

La torture a continué de figurer au premier rang des priorités abordées dans le cadre des dialogues et consultations menées avec les pays tiers sur la question des droits de l'homme. Une attention particulière a été accordée à la prévention de la torture et au soutien que l'UE apporte aux mécanismes internationaux de prévention - sous-comité des Nations unies pour la prévention de la torture et rôle qu'il peut jouer dans la mise en place de structures similaires au niveau régional et national - et aux mécanismes nationaux de prévention mis en place conformément au protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture.

En 2009, l'UE s'est également attachée à mettre en œuvre sa politique relative aux droits de l'enfant, telle qu'elle est énoncée dans les orientations de l'UE pour la promotion et la protection des droits de l'enfant et les orientations de l'UE sur les enfants face aux conflits armés.

Dans le cadre des orientations de l'UE pour la promotion et la protection des droits de l'enfant, la validité du premier domaine prioritaire, en l'occurrence la lutte contre la violence à l'égard des enfants, a été prolongée de deux ans en 2009. Dix pays pilotes ont été sélectionnés en étroite concertation avec l'UNICEF et la société civile en vue de la mise en œuvre de ces orientations. Des stratégies de mise en œuvre spécifiques, à même de répondre aux besoins particuliers des pays pilotes, ont été arrêtées et lancées pour être mises en œuvre durant le second semestre de 2009.

Par ailleurs, en 2009, le forum annuel des ONG de l'UE était consacré à la question des droits de l'enfant, aux possibilités qui s'offrent pour combattre la violence dirigée contre les enfants et aux efforts à déployer dans ce cadre. Les droits de l'enfant ont régulièrement figuré à l'ordre du jour des dialogues politiques, et notamment des dialogues et des consultations consacrés aux droits de l'homme qui ont été menés avec des pays tiers, par exemple la Jordanie, Israël et les républiques d'Asie centrale.

L'UE a contribué activement à la promotion des droits des enfants dans les différentes enceintes de l'ONU. L'UE s'est efforcée de coopérer de plus en plus étroitement avec les Nations unies sur la question des enfants dans les conflits armés. Elle a par ailleurs accueilli positivement et soutenu la nouvelle résolution du Conseil de sécurité des Nations unies, la résolution 1882 (2009), qui renforce encore la protection des enfants touchés par les conflits armés.

Compte tenu des inquiétudes croissantes quant au libre exercice de certaines libertés au Viêt Nam et au Cambodge, dont le Parlement européen s'est fait l'écho, l'UE a renforcé les moyens dont elle dispose pour aborder les questions des droits de l'homme avec un certain nombre de pays de la région, en augmentant le nombre de déclarations et de démarches et en suivant de plus près encore la situation. En 2009, le Conseil a entériné la mise en place du dialogue sur les droits de l'homme avec l'Indonésie.

L'UE reste préoccupée par la situation des droits de l'homme en Russie. Deux séries de consultations en matière de droits de l'homme ont été organisées entre l'UE et la Russie en 2009; elles ont permis à l'UE d'exprimer de manière plus détaillée l'inquiétude que lui inspirent différents aspects de la situation des droits de l'homme en Russie, notamment en évoquant des cas individuels⁵¹. Par des déclarations et des démarches, l'UE a également fait part de sa préoccupation face à l'assassinat dans la Fédération de Russie de journalistes et de défenseurs de droits de l'homme.

L'UE reste préoccupée par la situation des droits de l'homme en Asie centrale. Conformément à sa stratégie relative à l'Asie centrale, l'UE a établi des dialogues en matière de droits de l'homme avec tous les pays de la région. Jusqu'à présent, deux sessions ont eu lieu et les questions relatives aux droits de l'homme ont également été abordées dans toutes les réunions à haut niveau organisées avec les cinq pays concernés.

⁵¹ Le 16 décembre 2009, le Parlement européen a décerné le prix Sakharov pour la liberté de pensée à l'organisation russe de défense des droits civils Memorial et à ses trois représentants (Oleg Orlov, Sergei Kovalev et Lyudmilla Alexeyeva) ainsi qu'à d'autres défenseurs des droits de l'homme en Russie. À la suite de l'emprisonnement à Moscou, le 31 décembre 2009, de militants des droits de l'homme parmi lesquels figuraient Lyudmilla Alexeyeva, Jerzy Buzek, président du Parlement européen, a demandé leur libération immédiate.

Pour ce qui est de l'Ouzbékistan, après avoir fait le point de la situation, les 26 et 27 octobre 2009, le Conseil a décidé de ne pas proroger l'embargo sur les armes afin d'encourager les autorités ouzbèkes à prendre d'autres mesures substantielles en vue de renforcer l'État de droit et d'améliorer la situation sur le terrain dans le domaine des droits de l'homme. D'ici un an, le Conseil des affaires étrangères examinera et évaluera les progrès réalisés par les autorités ouzbèkes et l'efficacité de la coopération UE-Ouzbékistan.

Les préoccupations que soulèvent les questions liées aux droits de l'homme ont également été régulièrement abordées avec plusieurs partenaires du Bassin méditerranéen et du Proche-Orient, notamment l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Maroc, la Syrie et la Tunisie. La répression violente exercée par les autorités iraniennes contre les manifestants et l'opposition après l'élection présidentielle du 12 juin en Iran a suscité de fortes réactions du Conseil et du Conseil européen tout au long de 2009, l'UE demandant instamment au gouvernement iranien de résoudre les difficultés politiques internes par des moyens pacifiques et de respecter les obligations internationales qui lui incombent en matière de droits de l'homme.

L'UE a continué d'évoquer les questions des droits de l'homme avec la Chine. Deux sessions se sont tenues dans le cadre du dialogue sur les droits de l'homme. Une évaluation interne du dialogue a été menée à bien et les recommandations en résultant seront mises en œuvre en 2010. L'UE a fait un certain nombre de déclarations publiques condamnant les violations des droits de l'homme commises en Chine, telles que l'emprisonnement de Liu Xiaobo et l'exclusion des observateurs de l'UE de ce procès, l'exécution du citoyen britannique Akmal Shaikh et l'exécution de personnes au Tibet et au Xinjiang.

L'UE a félicité l'ASEAN pour avoir créé la nouvelle commission intergouvernementale sur les droits de l'homme, ce qui a constitué une étape cruciale de l'évolution de l'ASEAN en organisation défendant les valeurs universelles des droits de l'homme. L'UE a encouragé l'ASEAN à mettre en œuvre le mandat de cette commission et à aligner ses futures activités sur les principes de Paris, afin de protéger les droits de l'homme dans tous les pays de l'ASEAN. L'UE s'est réjouie à la perspective de continuer à travailler en partenariat avec l'ASEAN sur les questions des droits de l'homme et est prête à proposer une aide et à partager des expériences dans ce domaine, notamment dans le cadre de l'évolution future de la commission intergouvernementale sur les droits de l'homme.

En 2009, l'UE et l'Argentine, le Brésil, le Chili et le Mexique ont décidé d'agir en coordination étroite dans le domaine des droits de l'homme, notamment au sein des enceintes internationales qui traitent de cette question, et ont entamé des consultations approfondies à ce sujet. En outre, l'UE a engagé des dialogues sur ce thème avec l'Argentine, le Brésil et la Colombie, et a renforcé le dialogue mené avec le Chili; pour ce qui est du Mexique, le premier dialogue aura lieu en 2010.

3. Les droits de l'homme dans la PSDC

Le travail s'est poursuivi afin d'intégrer le droit humanitaire international⁵² et de traduire systématiquement en mesures concrètes la prise en compte des droits de l'homme, de l'égalité entre les hommes et les femmes et des aspects relatifs aux enfants touchés par les conflits armés à tous les stades des missions et opérations PSDC; cela s'est concrétisé par la désignation d'un expert des droits de l'homme dans les missions et opérations et la prise en compte des aspects relatifs aux droits de l'homme dans la planification et le mandat de certaines missions et opérations PSDC.

L'importance que revêt l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes a continué d'être mise en avant, notamment la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 ainsi que 1888 et 1889 du CSNU, de même que les documents stratégiques pertinents de l'UE⁵³, en particulier dans le but de réaliser des progrès plus tangibles sur le terrain, conformément à la résolution du Parlement européen sur la prise en compte du principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans les relations extérieures de l'UE et dans la construction de la paix et la consolidation nationale. En novembre 2009, le Conseil a approuvé le document consacré à la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du CSNU dans le contexte de la formation en vue des missions et opérations PSDC, et comprenant des recommandations sur la voie à suivre en la matière. Ce document énonce les mesures prévues pour améliorer la cohérence et la qualité de la formation préalable au déploiement et de la formation du personnel déployé dans des missions et opérations PSDC.

⁵² Dans ses conclusions (de décembre 2009), le Conseil a exprimé une nouvelle fois sa détermination à veiller à la mise en œuvre des lignes directrices concernant la promotion du droit humanitaire international et a souligné qu'il importait de continuer à mieux intégrer le droit humanitaire international dans tous les aspects de l'action extérieure de l'Union européenne (doc. 16842/09).

⁵³ Approche globale pour la mise en œuvre par l'UE des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité (doc. 15671/1/08 REV 1) et Mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU, renforcée par la résolution 1820 du CSNU dans le cadre de la PESD (doc. 15782/3/08 REV 3).

4. Lutte contre l'impunité

La lutte contre l'impunité est l'une des pierres angulaires de l'approche adoptée par l'UE en vue d'instaurer et de préserver une paix durable, la justice internationale et l'État de droit. C'est pour cette raison que le soutien ferme de l'UE à la Cour pénale internationale (CPI) ne s'est pas démenti⁵⁴ et a été intégré dans les politiques extérieures de l'UE, dans le cadre tant de la PESC que de la PSDC. La communauté des ONG est restée un allié précieux en la matière.

La punition des crimes internationaux et des violations graves des droits de l'homme est un aspect important des relations avec nos partenaires. La justice pénale internationale, administrée notamment par la CPI et les tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie, le Rwanda et la Sierra Leone, joue un rôle essentiel pour le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité au niveau international et local. Encouragée par le Parlement européen, l'UE reste déterminée à promouvoir l'universalité du Statut dans le cadre de son engagement aux côtés de la CPI, ce qu'elle fait à travers des démarches diplomatiques, des séminaires, l'insertion de clauses dans les accords de l'UE conclus avec les pays tiers et le soutien apporté à la société civile.

Il est donc indispensable, pour permettre une réconciliation dans les Balkans occidentaux, que les violations passées des droits de l'homme ne soient pas sans suite et qu'il y ait une totale coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)⁵⁵. Dans le cadre de la volonté exprimée de traduire en justice les personnes inculpées de crimes de guerre, l'UE soutient sans réserve les efforts constants qui sont déployés pour identifier et désorganiser les réseaux qui soutiennent les personnes inculpées de crimes de guerre, et mettre un terme à leurs activités, en particulier par la poursuite du procès de Radovan Karadzic et l'arrestation de Ratko Mladić et de Goran Hadžić, conformément à la résolution du Parlement européen sur le mandat du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (2008/2290(INI)).

La mission civile PSDC EULEX Kosovo est devenue pleinement opérationnelle et elle a commencé à enquêter sur les crimes de guerre, la criminalité organisée et les cas de corruption ainsi qu'à poursuivre les auteurs de tels faits et à les traduire en justice.

⁵⁴ L'UE a continué de soutenir la CPI par des conclusions du Conseil (Soudan, Kenya et région des Grands Lacs) et des déclarations de la présidence.

⁵⁵ Le Parlement européen a adopté le 12 mars 2009 une résolution sur le mandat du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (2008/2290(INI)) (P6_TA-PROV(2009)0136).

Une aide particulière a été apportée pour faciliter le transfert de savoir-faire entre le TPIY et les systèmes juridiques nationaux des pays de l'ex-Yougoslavie, afin de leur permettre de traiter les affaires de crimes de guerre.

En 2009, la mission civile EUPOL RD Congo menée dans le cadre de la PSDC a été renforcée par une équipe multidisciplinaire spécialisée dans la lutte contre les violences sexuelles, l'objectif étant de mettre un terme à l'impunité en RDC. Il conviendrait d'envisager une plus grande participation de l'UE, notamment dans le contexte de l'adoption récente de la résolution 1888 du CSNU et des plans actuels de l'ONU visant à créer des "chambres mixtes" en tant que mécanisme de justice transitionnelle.

L'année 2009 a été marquée par d'autres évolutions importantes telles que le démarrage du premier procès contre Tomas Lubanga (janvier) et le premier mandat d'arrêt délivré par la CPI contre un chef d'État en fonction - Omar el Béchir du Soudan (mars). Ces événements ont suscité de vives réactions de l'UA et du monde arabe. Afin de protéger le Statut de Rome, l'UE a réagi par des interventions discrètes et rapides. Elle a aussi demandé aux États-Unis de reprendre un rôle actif.

L'UE continue également de soutenir fermement l'enquête des Nations unies sur l'assassinat de l'ancien premier ministre libanais, Rafic Hariri, et d'autres personnes, ainsi que le tribunal qui a été mis sur pied à cet effet.

Le procès de Hissène Habré est également un élément majeur du dialogue entre le Sénégal, l'Union africaine et l'UE; il constituera un précédent pour défendre l'obligation de rendre des comptes et mettre un terme à la culture de l'impunité dans les pays africains. Une assistance a été apportée au niveau technique pour aider les autorités sénégalaises à mettre en place le processus.

L'exercice de la compétence universelle est également un instrument national de lutte contre l'impunité. Les participants à la 11^e réunion ministérielle de la troïka avec l'UA, qui s'est tenue en novembre 2008, ont reconnu que cette question avait des conséquences négatives sur les relations entre l'UE et l'UA. Un groupe a été créé par la suite pour clarifier les conceptions de la partie africaine et de la partie UE quant au principe de compétence universelle, soutenu au titre de l'instrument de stabilité. Le groupe a présenté son rapport à la troïka en avril 2009.

F. FAVORISER LES PARTENARIATS DANS LE MONDE ENTIER

1. Consolider les relations avec les partenaires stratégiques

Dans le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité, il était indiqué que "la mondialisation accélère la modification des rapports de force". Si ce phénomène peut mettre en évidence les différences de valeurs, on peut également considérer qu'il nous donne l'occasion d'établir ou de consolider des partenariats avec les acteurs clés sur la scène mondiale, sur la base d'intérêts communs et en nous inspirant de nos valeurs. Il convient non seulement de rendre le système multilatéral plus efficace, mais également de confier aux anciennes comme aux nouvelles puissances un véritable rôle en matière de préservation de ce système.

États-Unis⁵⁶

La relation transatlantique reste une pierre angulaire de la PESC. Tout au long de l'année, l'UE et les États-Unis n'ont cessé de se consulter étroitement sur les questions régionales. L'accent a de nouveau été mis sur l'Iran, le processus de paix au Proche-Orient, l'Afghanistan, le Pakistan et les Balkans occidentaux, en particulier la Bosnie-Herzégovine. Les deux parties ont instauré une étroite collaboration dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, qui a fait l'objet de discussions portant aussi sur la fermeture, toujours en suspens, du centre de détention militaire de Guantanamo⁵⁷; elles se sont également concertées dans le cadre de la crise financière, notamment au sein du G8 et du G20.

Le sommet informel qui s'est tenu entre l'UE et les États-Unis à Prague (le 5 avril 2009) a permis aux dirigeants de l'UE et au nouveau président américain d'établir un premier contact politique. Le sommet formel UE-États-Unis (Washington, novembre 2009) a traité des problèmes mondiaux complexes auxquels l'UE et les États-Unis sont confrontés, notamment les questions économiques et financières, le changement climatique, la cybersécurité, la politique de développement et les enjeux de politique étrangère. Un des principaux résultats a été la création du Conseil de l'énergie UE/États-Unis, chargé de s'attaquer à des questions comme la sécurité énergétique mondiale, les nouvelles technologies et la recherche. Figurait aussi au nombre des résultats une déclaration sur le dialogue et la coopération en matière de développement, qui jette les bases d'une coopération approfondie sur certains aspects de la politique de développement.

⁵⁶ Le Parlement européen a adopté le 26 mars 2009 une résolution sur l'état des relations transatlantiques après les élections qui ont eu lieu aux États-Unis (2008/2199(INI)) (P6_TA-PROV(2009)0193).

Le Parlement européen a adopté le 22 octobre 2009 une résolution sur le prochain sommet UE-États-Unis et la réunion du Conseil économique transatlantique (2 et 3 novembre 2009) (P7_TA-PROV(2009)0058).

⁵⁷ Le Parlement européen a adopté le 4 février 2009 une résolution sur le retour et la réintégration des détenus du centre de détention de Guantanamo (P6_TA-PROV(2009)0045).

La déclaration sur la non-prolifération et le désarmement a fixé d'importants objectifs communs dans ce domaine. Parallèlement, les deux parties ont reconnu les avantages sociaux et économiques qu'offrira à leurs citoyens la possibilité de voyager sans visa, et en toute sécurité, entre les deux continents. Elles ont confirmé une nouvelle fois qu'elles travailleraient ensemble pour achever le plus rapidement possible la mise en place d'un régime d'exemption de visa entre les États-Unis et l'UE et à renforcer la sécurité des voyageurs.

Fédération de Russie⁵⁸

Après le revers qu'a constitué le conflit survenu en Géorgie en août 2008 et la crise ultérieure du gaz en janvier 2009, l'UE a repris ses contacts avec la Russie pour défendre les intérêts et les valeurs de l'UE. La Russie étant un partenaire stratégique sur la scène mondiale, il est de l'intérêt de l'UE de voir ce pays s'intégrer davantage dans le système international fondé sur des règles et de travailler de concert sur des questions de portée mondiale telles que le changement climatique, le terrorisme, la criminalité organisée et la sécurité énergétique. L'UE et la Russie ont un intérêt commun à coopérer plus étroitement pour tenter de régler efficacement de nombreuses questions internationales qui constituent des priorités de la PSDC, comme l'Iran, le Proche-Orient, l'Afghanistan et les conflits qui sévissent depuis longtemps dans leur voisinage commun. Afin d'avancer sur ces questions, l'UE a adopté une approche de dialogue fondé sur des principes: il s'agit de rechercher les occasions de développer les relations entre l'UE et la Russie lorsque c'est possible mais de faire preuve de fermeté sur les principes lorsque c'est nécessaire.

Le dialogue mené entre l'UE et la Russie sur les questions internationales - tant dans un cadre bilatéral que dans les enceintes internationales - est vaste et intensif; il est devenu de plus en plus ouvert ces dernières années. Pas moins de 35 réunions formelles se sont tenues en 2009 dans le cadre du dialogue politique.

Les négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord UE-Russie se sont poursuivies et cinq séries de négociations ont eu lieu en 2009. Ainsi qu'en ont convenu l'UE et la Russie dans une déclaration commune publiée lors de leur sommet de juin 2008, l'objectif est de conclure un accord stratégique qui instaurera le cadre global des relations entre l'UE et la Russie dans un avenir prévisible et contribuera à développer le potentiel de la relation entre les deux parties.

⁵⁸ Le Parlement européen a adopté le 12 novembre 2009 une résolution sur les préparatifs du sommet UE-Russie du 18 novembre 2009 à Stockholm (P7_TA-PROV(2009)0064).

Cet accord devrait fournir une base juridique renforcée et prévoir des engagements juridiquement contraignants couvrant l'ensemble des principaux domaines de la relation, tels qu'ils figurent dans les quatre espaces communs UE-Russie et dans les feuilles de route correspondantes qui ont été approuvées lors du sommet tenu à Moscou en mai 2005. Pour l'UE, il est essentiel que des progrès équilibrés soient accomplis dans tous les domaines de la négociation, notamment pour ce qui est de la nécessité de prévoir des dispositions substantielles sur le commerce et les investissements⁵⁹.

Dans le domaine de la sécurité extérieure, la Russie a continué de contribuer à l'opération militaire "EUFOR Tchad/RCA" menée par l'UE dans le cadre de la PSDC en mettant à disposition 4 hélicoptères et 120 personnes jusqu'à l'achèvement de la mission en mars 2009.

Il s'agissait d'un bon exemple de coopération effective dans le domaine de la gestion des crises. Une autre évolution très positive a été la coordination mise en place en 2009 avec la mission maritime PSDC "EUNAVFOR Atalanta" pour lutter contre la piraterie au large des côtes de la Somalie. Par ailleurs, le sommet UE-Russie, qui s'est tenu à Stockholm en novembre 2009 a décidé de relancer des pourparlers exploratoires en vue de la conclusion d'un accord-cadre pour la participation de la Russie dans les opérations de gestion de crise menées par l'UE. À cet égard, les premiers contacts informels ont eu lieu en décembre 2009 et devraient se poursuivre en 2010.

Les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, l'évolution de la situation intérieure en Russie a continué de susciter des inquiétudes en 2009. C'était notamment le cas pour la situation dans le Caucase du Nord. Toutefois, un certain nombre de développements positifs sont intervenus en Russie dans le domaine des droits de l'homme, parmi lesquels figuraient la ratification de l'article 14 de la convention européenne des droits de l'homme. En septembre 2009, le président Medvedev a signé un décret présidentiel instituant un commissaire aux droits de l'enfant.

Chine

Le rôle de la Chine sur la scène mondiale et son influence globale sur les affaires du monde n'ont cessé de s'accroître considérablement en 2009. L'UE s'est félicitée de ce réveil de la Chine; elle estime que l'intervention de la Chine dans les affaires du monde est un élément indispensable de la stabilité à l'échelle mondiale et elle ne cesse d'encourager la Chine à jouer un rôle constructif dans les relations internationales.

⁵⁹ Le Parlement européen a adopté le 2 avril 2009 une recommandation à l'intention du Conseil sur le nouvel accord entre l'Union européenne et la Russie (doc. du Parlement européen P6_TA(2009)0215).

Plus particulièrement, l'UE a continué à encourager la Chine à apporter sa contribution à la promotion de la stabilité régionale, et à jouer un rôle actif pour rechercher des solutions aux crises régionales. L'UE a en outre encouragé les deux rives du détroit de Taiwan à régler leurs différends pacifiquement et par le dialogue, et a salué les nouveaux progrès accomplis en 2009 dans le cadre de leurs pourparlers.

Les relations entre l'UE et la Chine ont été en règle générale sereines, après les incidents de 2008. Le dialogue politique est resté le principal outil permettant l'avancement du partenariat stratégique entre l'UE et la Chine. Les négociations en vue de la conclusion d'un accord de partenariat et de coopération, ouvertes en 2007, ont bien progressé, notamment sur le volet politique. La coopération s'est aussi poursuivie dans le cadre des nombreux dialogues sectoriels, qui sont plus de 56, dont ceux couvrant le commerce et les affaires économiques.

Deux sommets se sont tenus exceptionnellement en 2009 (le premier, qui a eu lieu à Prague le 20 mai, a en fait remplacé le sommet de 2008, qui avait été ajourné), ce qui a témoigné de la reprise des contacts entre les deux parties. Les deux sommets se sont focalisés d'une manière générale sur les relations entre l'UE et la Chine et, plus particulièrement, sur les réponses à apporter aux défis mondiaux tels que la crise économique et financière, le changement climatique et la situation régionale et internationale. Lors du deuxième sommet, qui s'est déroulé à Nankin le 30 novembre, l'UE a donné la priorité au changement climatique dans la perspective de la conférence de Copenhague sur le changement climatique et à l'avenir des relations bilatérales à la veille de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Deux sessions du dialogue UE-Chine dans le domaine des droits de l'homme et un certain nombre de démarches et de déclarations publiques ont permis à l'UE de continuer à faire part de ses inquiétudes quant à la détérioration de la situation des droits de l'homme en Chine: recours à grande échelle à la peine capitale (y compris la première exécution d'un citoyen de l'UE en 50 ans, M. Akmal Shaikh, un citoyen britannique handicapé mental), répression des défenseurs des droits de l'homme, limitations à l'exercice de la liberté d'association, de croyance et d'expression, et pressions croissantes sur les professions juridiques (dont la peine de 11 ans d'emprisonnement prononcée contre M. Liu Xiaobo et la disparition de M. Gao Zhisheng). À cet égard, l'évaluation du dialogue UE-Chine en matière de droits de l'homme qui a été effectuée en 2009 en concertation avec la société civile devrait renforcer notre capacité à faire en sorte que le dialogue soit davantage orienté sur les résultats.

Inde

Le partenariat stratégique avec l'Inde revêt une grande importance pour l'UE, ce que le dixième sommet UE-Inde, qui s'est tenu le 6 novembre 2009, a une fois de plus mis en évidence. Si les relations avec l'Inde sont positives dans certains domaines (commerce/questions économiques), elles doivent encore se développer pour que les échanges politiques et la coopération débouchent sur des solutions à des défis communs (questions régionales, y compris l'Afghanistan, le terrorisme, le changement climatique et l'énergie, la cybersécurité, les crises financières, la non-prolifération). En particulier, le temps est venu pour un renforcement de la collaboration dans la lutte contre le terrorisme ainsi que dans le cadre du maintien et de la consolidation de la paix.

Les relations entre l'UE et l'Inde auraient pu gagner d'une hiérarchisation plus claire des priorités et d'une rationalisation d'un ordre du jour parfois chargé. Par ailleurs, le fait que l'Inde privilégie nettement, au niveau politique, ses relations avec les divers États membres à ses relations avec l'UE empêche New Delhi d'avancer avec cette dernière sur des questions sensibles. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et la nomination d'un nouveau Haut Représentant/Vice-Président donne l'occasion d'améliorer encore la présentation des priorités politiques de l'UE et des actions qu'elle mène dans la région.

L'Inde considère d'un œil critique le dialogue engagé par l'UE avec le Pakistan, en particulier après les attentats de Bombay. C'est pourquoi l'UE est confrontée à un double défi pour l'avenir: convaincre les Indiens que l'action de l'UE au Pakistan est bénéfique pour l'Inde et convaincre les Pakistanais que la principale menace à laquelle ils font face n'est pas l'Inde (mais plutôt les forces extrémistes qui sapent leur pays de l'intérieur). Lors du prochain sommet, qui se tiendra à Bruxelles durant le second semestre de 2010, l'UE devrait s'efforcer de prendre en compte les ambitions de l'Inde, qui veut être perçue comme un acteur mondial et un partenaire stratégique en tant que tel.

Après que le groupe des fournisseurs nucléaires a pris en 2008 une décision positive sur la coopération nucléaire avec l'Inde, qui est liée à certaines conditions, l'UE a lancé des négociations en vue de la conclusion d'un accord Euratom, tandis que certains États membres de l'UE continueront de suivre de près la manière dont l'Inde traduit en actions concrètes toutes les intentions qu'elle a énoncées devant le groupe des fournisseurs nucléaires.

Mexique⁶⁰

Le Mexique conforte son rôle en tant que puissance économique émergente et qu'acteur de la scène internationale dont l'importance ne cesse d'augmenter, justifiant ainsi son statut de "partenaire stratégique" de l'UE.

Les relations entre l'UE et le Mexique se sont progressivement renforcées depuis 2004. En 2008, l'UE a décidé d'accorder au Mexique le statut de partenaire stratégique. À l'occasion du Conseil conjoint qui s'est réuni à Prague (mai 2009), le Mexique s'est vu présenter un *plan conjoint de mise en œuvre* comprenant des mesures concrètes destinées à l'application du plan stratégique. Le travail s'est poursuivi depuis lors, dans le but d'élaborer avant le sommet une version définitive du plan conjoint de mise en œuvre.

L'année 2010 sera déterminante pour le Mexique, après que 2009 s'est révélée très difficile (épidémie H1N1, fort impact de la crise économique, augmentation des violences liées à la guerre menée contre les circuits de la drogue et grave sécheresse). Les indicateurs montrent toutefois que l'économie devrait se redresser cette année et le programme de réformes du président Calderón est en voie de renforcement.

En ce qui concerne les relations entre l'UE et le Mexique, 2010 sera marquée par des événements importants, notamment le sommet bilatéral (16 mai 2010), la mise en œuvre de notre partenariat stratégique et la célébration du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'accord global. Le Mexique accueillera également la conférence des parties à la convention des Nations unies sur le changement climatique, qui aura lieu à Cancun à la fin de 2010.

Brésil⁶¹

Le partenariat stratégique avec le Brésil a permis de lancer un large dialogue politique avec le plus grand pays d'Amérique du Sud et l'un des principaux acteurs émergents dans le monde multipolaire du XXI^e siècle. Ont eu lieu en 2009 une réunion des directeurs politiques (en mars à Prague) et le troisième sommet UE-Brésil (en octobre à Stockholm), dont l'ordre du jour portait essentiellement sur la crise financière, les négociations internationales relatives au changement climatique et les questions régionales et internationales les plus préoccupantes du moment.

⁶⁰ Le Parlement européen a adopté le 12 mars 2009 une résolution sur un partenariat stratégique UE-Mexique (2008/2289(INI)) (P6_TA-PROV(2009)0141).

⁶¹ Le Parlement européen a adopté le 12 mars 2009 une résolution sur le partenariat stratégique UE-Brésil (2008/2288(INI)) (P6_TA-PROV(2009)0140).

C'est la nécessité de combler le fossé entre les pays développés et ceux en développement est ce qui rend le partenariat stratégique avec le Brésil si important. Les négociations internationales sur le changement climatique en sont un bon exemple; l'UE s'y est mise à l'écoute du Brésil, ce qu'elle continuera à faire. Plus généralement, l'UE et le Brésil ont en commun une série de valeurs politiques et les deux parties travailleront de concert pour promouvoir ces valeurs dans les cadres de discussion multilatéraux concernés. Il convient en particulier de mentionner les consultations menées régulièrement à Genève et à New York concernant les droits de l'homme.

L'UE considère qu'il est important de continuer à travailler avec le Brésil sur des questions de premier plan au niveau régional et international. L'UE se félicite du rôle actif joué par le Brésil en Amérique du Sud et l'encourage à continuer de donner l'exemple pour promouvoir la démocratie et accroître la prospérité renforcée par une intégration économique et politique plus poussée. Les deux parties n'ont cessé de se montrer intéressées par un accord d'association entre l'UE et le Mercosur.

Enfin, l'UE et le Brésil ont intensifié le travail mené pour établir des projets de coopération triangulaire avec des pays tiers intéressés, afin de les aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Japon

Des progrès ont été réalisés dans l'instauration du partenariat stratégique UE-Japon que l'UE appelait de ses vœux dans la stratégie européenne de sécurité. Les consultations et le dialogue politique sur les questions internationales et planétaires d'intérêt commun ont été approfondis en 2009, notamment en prenant la forme de dialogues stratégiques sur l'Asie de l'Est et l'Asie centrale.

La coopération étroite que nous avons mise en place a culminé en 2009 lors du sommet bilatéral qui s'est tenu à Prague le 4 mai. Cette réunion a montré qu'il y avait une forte convergence des vues sur des aspects se rapportant à la PESC et sur des dossiers préoccupants figurant parmi les priorités de la communauté internationale, les deux parties se montrant désireuses de continuer à partager des informations et à coopérer, compte tenu des possibilités de renforcement de la coopération en matière de paix et de sécurité.

Des réunions se tiennent deux fois par an dans le cadre du dialogue et des consultations sur les droits de l'homme; l'UE a par ailleurs continué à encourager le Japon à adopter un moratoire sur les exécutions, en particulier après la désignation en septembre 2009 d'un nouveau ministre de la justice, qui avait été membre de la ligue parlementaire contre la peine de mort.

Canada

C'est le sommet de Prague organisé en mai 2009 qui a constitué l'événement le plus important; à cette occasion, les dirigeants se sont concentrés sur des questions en rapport avec la PESC, telles que l'Afghanistan, le Proche-Orient et le Partenariat oriental. La réunion ministérielle annuelle s'est déroulée à Ottawa en octobre; elle a porté sur le processus de paix au Proche-Orient, l'Iran, le Honduras, Haïti et Cuba, le Soudan et le Darfour, l'Afghanistan et le Pakistan, l'Arctique et la réciprocité en matière de visas, en particulier la réimposition par le Canada de l'obligation de visa pour la République tchèque. Une réunion du comité mixte de coopération et une réunion du groupe de coordination de haut niveau ont eu lieu l'une à la suite de l'autre en novembre 2009 à Ottawa.

Afrique du Sud

Les relations entre l'UE et l'Afrique du Sud se sont sensiblement renforcées depuis l'établissement en 2007 du partenariat stratégique UE-Afrique du Sud. Dans le cadre du plan d'action élaboré au titre du partenariat, le dialogue politique a été élevé au niveau d'un sommet annuel et la coopération sectorielle s'est élargie à une vaste gamme de questions (notamment la recherche, l'environnement et l'énergie, l'espace, le transport, la migration et la santé).

Accueilli par le président Jacob Zuma, le deuxième sommet UE-Afrique du Sud s'est tenu le 11 septembre 2009, pour la première fois en Afrique du Sud. Il a donné l'occasion de mettre au point des positions communes sur les principales questions mondiales (le changement climatique et la réforme des institutions financières internationales) et sur les situations de conflit en Afrique et ailleurs.

En 2009, un nouvel élan a été donné à la coopération avec l'Afrique du Sud sur des questions stratégiques telles que l'environnement et l'énergie, y compris le piégeage et le stockage du CO₂ et les technologies du charbon propre. Des progrès ont été accomplis en matière de collaboration sur les questions spatiales, qui se sont concrétisés par un accord prévoyant l'élargissement du système européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS) au-dessus de l'Afrique australe et l'installation d'éléments de l'infrastructure terrestre de Galileo dans le pays.

L'UE a continué de soutenir les efforts déployés par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et son médiateur désigné, le président sud-africain Zuma, pour trouver une solution à la crise au Zimbabwe, après la mise en place du gouvernement d'union nationale.

G. DAVANTAGE D'EFFICACITÉ, DE CAPACITÉS ET DE COHÉRENCE

1. Prévention des conflits

En ce qui concerne la prévention des conflits, la force de l'UE reste sa capacité à s'occuper de manière globale des différents aspects de cette difficile et vaste tâche en recourant au large éventail des instruments de l'UE (les instruments "doux"), en particulier la diplomatie préventive, les politiques de développement et l'aide au développement, le soutien au renforcement des institutions démocratiques et de l'Etat de droit, la promotion de la réconciliation et du dialogue ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles et nationales de prévention des conflits. L'intégration des actions de prévention des conflits dans les activités susmentionnées revêt une grande importance et continuera d'être encouragée. Les travaux pour l'élaboration d'un plan d'action de l'UE relatif aux situations de fragilité et de conflit ont débuté en 2009, afin de doter les institutions de l'UE et les États membres d'une approche plus cohérente de l'ensemble du cycle de planification et de mise en œuvre, en établissant un lien entre les politiques de sécurité et de développement.

Le rapport annuel adopté par le Conseil européen en juin 2009 sur les activités menées par l'UE dans le cadre de la prévention des conflits dresse un tableau complet des efforts déployés actuellement par l'Union européenne dans ce domaine. Le bilan, auquel il a été décidé de procéder en novembre 2009, s'achèvera à l'occasion du dixième anniversaire du programme européen pour la prévention des conflits en 2011.

Conformément au rapport sur la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité, selon lequel la médiation en faveur de la paix offre à l'UE des possibilités qui sont sous-exploitées, le CAGRE des 16 et 17 novembre 2009 a adopté le concept de renforcement des capacités de médiation et de dialogue. Ce concept atteste de l'importance de cet instrument efficace et peu onéreux qu'est la médiation dans la prévention, la transformation et le règlement de conflits, d'où la nécessité pour l'UE d'adopter une approche plus professionnelle, mieux coordonnée et plus ciblée. Ainsi, l'UE pourra renforcer encore sa capacité à jouer dans ce domaine un rôle actif sur la scène internationale.

Outre les mises à jour régulières de la liste des pays à surveiller établie par l'UE, des rapports et des évaluations relatifs aux risques actuels et potentiels en matière de sécurité ont été systématiquement élaborés dans le cadre du processus d'alerte rapide. La restructuration de la coopération et du processus de renforcement des capacités dans le domaine du renseignement de source ouverte a encore été améliorée aux niveaux institutionnel et national.

En outre, on a recours à la prévention à long terme pour faire face aux menaces pesant sur la sécurité dans les domaines de l'énergie, des ressources naturelles, des changements climatiques, de la non-prolifération des armes de destruction massive et du trafic d'armes légères et de petit calibre.

De plus en plus, l'accent est mis sur le dialogue, le renforcement des capacités et la coopération avec les Nations unies, les organisations régionales et les acteurs non étatiques pour faire face de concert et en temps utile aux problèmes de sécurité et pour mettre au point des approches communes.

2. Consolidation de la PESD⁶²

Synergies civilo-militaires en matière de renforcement des capacités

Le Conseil a réaffirmé l'importance de l'approche globale de l'UE en matière de gestion des crises et a décidé, en novembre 2009, d'étudier les domaines dans lesquels des synergies en matière de développement et d'utilisation des capacités civiles et militaires apportent une plus-value et devraient donc être mises en place. Ces domaines incluent, entre autres, le transport, les communications, la sécurité et la protection des forces, la logistique, les capacités spatiales et l'assistance médicale.

Les travaux menés par la Commission et l'Agence européenne de défense (AED), en coopération avec le Secrétariat général du Conseil, pour une surveillance maritime intégrée sont un exemple concret de synergie civilo-militaire. En octobre 2009, la Commission a publié des communications dans ce domaine et l'équipe de sages de l'AED a diffusé un rapport intermédiaire sur ses travaux, le rapport final ayant été présenté en avril 2010. La décision prise par le Conseil en novembre 2009 de créer une réserve d'experts européens de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) est un autre exemple concret de synergie civilo-militaire.

⁶² Le Parlement européen a adopté le 19 février 2009 une résolution sur la stratégie européenne de sécurité et la PESD (2008/2202(INI)) (P6_TA-PROV(2009)0075).

Capacités civiles

Les travaux se rapportant à l'objectif global civil 2010 se sont poursuivis. Les capacités civiles ont fait l'objet de débats à différents niveaux. En conséquence, le Conseil a accordé, en juin 2009, une place particulière à des plans et des propositions concernant le déploiement rapide, les ressources humaines, les équipements et le financement (y compris une éventuelle décision relative à l'établissement d'une capacité de stockage permanente pour l'UE), tout en soulignant l'importance d'un cadre de développement des capacités bien coordonné.

Des travaux importants ont été réalisés à plusieurs égards, contribuant au renforcement de la capacité de l'UE à réagir rapidement à des crises, y compris pour soutenir les efforts diplomatiques déployés par l'UE. La mise en œuvre du mécanisme des équipes d'intervention civile s'est poursuivie⁶³ avec la présentation d'un concept révisé qui prévoit notamment d'étoffer l'ensemble de ces équipes afin d'atteindre l'objectif de 200 experts, ainsi que d'aligner dans la mesure du possible les modalités de ces équipes sur celles qui s'appliquent à la réserve d'experts de l'UE chargés de la réforme du secteur de la sécurité. En outre, la Commission aura désormais accès à ces équipes.

L'adoption de décisions visant à renforcer les équipes d'intervention civile, à mettre en place un entrepôt temporaire au sein de la MPUE en Bosnie-Herzégovine avant janvier 2010 et à lancer les travaux préparatoires en vue d'une éventuelle solution d'entreposage permanente pour permettre un déploiement rapide et régulier a contribué à améliorer la capacité de réaction rapide de l'UE. Avant la fin de 2009, des progrès ont également été constatés sur plusieurs autres points, tels que l'adoption du premier rapport annuel sur les enseignements tirés dans le cadre des missions PESD civiles (décembre 2009), le développement constant de l'environnement logiciel Goalkeeper (outil de gestion des capacités civiles)⁶⁴, l'adoption du concept révisé et amélioré de missions de renforcement de la police (liens avec le domaine plus général de l'État de droit)⁶⁵ et l'accord pour renforcer la formation dans les domaines de l'égalité entre les sexes et des droits de l'homme pour les missions et opérations PESD afin de continuer à mettre en œuvre les résolutions 1325 et 1820 du CSNU.

⁶³ Le concept renouvelé d'équipe d'intervention civile a été approuvé par le COPS en novembre 2009.

⁶⁴ Deux applications ont été mises en ligne (<https://esdp.consilium.europa.eu>).

⁶⁵ Les principes généraux de la capacité analytique des missions ont été présentés au sein du comité chargé des aspects civils de la gestion des crises.

Capacités militaires

Dans le cadre de l'objectif global 2010 et à la suite de l'adoption en décembre 2008 d'une déclaration sur le renforcement des capacités, les travaux se sont poursuivis dans diverses enceintes, en particulier à l'Agence européenne de défense, afin de renforcer la capacité de gestion des crises de l'UE. En mai 2009, le Conseil a pris connaissance du nouveau catalogue des forces. Ce dernier inclut les contributions révisées d'États membres, qui ont permis de combler deux lacunes en matière de capacités et de remédier partiellement à douze autres.

L'Agence européenne de défense a entrepris, en coopération avec le Comité militaire de l'UE (CMUE), les travaux portant sur la mise à jour du plan de développement des capacités. Parallèlement, l'AED et le CMUE ont poursuivi les travaux qu'ils mènent concernant les douze actions prioritaires du PDC qui ont été sélectionnées. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les concepts militaires de l'UE, y compris le concept d'opération spéciale approuvé par le CMUE en mai, le cadre conceptuel du renseignement humain militaire dans le cadre des opérations militaires conduites par l'UE, le concept de réseau informatique et le concept de mise en œuvre de la base opérationnelle déployable de l'EUFOR.

Les États membres ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à maintenir le haut niveau d'ambition de l'UE en ce qui concerne sa capacité de réaction rapide. Le concept de réaction rapide militaire a été réexaminé en janvier. Il définit à présent la durée de cette réaction, à savoir de cinq à trente jours entre l'approbation du concept de gestion de crise et le moment où les opérations débutent dans la zone d'opérations interarmées. Lors des conférences de coordination des groupements tactiques qui ont eu lieu en avril et octobre, les États membres ont confirmé leurs engagements et ont fait de nouvelles offres permettant de maintenir deux groupements tactiques en attente jusqu'à la fin de 2011. En novembre, le Conseil a approuvé un document contenant des orientations relatives au renforcement de la souplesse et de l'employabilité des groupements tactiques de l'UE. Des conférences sur la réaction rapide maritime et aérienne ont eu lieu en avril et octobre 2009.

Une réflexion sur les moyens d'améliorer la mise à disposition des capacités européennes après 2010 est en cours et porte notamment sur la nécessité de développer les synergies entre les processus de développement des capacités civiles et militaires de l'UE.

Meilleures pratiques et enseignements tirés des missions PESD civiles

L'UE s'emploie sans relâche à améliorer l'efficacité et la capacité de réponse rapide de ses instruments, en se fondant sur l'expérience acquise dans le cadre de ses missions désormais nombreuses. Deux principaux enseignements doivent faire l'objet d'un examen politique complémentaire, tandis que deux autres nécessitent un suivi plus concret. En premier lieu, sur le plan politique: les missions PESD sont un instrument important de la PESC, mais elles ne sont en aucun cas un substitut de la politique et doivent s'intégrer dans une stratégie globale de l'UE à l'égard d'un pays ou d'une région. La PESD est aussi un processus à double sens: il est nécessaire, avant et durant le déploiement d'une mission, pour en assurer le soutien et le suivi, de définir au niveau stratégique avec le pays qui accueille la mission des mesures précises des progrès réalisés. En second lieu, afin qu'une mission civile menée au titre de la PESD demeure un outil efficace et crédible, il convient de mettre l'accent, sur le plan politique, non plus sur un déploiement réussi mais sur le succès de la mise en œuvre. Face à la demande croissante d'interventions en réponse à des crises, l'UE est confrontée à une pénurie d'experts disponibles. Les missions civiles, contrairement aux opérations militaires, sont généralement tributaires d'un déploiement sur une base volontaire. Or, les théâtres d'opérations civiles ne sont guère moins dangereux. L'UE et ses États membres doivent donc combler le fossé croissant qui sépare le niveau autorisé du nombre effectif de personnel détaché dans le cadre de missions, soit en intensifiant les efforts de recrutement, de formation et d'équipement du personnel et en rendant ces interventions plus attrayantes, soit en abaissant le niveau de nos ambitions.

L'UE s'est en outre fixé deux autres priorités concrètes. Tout d'abord, la révision du règlement financier prévue en 2010 offre l'occasion d'améliorer les dispositions financières afin qu'elles répondent mieux aux besoins des missions civiles menées au titre de la PESD, en particulier dans le but d'un déploiement rapide et de missions de durée limitée. Ensuite, une série de questions relatives au soutien aux missions devraient être examinées. À cette fin, une étude de faisabilité a été commandée en vue d'étudier la possibilité de créer un entrepôt pour le stockage du matériel destiné aux missions.

Depuis les premiers déploiements de l'UE en 2003, les enseignements qu'elle en a tirés étaient plus centrés sur la manière d'améliorer la planification que sur la manière d'améliorer l'incidence des missions, une des raisons étant que très peu de missions ont pris fin jusqu'ici (EUJUST THEMIS en Géorgie, EUPOL "Proxima" dans l'ARYM, mission de surveillance à Aceh). Les États membres intensifient déjà leurs efforts afin d'augmenter les capacités. Les ressources financières et humaines de l'UE ne sont pas infinies; il est donc nécessaire de déterminer d'un œil critique les endroits où l'UE peut être le plus utile. L'UE devra donc à l'avenir évaluer à quel moment les conditions sont remplies pour un déploiement et coopérer étroitement avec les États hôtes afin de veiller à ce que les missions puissent continuer d'avoir une incidence durable sur le terrain.

Formation et exercices

Des efforts considérables ont été déployés en 2009 pour atteindre les objectifs généraux fixés dans le concept de formation, à savoir mettre au point une culture européenne commune de la sécurité et doter les États membres et les institutions de l'UE d'un personnel (diplomatique, civil, y compris police et Etat de droit, et militaire) qualifié, capable de travailler efficacement dans tous les domaines de la PESD, y compris le personnel devant participer aux missions et aux opérations relevant de la PESD. Ainsi, il a notamment été procédé à une évaluation sérieuse des activités de formation menées et des enseignements tirés de celles-ci, à l'examen des besoins et impératifs liés à la formation ainsi qu'à la poursuite de l'élaboration du programme de formation de l'UE.

Dans le domaine de la formation à la gestion civile des crises, les États membres sont convenus de renforcer le dispositif de formation préalable au déploiement pour les missions civiles menées au titre de la PESD. Compte tenu de la complexité croissante des missions de gestion des crises menées dans le cadre de la PESD et des environnements difficiles dans lesquelles elles opèrent, le Conseil a insisté sur l'importance que revêt une formation appropriée avant le déploiement, pour que les mandats des missions puissent être mis en œuvre. À cet égard, il importe de s'appuyer sur l'expérience acquise dans le cadre du projet communautaire sur la formation aux aspects civils de la gestion des crises.

À la fin de 2009, l'état-major de l'UE a réexaminé l'utilité du catalogue sur le partage des facilités, y compris l'éventuelle inclusion des centres d'entraînement des pays tiers. Il ressort de cet examen que le catalogue est utilisé comme un instrument de consultation qui semble répondre aux besoins des États membres. Cependant, il est nécessaire de reporter la création d'un tel catalogue sous forme de base de données, les conditions actuelles (personnel, budget, priorités, etc.) ne le permettant pas.

Le Collège européen de sécurité et de défense (CESD), qui est le principal acteur de formation au niveau de l'UE, propose des formations dans le domaine de la PESD au niveau stratégique pour le personnel civil et militaire. L'année dernière, des États membres ont lancé de nouveaux types de formations sous l'égide du CESD, parmi lesquels des formations consacrées à des thèmes importants, tels que la planification des missions PESD, la coordination civilo-militaire, le renforcement des capacités, la consolidation de la paix, la RSS, le droit humanitaire international et le droit des conflits armés. En outre, des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne la formation dans les domaines de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la sécurité. En décembre 2009, le CESD a organisé pour la première fois sa conférence annuelle sur la mise en réseau, qui réunissait les acteurs civils et militaires concernés par les formations de l'UE dans le domaine de la PESD.

Le CESD a continué d'apporter son soutien à la mise en œuvre de l'initiative européenne relative à l'échange de jeunes officiers pendant leur formation initiale, inspirée d'Erasmus, y compris en ce qui concerne un premier module commun sur la PESD organisé en septembre 2009 à Lisbonne. Les travaux se poursuivent et visent en particulier à faire le point sur les activités d'échange existantes, sur l'élaboration d'un cadre juridique pour l'échange d'officiers sur une base volontaire et sur la création d'un système européen de transfert des crédits dans le domaine militaire.

En ce qui concerne le futur développement du CESD, des travaux sont encore en cours pour la mise au point d'un nouvel acte législatif permettant une telle évolution conformément aux recommandations de son comité directeur, qui ont été approuvées par le Conseil en décembre 2008.

L'exercice de gestion de crise organisé par l'UE en 2009 (CME 09) visait principalement à éprouver la capacité de réaction rapide de l'UE en cas de crise, dans le cadre d'un scénario faisant intervenir à la fois le Centre d'opérations de l'UE et la capacité civile de planification et de conduite (CPCC). L'exercice militaire organisé par l'UE en 2009 (MILEX 09) portait principalement sur l'interaction entre l'EMO de l'UE à Larissa et l'EMF de l'UE à Naples, et en particulier sur les aspects maritimes. Ces deux exercices furent une excellente occasion d'utiliser les structures et les procédures de l'UE concernées⁶⁶.

Financement

Il a été procédé à une augmentation du budget PESD qui est passé de 47 millions d'euros en 2000 à 243 millions en 2009 et qui devrait dépasser 400 millions d'euros en 2013. Une très grande partie des fonds du budget 2009 a été allouée aux opérations et actions liées à la gestion civile de crises, en particulier l'EULEX Kosovo (116 millions d'euros), l'EUROPOL Afghanistan (36 millions d'euros) et l'EUMM Georgia (11 millions d'euros)⁶⁷.

⁶⁶ 17 juin et 26 juin 2009, voir le communiqué de presse du Conseil (doc. 10994/09, Presse 177) du 12 juin 2009.

⁶⁷ Pour plus de précisions, voir les fiches financières figurant dans les actes juridiques dans le domaine de la PESD (liste à l'annexe III).

3. Diversification de la PSDC

Dans le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité, il est indiqué que "plus les défis à relever sont complexes, plus nous devons faire preuve de souplesse". D'où la nécessité de diversifier la gamme d'instruments dont dispose l'UE en cas de crise. Depuis la création de la PESD, les missions civiles ont généralement été axées sur les activités d'encadrement, de suivi et de conseil dans le domaine de la police, ainsi que sur l'amélioration des relations de travail entre les services de police et le ministère public. Si ces activités restent fondamentales au niveau des missions PESD civiles, d'autres ont été mises sur pied pour mieux répondre aux problèmes de sécurité et de stabilité rencontrés par les pays partenaires où les missions ont été déployées.

Gamme de missions

Réforme du secteur de la sécurité (RSS)

En 2009, l'UE a centré son action dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité sur le renforcement de ses capacités et sur l'obtention de résultats concrets dans le cadre de ses missions PESD. La création d'une réserve d'experts de l'UE en matière de RSS est restée une priorité. Il peut être fait appel à cette réserve pour aider le Conseil et la Commission à préparer des missions ou actions de l'UE dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité.

L'UE RSS Guinée-Bissau a poursuivi sa mission. Un bilan stratégique a été entrepris en vue de placer la situation en Guinée-Bissau dans un contexte régional. Le mandat de la mission a été prorogé jusqu'au 31 mai 2010 en vue d'une décision finale du Conseil. Les deux missions PESD menées en République démocratique du Congo (RDC) ont continué de soutenir le processus de réforme du secteur de la sécurité en 2009; leurs mandats ont par ailleurs été prorogés jusqu'à la mi-2010. Les activités de l'EUPOL RDC dans le domaine de la RSS portent sur la police et l'action pénale. Des progrès satisfaisants ont été enregistrés en particulier dans le domaine de la police. Le mandat de l'EUPOL RD Congo a été renforcé en ce qui concerne la lutte contre les violences sexuelles, conformément à la résolution du Parlement européen relative à la violence en RDC, entre autres. S'agissant de l'EUSEC RD Congo, le Conseil a approuvé, le 27 juillet 2009, le concept général révisé, qui définit six lignes d'action pour l'EUSEC RD Congo à partir du 1^{er} octobre 2009. L'UE a continué de soutenir le secteur de la justice, dans lequel une réforme a été adoptée en 2007.

Un programme d'un montant de 29 millions d'euros a été arrêté en vue de la mise en œuvre de plusieurs actions ciblées, parmi lesquelles l'organisation de formations, le renforcement des capacités, la remise en état des infrastructures, la modernisation de la législation et la mise en place de nouvelles structures judiciaires prévue par la Constitution de la RDC de 2006.

État de droit

L'année 2009 a vu la mission intégrée "État de droit" de l'UE au Kosovo (EULEX Kosovo)⁶⁸ atteindre sa pleine capacité opérationnelle. L'impact de cette mission au Kosovo est déjà visible. L'EULEX s'est consolidée en tant que vecteur de stabilité, et elle joue un rôle clé dans la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, ainsi que dans la mise en œuvre des réformes relatives à l'État de droit. L'EULEX a pu se déployer dans tout le Kosovo et réaliser d'importants progrès dans tous les volets de son mandat (police, justice et douanes). Elle agit en appui des autorités du Kosovo mais continue d'exercer des pouvoirs d'exécution qui seront progressivement transférés aux autorités locales. Pour parvenir à l'état final recherché, à savoir la mise en place de systèmes judiciaire et pénitentiaire, ainsi que de services de police et de douanes, multiethniques transparents et responsables, ayant des rôles clairement définis et libres de toute interférence politique, l'EULEX Kosovo a commencé à mettre en œuvre une *approche fondée sur des programmes* pour évaluer les résultats obtenus par la mission et les progrès accomplis par les institutions du Kosovo quant à l'application de l'État de droit. Le protocole sur la police, mécanisme de coopération entre la Serbie et l'EULEX, a été signé.

À la suite de la décision prise en 2008 de renforcer l'action menée par l'EUPOL COPPS en faveur du système palestinien de justice pénale, la mission a procédé en 2009 à une évaluation détaillée du secteur de la justice pénale et a ensuite entrepris de mettre en œuvre un plan d'action arrêté d'un commun accord. Jusqu'ici, les sections "Police" et "Justice" ont pu établir une coopération efficace avec leurs homologues locaux.

La mission intégrée "État de droit" de l'Union européenne pour l'Iraq (EUJUST LEX) a continué de mettre en œuvre avec succès un important programme de formation destiné au personnel des services judiciaire, pénitentiaire et de police. Les activités de formation comprennent notamment des cours et des séminaires en Europe et, depuis 2009, en Iraq.

⁶⁸ Le Parlement européen a adopté une résolution sur le Kosovo et le rôle de l'Union européenne le 5 février (P6_TA(2009)0052).

Police

Lutte contre la criminalité organisée

En 2009, la mission de police de l'Union européenne (MPUE) en Bosnie-Herzégovine a aidé ce pays à développer ses capacités de lutte contre la criminalité organisée (et la corruption) et notamment à consolider les résultats obtenus en la matière. Des discussions ont eu lieu tout au long de l'année en vue de recentrer le mandat de la MPUE, à compter du 1^{er} janvier 2010, sur le soutien à la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, en favorisant en particulier les liens entre la police et le ministère public.

Lutte contre la corruption

En 2009, l'EUPOL Afghanistan a accru son soutien au ministère afghan de l'intérieur et à la police nationale afghane en ce qui concerne la lutte contre la corruption, une des principales priorités du gouvernement afghan. La mission a notamment aidé les autorités afghanes à élaborer un programme de lutte contre la corruption visant à créer et à maintenir en place un système anticorruption afghan interne. Le soutien fourni par l'EUPOL Afghanistan porte sur trois grands domaines, à savoir le renforcement des capacités, la formation/prévention et l'application de la loi. Les efforts entrepris dans ce cadre ont entre autres abouti à la création de structures afghanes spécialisées dans la lutte contre la corruption.

Lutte contre les violences sexuelles

Vers la fin de 2009, l'EUPOL RDC s'est vu confier la tâche supplémentaire de soutenir la lutte contre les violences sexuelles en RDC. La mission a pour mandat d'aider la police congolaise à renforcer ses capacités en matière d'enquêtes pénales et de contribuer à l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les violences sexuelles dans le cadre de la réforme globale de la police en RDC.

Sécurité

Dans le cadre des pouvoirs d'exécution limités que lui confère son mandat, l'EULEX Kosovo joue un rôle important en intervenant en deuxième lieu pour assurer la sécurité, assistant la police du Kosovo lorsque c'est nécessaire et en coopération avec la KFOR. En 2009, l'EULEX a été en mesure de faire face à des situations compliquées en matière de sécurité, notamment dans le nord du Kosovo. Toutefois, son mandat vise essentiellement à appuyer les acteurs locaux du secteur de la sécurité, en assurant des actions de suivi, d'encadrement et de conseil.

Observation de la paix

L'UE dispose de nombreux instruments pour jouer un rôle important dans les situations postérieures à un conflit. Ces instruments vont des efforts de médiation diplomatique aux missions d'observation. La mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia), mission civile de gestion de crise déployée en Géorgie après l'éclatement du conflit en août 2008, en est l'exemple le plus concret. L'EUMM est actuellement la seule mission d'observation internationale en Géorgie; elle joue aussi un rôle important dans l'instauration d'un climat de confiance en coprésidant les réunions du mécanisme de prévention et de règlement des incidents dans le cadre du processus de Genève. La mission a contribué de façon décisive à réduire les tensions et à maintenir la stabilité dans la région. Obtenir l'accès à l'intégralité du territoire de la Géorgie reste un objectif important de la mission d'observation de l'UE.

Lutte contre la piraterie

L'EUNAVFOR Somalie - opération ATALANTA a été lancée en décembre 2008 et, en décembre 2009, son mandat a été prorogé de douze mois. En 2009, elle a permis au Programme alimentaire mondial d'acheminer en toute sécurité de l'aide alimentaire par voie maritime, en escortant plus de cinquante navires marchands de Mombassa à Mogadiscio. Cette opération de lutte contre la piraterie a également permis de dissuader et de réprimer les actes de piraterie au large des côtes somaliennes. Sur la base des accords de transfèrement conclus avec le Kenya et les Seychelles, 75 pirates présumés ont été, après avoir été placés en rétention, transférés vers le Kenya et 11 vers les Seychelles en vue de l'exercice de poursuites à leur encontre. L'UE coopère avec l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD) pour apporter un soutien, dans le cadre de l'instrument de stabilité, aux systèmes judiciaires kényan et seychellois. En plus de s'attaquer aux effets de la piraterie, l'UE a entrepris de contribuer au développement de capacités maritimes régionales.

Protection des civils en période de conflit armé

L'UE a joué un rôle actif dans les discussions sur la protection des civils en période de conflit armé et dans l'adoption de la résolution 1894 (2009) du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle entend élaborer des concepts ou modules de formation avec les Nations unies.

Gamme d'instruments

Capacités en réseau (NEC)

Les travaux ont progressé en ce qui concerne la mise en place de capacités en réseau destinées à appuyer la PSDC. Dans ce contexte, en vue de la mise en œuvre du concept NEC à l'appui de la coordination civilo-militaire (CMCO), il a été souligné qu'il importait de poursuivre les travaux de façon progressive en y associant de façon adéquate les hauts responsables des institutions de l'UE et des États membres.

Centre satellitaire de l'UE (CSUE)

Conformément à la demande du Parlement européen visant à ce que le Centre satellitaire de l'Union européenne soit totalement opérationnel afin de mettre pleinement à profit son potentiel, ce dernier a fourni en 2009 un soutien indispensable aux opérations militaires de l'UE, en particulier à l'EUNAVFOR Atalanta et à l'EUFOR Tchad/RCA. Le CSUE a également joué un rôle de plus en plus important dans le soutien aux missions civiles de l'UE et en particulier à l'EUMM Georgia. L'association de tous les pays membres de l'OTAN ne faisant pas partie de l'UE aux activités du CSUE a constitué une étape importante pour la poursuite du développement de ce dernier.

Les travaux se sont poursuivis en ce qui concerne le volet "sécurité" de la surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES), attestant ainsi son importance dans le domaine de la PESC/PSDC.

4. Davantage de cohérence et d'efficacité

Les travaux relatifs à la planification et au développement des capacités civiles se sont poursuivis et ont connu une nette amélioration grâce au processus de lignes directrices, qui fixe un cadre bien coordonné pour le développement des capacités, l'accent étant mis en particulier sur le soutien aux missions, sur la base d'actions concrètes liées au déploiement rapide, aux ressources humaines, aux finances et aux matériels, en ce compris la décision de mettre en place une capacité d'entreposage pour l'UE.

En 2009, des améliorations ont été enregistrées dans le domaine du soutien aux missions grâce à la conclusion de nouveaux contrats-cadres, à la décision de mettre en place une capacité d'entreposage temporaire au sein de la MPUE tout en réalisant une étude de faisabilité pour une solution permanente et, dans le domaine des ressources humaines, à une amélioration ciblée des processus de constitution de forces au travers d'une meilleure planification, d'une plus grande prévisibilité et d'une rationalisation des ensembles de compétences nécessaires.

Ces processus seront poursuivis et consolidés en 2010.

Coopération avec les pays tiers

La PSDC se développant en termes d'ambition et de champ d'action, la contribution qu'y apportent les partenaires gagne en importance. Le dialogue régulier sur la PSDC dans le domaine de la gestion des crises s'est poursuivi avec les partenaires, y compris avec les membres européens de l'OTAN ne faisant pas partie de l'UE, d'autres pays qui sont candidats à l'adhésion à l'UE, les États-Unis, le Canada, la Russie, l'Ukraine et d'autres États tiers. Douze États tiers (Albanie, Angola, Canada, Chili, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Norvège, Nouvelle-Zélande, Suisse, Turquie, Ukraine et États-Unis) ont contribué de façon appréciable à sept des missions et opérations en cours (EUFOR ALTHEA, EULEX Kosovo, MPUE Bosnie-Herzégovine, EUPOL COPPS, EUPOL Afghanistan, EUNAVFOR ATALANTA et EUPOL RD Congo). En outre, un soutien précieux a été apporté par l'Albanie, la Croatie et la Russie à l'opération EUFOR Tchad/RCA clôturée en mars 2009.

Une interaction fructueuse avec plusieurs autres partenaires (Chine, Inde, Russie, Japon, Malaisie, Oman, Arabie saoudite, Seychelles et Yémen, notamment) a été établie dans le cadre des activités de lutte contre la piraterie et de l'opération EUNAVFOR ATALANTA.

La participation de pays tiers est bénéfique pour des raisons à la fois politiques et opérationnelles. Elle offre un autre moyen de renforcer les relations politiques que ces pays entretiennent avec l'UE et contribue ainsi à élargir le soutien apporté à l'engagement de l'UE envers la paix et la stabilité.

Au terme des discussions du Comité politique et de sécurité sur la participation d'États tiers à des opérations relevant de la PSDC, la HR formulera, à l'intention du Conseil, une recommandation sur les autres pays avec lesquels des négociations devraient être ouvertes en vue de la conclusion d'accords-cadres de participation.

PARTIE II - PERSPECTIVES POUR 2010

Le rôle global de l'Union européenne a gagné en importance au cours des dernières années. L'Union a contribué à la stabilité et à la démocratie dans son voisinage, renforcé ses relations avec ses partenaires internationaux, contribué à résoudre les crises et les conflits dans le monde, encouragé la bonne gouvernance et la démocratie et soutenu le développement. Nous avons déployé 23 missions PESD, essentiellement civiles, mais aussi militaires. Ce sont autant de réalisations dont nous pouvons être fiers. Par rapport à il y a dix ans, nous avons gagné en confiance, en capacité et en efficacité pour étendre notre rayon d'action dans le monde.

Mais les menaces ont également augmenté. Les questions auxquelles nous sommes confrontés - terrorisme et criminalité organisée, prolifération, catastrophes naturelles, conflits régionaux, sécurité de l'approvisionnement énergétique, changement climatique, migration clandestine - sont de plus en plus complexes et interdépendantes. Notre capacité à leur faire face s'est souvent avérée limitée. La réussite de notre réponse passe par l'adoption d'une approche complète, recourant à la totalité des instruments dont nous disposons et s'attaquant aussi bien aux causes sous-jacentes qu'aux symptômes. Cela implique également l'instauration de partenariats avec des pays et des organisations dans le monde entier. En d'autres termes, il est plus que jamais nécessaire de mener une politique étrangère européenne proactive, efficace et bien coordonnée.

Le traité de Lisbonne offre de nouvelles possibilités⁶⁹. Le nouveau cadre institutionnel nous permettra de mieux aligner les ressources sur les priorités⁷⁰. La Haute Représentante et Vice-Présidente, M^{me} Catherine Ashton, en sa triple qualité, jouera un rôle central à cet égard, avec les États membres, la Commission et le Parlement européen.

⁶⁹ Le Parlement européen a adopté le 7 mai 2009 une résolution sur le rôle nouveau et les responsabilités nouvelles du Parlement en vertu du traité de Lisbonne (2008/2063(INI)) (P6_TA-PROV(2009)0373).

⁷⁰ Le Parlement européen a adopté le 7 mai 2009 une résolution sur l'incidence du traité de Lisbonne sur le développement de l'équilibre institutionnel de l'UE (2008/2073(INI)) P6_TA-PROV(2009)0387).

Le Parlement européen a adopté le 7 mai 2009 une résolution sur les aspects financiers du traité de Lisbonne (2008/2054(INI)) (P6_TA-PROV(2009)0374).

Avec le service européen pour l'action extérieure⁷¹, l'UE disposera d'un outil entièrement nouveau et unique: un service extérieur qui agit au nom de l'UE dans son ensemble, et qui nous permettra d'agir avec plus de cohérence et d'efficacité sur la scène mondiale. La mise en place de ce service constitue donc à la fois une priorité essentielle pour l'Union européenne et une occasion unique que nous ne devons pas laisser passer.

C'est une tâche à laquelle il faut s'atteler de toute urgence. Les événements qui surviennent dans le monde n'attendront pas que nous ayons finalisé nos dispositions institutionnelles internes. En 2010, le programme d'action est plus éprouvant que tous ceux auxquels l'UE a été confrontée au cours des vingt dernières années. Malgré quelques signes de reprise, les effets de la crise économique continuent à se faire sentir dans le monde entier. Dans de nombreuses régions, notre planète est plus violente et plus instable qu'il y a une génération. Les conflits en Afghanistan, au Pakistan, au Yémen et en Somalie ont des implications qui dépassent largement les frontières de ces pays. Le système mondial de non-prolifération est l'objet de pressions sans précédent, en particulier de la part de l'Iran. Les catastrophes naturelles, comme les tremblements de terre qui ont frappé Haïti et le Chili, ont mis à l'épreuve la capacité internationale à réagir rapidement pour envoyer des secours et participer à la reconstruction. Et, en toile de fond pour tout le reste, nous continuons à observer un déplacement du poids économique et politique dans le monde, vers les économies émergentes de l'Asie et de l'Amérique latine.

Dans ce monde en mutation, l'Union européenne continuera à mener une politique étrangère qui reflète à la fois nos valeurs et nos intérêts. Nous y parviendrons en concentrant nos efforts et nos ressources sur les situations où nous pouvons obtenir des résultats. Malgré les progrès accomplis pour assurer la sécurité et la prospérité dans les pays voisins, il reste encore beaucoup à faire. Au-delà de ces pays, nous devons renforcer les partenariats, avec nos alliés de longue date ainsi qu'avec les acteurs mondiaux émergents, et les utiliser pour concrétiser nos aspirations. Et nous devons faire en sorte que le système mondial, qui repose sur des institutions et sur des règles, soit à même de faire face aux défis d'une ère nouvelle, en partageant les prises de décision et le pouvoir.

Les Balkans occidentaux sont indissociables de la stabilité et de la prospérité de l'Europe. L'UE continuera à soutenir une perspective européenne pour cette région en s'appuyant sur le soutien au titre de la préadhésion ainsi que sur la PESC et la PESD. Dans ses conclusions de décembre 2009, le Conseil a déclaré qu'il reviendrait sur la recommandation de la Commission concernant l'ouverture de négociations d'adhésion avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM).

⁷¹ Le Parlement européen a adopté le 22 octobre 2009 une résolution sur les aspects institutionnels de la mise en place du service européen pour l'action extérieure (P7_TA-PROV(2009)0057).

Le Conseil a en outre ajouté qu'il demeure essentiel de maintenir de bonnes relations de voisinage et de trouver, sous l'égide des Nations unies, une solution négociée et acceptée mutuellement au problème de la dénomination du pays. L'accord de stabilisation et d'association entre l'UE et le Monténégro est entré en vigueur le 1^{er} mai 2010. La Commission devrait présenter son avis sur la demande d'adhésion du Monténégro à l'UE, et si possible également sur celle de l'Albanie. Si l'on continue à obtenir des résultats satisfaisants en coopération avec le TPIY, le Conseil pourrait décider d'engager le processus de ratification de l'accord de stabilisation et d'association entre l'UE et la Serbie. Le Conseil pourrait aussi demander à la Commission d'élaborer un avis sur la demande de la Serbie. L'UE continuera à engager la Bosnie-Herzégovine à se rapprocher de l'UE et à la soutenir dans ce sens, par une présence renforcée de l'UE, y compris avec la MPUE et l'EUFOR Althea. Il est essentiel de continuer à progresser sur la voie des réformes, malgré la complexité du cadre politique et la perspective des élections d'octobre 2010. Au Kosovo, l'UE reste déterminée à renforcer la stabilité et le développement. L'obtention de nouveaux progrès dans le domaine de la décentralisation et des réformes, ainsi que dans celui de la bonne gouvernance et de l'État de droit, sera au centre des priorités à soutenir par une aide financière et l'assistance d'experts, de même que par la mission "État de droit", EULEX.

La Turquie demeure un important acteur régional. Après la signature historique des protocoles consacrant la normalisation des relations entre la Turquie et l'Arménie en octobre 2009, l'UE attend avec intérêt leur ratification et leur mise en œuvre. À la suite de l'accord intergouvernemental sur le gazoduc Nabucco signé en juillet 2009, l'achèvement du corridor sud dans les délais prévus demeure l'une des principales priorités de l'UE en matière de sécurité énergétique.

La Politique européenne de voisinage (PEV) a transformé les relations entre l'UE et ses voisins. L'aide de l'UE a été adaptée aux besoins de réformes de ses partenaires et son volume dans le cadre financier actuel a augmenté de 32 %. Il reste toutefois beaucoup à faire pour réaliser les objectifs de la PEV en matière de stabilité, de sécurité et de prospérité communes. Le traité de Lisbonne le reconnaît en engageant l'UE à développer avec les pays de son voisinage des relations privilégiées afin de créer un espace de prospérité et de bon voisinage (article 8 du TUE).

Le Partenariat oriental, lancé en 2009, offre une plate-forme pour accélérer l'établissement d'une association politique et approfondir l'intégration économique entre l'Union européenne et les pays partenaires intéressés du voisinage oriental, comme indiqué dans la déclaration de Prague.

Le cadre multilatéral du Partenariat oriental permettra de mener des activités de coopération et un dialogue libre servant les objectifs poursuivis. Il sera régi par les principes de la participation ouverte à tous, de la différenciation, de la conditionnalité et de l'appropriation commune.

Par ailleurs, le dialogue sur les visas devrait entrer dans une phase pleinement opérationnelle sur la base d'un plan d'action pour la libéralisation du régime des visas, qui constitue un objectif à long terme. L'UE travaillera en coopération avec les nouveaux dirigeants de l'Ukraine dans la recherche d'une stabilité politique et économique. Il conviendra en priorité d'aider la République de Moldavie à relever les défis entraînés par la crise économique, et les efforts visant à régler le conflit de Transnistrie selon le schéma 5+2 seront poursuivis. L'UE reste également prête à nouer des liens plus étroits avec la Biélorussie, mais les progrès ne seront possibles que s'ils s'accompagnent de mesures en faveur d'une plus grande démocratisation, de la protection et de la promotion des droits de l'homme, y compris par l'abolition de la peine de mort. En Géorgie, l'UE reste engagée dans des efforts visant à résoudre le conflit prolongé, et en particulier dans le cadre des pourparlers de Genève, qui reste la seule enceinte où toutes les parties sont représentées. L'EUMM Géorgie continuera à jouer un rôle central pour assurer la sécurité et la stabilité sur le terrain, mais ses capacités techniques devraient être constamment revues. L'UE devrait continuer à demander que l'EUMM puisse avoir accès à l'Abkhazie et à l'Ossétie du Sud, en œuvrant parallèlement au rétablissement de la présence de l'OSCE et des Nations unies sur le terrain. Elle attend également avec intérêt l'ouverture, en 2010, des négociations sur des accords d'association avec les trois pays du Caucase du Sud. L'UE soutient les efforts déployés par le Groupe de Minsk en vue de trouver une solution pour le Haut-Karabakh. La dimension multilatérale du Partenariat oriental pourrait contribuer à la restauration d'un climat de confiance entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

L'Union pour la Méditerranée devrait progresser en 2010 en matière d'organisation, de structure et de financement. La création d'un secrétariat, situé à Barcelone, et la nomination de son secrétaire général en mars 2010, constitueront des étapes importantes mais il faudra qu'ils deviennent rapidement opérationnels pour travailler sur des projets dans cette région. Un programme ambitieux de réunions ministérielles est prévu en 2010.

L'Union européenne poursuivra les discussions sur l'accord-cadre avec la Libye en vue de conclure les négociations le plus rapidement possible.

Au-delà de notre voisinage, les conflits régionaux compromettent encore la stabilité dans de nombreuses parties du monde. L'évolution de la situation au Moyen-Orient continuera à dominer l'actualité internationale en 2010. Il est plus impératif que jamais de trouver une solution au conflit israélo-palestinien.

L'UE continue à appeler à la reprise urgente des négociations en vue de parvenir, dans des délais convenus, à une solution fondée sur la coexistence de deux États, avec l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, coexistant dans la paix et la sécurité. L'UE ne reconnaîtra aucune modification du tracé des frontières d'avant 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, qui n'aurait pas été approuvée par les parties. Si l'on veut parvenir à une paix véritable, il faut trouver un moyen de résoudre par la voie de négociations la question du statut de Jérusalem comme future capitale de deux États. L'UE continuera, avec le Quatuor et ses partenaires arabes, à entretenir des contacts étroits avec les parties et à les soutenir dans les négociations. Elle poursuivra ses appels en faveur de l'ouverture immédiate, durable et sans condition de points de passage pour que l'aide humanitaire puisse parvenir à Gaza et que les marchandises et les personnes puissent y entrer et en sortir. L'UE soutient pleinement la mise en œuvre du programme gouvernemental de l'Autorité palestinienne intitulé "Palestine: fin de l'occupation et création de l'État", en ce qu'il représente une importante contribution à cet égard, et elle s'efforcera de faire en sorte que ce programme bénéficie d'un solide soutien international. Elle est prête à contribuer de manière substantielle aux dispositifs d'après conflit destinés à garantir la viabilité des accords de paix, et elle poursuivra les travaux entrepris sur les contributions de l'UE concernant la mise en place d'un appareil d'État, les questions régionales, les réfugiés, la sécurité et Jérusalem. Pour parvenir à une paix globale au Moyen-Orient, il faut adopter une approche régionale. L'UE continuera à soutenir les négociations entre Israël et la Syrie et entre Israël et le Liban.

Toujours au Moyen-Orient, les élections qui ont eu lieu récemment en Iraq ont marqué une nouvelle étape vers la stabilisation de ce pays. Alors que les résultats définitifs doivent encore être certifiés, l'UE est disposée à appuyer davantage ce processus et attend avec intérêt l'installation d'un nouveau gouvernement iraquien en temps utile. L'EUJUST LEX a l'intention de continuer à contribuer au renforcement de l'État de droit, y compris avec des activités dans le pays si la situation en matière de sécurité le permet. Au cours des derniers mois, la préoccupation internationale s'est accrue face à la menace que représente l'instabilité au Yémen, notamment du fait des liens qui existent avec le terrorisme international. L'UE adoptera une stratégie globale, en travaillant de concert avec les pays voisins du Yémen, pour s'attaquer à ce problème et apporter un développement politique et économique à long terme.

La situation générale concernant la question nucléaire iranienne est actuellement très négative. Les efforts déployés par la Chine, la France, l'Allemagne, la Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis pour amener l'Iran à s'engager dans des négociations constructives n'ont pour l'instant pas abouti. L'UE reste déterminée à s'employer à trouver une solution négociée en appliquant sa double approche.

L'Union européenne est prête à prendre les mesures nécessaires pour accompagner le processus du CSNU. Elle continuera à exprimer sa préoccupation face à l'incidence négative qu'ont les politiques de l'Iran sur la stabilité et la sécurité au Moyen-Orient et à souligner que l'Iran doit jouer un rôle responsable dans la région. L'UE demeure très préoccupée par la situation des droits de l'homme en Iran et continuera à la suivre activement dans le futur, ainsi qu'à faire part de ses inquiétudes au gouvernement iranien et à lui rappeler ses obligations internationales en matière de droits de l'homme, qui impliquent notamment de mettre fin aux violations commises contre sa propre population, demander des comptes aux responsables de ces violations et libérer ceux qui ne font qu'exercer leurs droits. L'UE reste également vivement préoccupée par les mesures que les autorités iraniennes ont prises pour empêcher leurs citoyens de communiquer et de recevoir librement des informations par le biais de la télévision, de la radiodiffusion par satellite et de l'internet. L'UE sera résolue à continuer de suivre ces questions et à agir en vue de faire cesser cette situation inacceptable.

La situation en Afghanistan reste un enjeu d'importance pour la communauté internationale et le gouvernement de Kaboul. En Afghanistan, l'UE a adopté une approche globale, faisant appel à une combinaison d'instruments politiques, civils et militaires, ainsi que d'instruments de développement. L'UE axera ses efforts sur le renforcement de l'État de droit, notamment par le biais de l'EUPOL Afghanistan, des moyens dont dispose l'État et des institutions afin de promouvoir la bonne gouvernance, les droits de l'homme et une administration publique efficace. Elle soutiendra également la croissance économique, en particulier par l'intermédiaire du développement rural et du progrès social. Les actions de l'UE appuieront la stratégie de transition approuvée lors de la conférence internationale sur l'Afghanistan tenue à Londres le 28 janvier 2010.

Le Pakistan est un acteur central pour traiter la question de l'Afghanistan, tout en s'attaquant aux problèmes qui lui sont propres. Outre le rôle crucial de ce pays en ce qui concerne les questions relatives à la stabilité et à la sécurité dans la région, l'UE engage également le Pakistan à améliorer la coopération sur les questions essentielles que sont la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération, la lutte contre la drogue et le respect des droits de l'homme. Elle est disposée à soutenir les initiatives du Pakistan sur la réforme du secteur de la sécurité, sur l'État de droit et les institutions démocratiques, y compris le système électoral. Ici, comme ailleurs, le développement économique jouera également un rôle essentiel pour apporter la stabilité à long terme.

En Afrique, l'instabilité et les conflits régionaux dans certaines parties du continent continuent à faire obstacle au développement. L'UE est étroitement engagée en Somalie, en coopération avec des partenaires internationaux, notamment l'Union africaine, les Nations unies et les États-Unis.

En 2010, une mission de formation de l'UE, basée en Ouganda, sera déployée en vue de soutenir les forces armées du gouvernement fédéral de transition dans le cadre de notre approche globale. Par ailleurs, l'UE est un grand bailleur de fonds pour ce pays en matière d'aide humanitaire et financière, tandis que l'opération navale Atalanta a fourni une protection contre la menace de la piraterie au large des côtes de la Somalie. L'effet dissuasif de l'opération ATALANTA dépendra également du bon déroulement des poursuites menées à l'encontre des suspects arrêtés au cours de l'opération. L'UE devrait collaborer avec les pays de la région touchée par la piraterie en vue de conclure des accords de transfèrement. Le Soudan devra également relever des défis importants en 2010, tels que les élections nationales, les efforts à mettre en œuvre pour ramener la paix dans la région du Darfour et les préparatifs en vue du référendum sur le statut du Sud-Soudan prévu en janvier 2011. L'UE s'emploiera, aux côtés de l'Union africaine et d'autres partenaires, à assurer un avenir stable et démocratique aux Soudanais.

Ces exemples illustrent le fait qu'aucun pays ne peut relever seul les défis internationaux actuels. Dans le monde du vingt-et-unième siècle, les partenariats ont pris une nouvelle importance, et constituent un moyen indispensable pour traiter les problèmes économiques et de sécurité communs. Au cours de la décennie écoulée, l'UE s'est efforcée de resserrer les liens avec les grands acteurs mondiaux. Nous devons exploiter les possibilités créées par le traité de Lisbonne, qui nous permettent de coopérer plus facilement avec les autres et qui leur permettent de coopérer plus facilement avec nous, afin de faire avancer les choses.

Nos liens avec les États-Unis restent toujours aussi importants. Dans la plupart des cas, l'engagement des deux côtés de l'Atlantique est indispensable pour faire face aux défis actuels mais cela n'est possible que si l'on a une vision commune. Le programme d'action transatlantique va de la crise économique et de la pérennisation de notre compétitivité économique à la sécurité mondiale, y compris la non-prolifération, la lutte contre le terrorisme et le désarmement, en passant par la lutte contre le réchauffement climatique, le respect des objectifs du Millénaire pour le développement, et les questions régionales telles que l'Afghanistan et le Pakistan ainsi que le processus de paix au Moyen-Orient.

À l'Est, la Russie est à la fois un voisin et un partenaire clé sur la scène mondiale en ce qui concerne des questions telles que l'Iran, le Moyen-Orient, l'Afghanistan et les conflits prolongés dans notre voisinage commun. Par ailleurs, il est de notre intérêt de voir la Russie s'intégrer davantage dans le système international et se conformer à ses règles. Les négociations sur un nouvel accord entre l'UE et la Russie devront garantir des progrès équilibrés dans tous les domaines de notre partenariat.

L'Inde et la Chine sont des partenaires clés, à la fois sur les questions régionales et sur les questions mondiales. Avec l'Inde, nous pouvons faire preuve de plus d'ambition dans nos échanges politiques et notre coopération pour relever les défis communs que représentent l'Afghanistan, le terrorisme, les changements climatiques, la crise financière et la non-prolifération. La lutte contre le terrorisme, le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont autant de domaines dans lesquels la coopération pourrait être renforcée. Le partenariat avec la Chine revêt une importance stratégique qui ne va cesser de croître avec le temps. Nous devons investir davantage pour mettre en place un réseau de relations qui permette à l'UE de promouvoir ses intérêts et ses valeurs, dans le domaine politique et économique, et de s'engager dans la recherche de solutions communes aux problèmes mondiaux.

En Asie orientale, le Japon reste un partenaire clé. Ici encore, il est possible d'agir davantage dans le domaine de la paix et de la sécurité, dans une relation traditionnellement dominée par les intérêts économiques. Avec la République de Corée, les relations vont passer cette année au niveau d'un partenariat stratégique, notamment avec la conclusion de l'accord-cadre et de l'accord de libre-échange. Les autres partenariats - avec le Brésil, le Mexique et l'Afrique du Sud, entre autres - prennent de l'importance. La coopération avec les organisations internationales et régionales est également déterminante. Le partenariat entre les Nations unies et l'UE est un pilier fondamental de notre politique étrangère. Il est toutefois possible d'approfondir ces relations, en particulier dans le domaine de la gestion des crises. Nos liens avec l'OTAN devraient également être étendus à la recherche de notre objectif commun qui est de renforcer la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de notre continent. L'OSCE continue à jouer un rôle de premier plan pour amener tous les pays à participer à la sécurité européenne. Le processus de Corfou sur la sécurité euro-atlantique a imprimé un nouvel élan à ce dialogue et l'UE continuera à activer ce processus en 2010.

Ces liens sont complétés par ceux noués avec des organisations régionales à l'extérieur de l'Europe. En Asie du Sud-Est, l'ASEAN a approfondi ses relations avec l'UE. La signature d'un accord global de partenariat et de coopération avec l'Indonésie en novembre 2009 a marqué une étape importante dans les relations entre l'ASEAN et l'UE. L'UE poursuivra le processus de négociation de l'accord de partenariat et de coopération avec les autres membres de l'ASEAN. Un nouvel engagement dans les négociations d'un accord bilatéral de libre-échange avec des pays de l'ASEAN constituera une étape utile en vue d'un accord futur dans le cadre régional. En octobre 2010, l'Europe accueillera le huitième sommet UE-ASEAN à Bruxelles. Des liens économiques plus étroits et un dialogue politique vigoureux avec cette région asiatique en plein essor revêtent une importance croissante pour l'avenir de l'Europe. Le sommet offre notamment une occasion privilégiée de définir un terrain d'entente à l'approche de négociations internationales majeures.

La première réunion du G20 organisée dans un pays qui ne fait pas partie du G8 est prévue un mois plus tard, et la seizième conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques s'ouvrira peu après à Cancun.

L'UE est le partenaire international le plus important de l'Union africaine, et la stratégie commune UE-Afrique met en exergue le nouveau partenariat stratégique entre l'Europe et l'Afrique.

Le troisième sommet Afrique-UE qui se tiendra fin novembre 2010 offrira une importante occasion pour l'UE, l'UA et les États membres d'examiner les premiers progrès accomplis dans le cadre de la stratégie, d'imprimer un nouvel élan à notre ambitieux partenariat et de renforcer la coordination des politiques et la coopération pratique entre l'UE et l'Afrique. Les participants au sommet examineront les grands défis mondiaux que sont la paix et la sécurité, les changements climatiques, l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique, ainsi que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

En ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes, le sommet UE-ALC qui se tiendra au mois de mai établira le programme d'action du partenariat stratégique pour les deux prochaines années par l'intermédiaire de la déclaration de Madrid et du plan d'action qui lui sera annexé. En outre, les résultats attendus sont les suivants: la conclusion d'un accord d'association avec l'Amérique centrale et d'un accord commercial multilatéral avec certains pays andins (Colombie/Pérou), la reprise des négociations d'un accord d'association avec le Mercosur, le lancement de la Facilité d'investissement latino-américaine (LAIF), la création de la Fondation UE-ALC, l'accord sur les grandes lignes de la stratégie commune UE-Cariforum, l'accord sur un plan conjoint de mise en œuvre avec le Mexique, la confirmation d'une association pour le développement et l'innovation avec le Chili et le renforcement des relations bilatérales.

L'UE continuera à œuvrer, dans différentes enceintes, au renforcement du régime international contre la prolifération des armes de destruction massive. L'obtention d'un résultat équilibré et satisfaisant au terme de la conférence d'examen du traité sur la non-prolifération, qui se tiendra en mai, aura un caractère prioritaire. Nous avons également apporté une contribution positive au sommet sur la sécurité nucléaire tenu en avril 2010 à Washington et nous poursuivons notre action de sensibilisation à la nécessité de renforcer la sécurité nucléaire à l'échelle mondiale. L'UE poursuivra la mise en œuvre de ses politiques, en particulier les "Nouveaux axes d'action de l'UE en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs".

La protection et la promotion des droits de l'homme est un élément fondamental de notre politique étrangère, à tous les niveaux. La recherche de nos intérêts doit toujours aller de pair avec la promotion de nos valeurs.

En 2010, l'UE continuera à œuvrer en faveur de l'abolition de la peine de mort.

L'UE continuera à suivre de près la question de la liberté de religion ou de conviction ainsi que celle de la lutte contre l'intolérance religieuse dans le cadre de sa politique en matière de droits de l'homme. Un nouveau dialogue sur les droits de l'homme a été lancé avec la République de Moldavie en février 2010 et un nouveau dialogue similaire sera engagé avec l'Indonésie. L'UE s'emploiera à développer ses relations avec l'ASEAN, notamment dans le cadre de la coopération avec la nouvelle Commission intergouvernementale de l'ASEAN sur les droits de l'homme, et elle étudiera la possibilité d'engager un dialogue sur les questions des droits de l'homme dans cette région. L'UE participera activement à la préparation de l'examen 2011 du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. La participation active du Parlement européen à l'évaluation des dialogues sur les droits de l'homme avec la Russie et la Chine et les échanges de vues entre les différentes commissions du Parlement européen et le Conseil seront les bienvenus.

Avec la commémoration du dixième anniversaire de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) en 2009 et la récente entrée en vigueur du traité de Lisbonne, il est clair que la politique étrangère et de sécurité commune s'est considérablement développée dans un délai relativement court. Mais il est aussi évident que nous devons continuer à améliorer notre capacité à agir efficacement, par un processus de prise de décision plus stratégique, une plus grande cohérence entre nos politiques, et des capacités militaires et civiles renforcées. Nous poursuivrons les travaux dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune en vue d'améliorer notre capacité de déploiement rapide, de prévoir des modalités plus souples de soutien aux missions, de renforcer la dimension des droits de l'homme et le souci d'équité entre les sexes et de coordonner les actions entreprises dans le cadre de la PESD avec les efforts déployés à plus long terme par la Commission européenne et les partenaires internationaux en vue de la stabilisation et du développement. Notre capacité à exercer une action suivie d'effets dépend de l'accès aux capacités nécessaires, avec le soutien de moyens politiques et financiers appropriés.

En conclusion, 2010 marquera une étape importante pour la politique étrangère européenne. Le débat institutionnel qui a abouti au traité de Lisbonne a duré près de dix ans. Ce processus achevé, nous pouvons ouvrir un nouveau chapitre. Le moment est opportun car il est plus que jamais nécessaire que l'UE se tourne vers l'extérieur et s'engage avec le reste du monde. Ne pas le faire constituerait plus qu'une occasion manquée. Cela reviendrait à se mettre en retrait du rôle auquel nous aspirons sur la scène mondiale, et qu'exigent à la fois nos intérêts et nos valeurs. Le moment est venu de passer de la parole aux actes.

Legal acts in the CFSP area

DATE	OBJET	BASE JURIDIQUE	RÉFÉRENCE J.O.
I. MESURES RESTRICTIVES			
I.1 BALKANS OCCIDENTAUX			
24.09.2009	Prorogation de la position commune 2004/694/PESC concernant de nouvelles mesures définies à l'appui d'une mise en oeuvre effective du mandat du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)	art. 15	2009/717/PESC L 253 (25.09.2009)
26.02.2009	Renouvellement des mesures définies à l'appui d'une mise en oeuvre effective du mandat du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)	art. 15	2009/164/PESC L 55 (27.02.2009)
10.02.2009	Prorogation et modification de la position commune 2004/133/PESC concernant des mesures restrictives à l'égard d'extrémistes dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM)	art. 15	2009/116/PESC L 40 (11.02.2009)
I.2 AFRIQUE			
REPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO			
27.04.2009	Application de la position commune 2008/369/PESC concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de la République démocratique du Congo	position commune 2008/369/PESC art. 6; art. 23 (2)	2009/349/PESC L 106 (28.04.2009)
26.01.2009	Modification de la position commune 2008/369/PESC concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de la République démocratique du Congo	art. 15	2009/66/PESC L 23 (27.01.2009)
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE			
22.12.2009	Modification de la position commune 2009/788/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République de Guinée	art. 29	2009/1003/PESC L 346 (23.12.2009)
22.12.2009	Institution des certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de la République de Guinée	art. 215 §1 et 2	2009/1284/UE L 346 (23.12.2009)
27.10.2009	Mesures restrictives à l'encontre de la République de Guinée	art. 15	2009/788/PESC L 281 (28.10.2009) + rectificatif L 282 (29.10.2009)

DATE	OBJET	BASE JURIDIQUE	RÉFÉRENCE J.O.
SOMALIE			
16.02.2009	Mesures restrictives à l'encontre de la Somalie et abrogation de la position commune 2002/960/PESC	art. 15	2009/138/PESC L 46 (17.02.2009)
ZIMBABWE			
26.01.2009	Renouvellement des mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe	art. 15	2009/68/PESC L 23 (27.01.2009)
I.3 ASIE / OCÉANIE			
BIRMANIE / MYANMAR			
18.12.2009	Modification de la position commune 2006/318/PESC renouvelant les mesures restrictives à l'encontre de la Birmanie/du Myanmar	art. 29	2009/981/PESC L 338 (19.12.2009)
13.08.2009	Modification de la position commune 2006/318/PESC renouvelant les mesures restrictives à l'encontre de la Birmanie/du Myanmar	art. 15	2009/615/PESC L 210 (14.08.2009)
27.04.2009	Renouvellement des mesures restrictives à l'encontre de la Birmanie/du Myanmar	art. 15	2009/351/PESC L 108 (29.04.2009)
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE			
22.12.2009	Modification de la position commune 2006/795/PESC concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée	art. 29	2009/1002/PESC L 346 (23.12.2009)
22.12.2009	Modification du règlement (CE) n o 329/2007 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée	art. 215 §1 et 2	2009/1283/UE L 346 (23.12.2009)
04.08.2009	Mise en oeuvre de la position commune 2006/795/PESC concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée	position commune 2006/795/PESC art. 6(1) art. 23(2)	2009/599/PESC L 203 (05.08.2009)
27.07.2009	Modification de la position commune 2006/795/PESC concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée	art. 15	2009/573/PESC L 197 (29.07.2009)

DATE	OBJET	BASE JURIDIQUE	RÉFÉRENCE J.O.
I.4 MOYEN-ORIENT / GOLFE			
IRAN			
15.12.2009	Modification du règlement (CE) n o 423/2007 concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran	art. 215 §1 et 2	2009/1228/UE L 330 (16.12.2009)
17.11.2009	Mise en oeuvre de l'article 7, paragraphe 2, du règlement (CE) n o 423/2007 concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran et abrogeant la décision 2008/475/CE	règlement (CE) no 423/2007 art. 15 (2)	2009/1100/CE L 303 (18.11.2009)
17.11.2009	Mise en oeuvre de la position commune 2007/140/PESC concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran	position commune 2007/140/PESC art. 7 (2) art. 23 (2)	2009/840/PESC L 303 (18.11.2009)
IRAQ			
05.03.2009	Modification de la position commune 2003/495/PESC sur l'Iraq	art. 15	2009/175/PESC L 62 (06.03.2009)
I.5 EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE			
BIÉLORUSSIE			
15.12.2009	Prorogation des mesures restrictives à l'encontre de certains fonctionnaires de Biélorussie prévues dans la position commune 2006/276/PESC et abrogeant la position commune 2009/314/PESC	art. 29	2009/969/PESC L 332 (17.12.2009)
06.04.2009	Modification de la position commune 2006/276/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certains fonctionnaires de Biélorussie et abrogeant la position commune 2008/844/PESC	art. 15	2009/314/PESC L 93 (07.04.2009)
RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE			
16.02.2009	Renouvellement des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie de la République de Moldova	art. 15	2009/139/PESC L 46 (17.02.2009)
OUZBÉKISTAN			
15.12.2009	Abrogation du règlement (CE) n o 1859/2005 instituant certaines mesures restrictives à l'encontre de l'Ouzbékistan	art. 215 §1, art. 301	2009/1227/UE L 330 (16.12.2009)

DATE	OBJET	BASE JURIDIQUE	RÉFÉRENCE J.O.
II. PESD			
II.1 BALKANS OCCIDENTAUX			
15.12.2009	Prorogation du mandat du chef de la Mission de police de l'Union européenne (MPUE) en Bosnie-Herzégovine	art. 38, troisième alinéa décision 2009/906/PESC art. 10 §1	2009/958/PESC MPUE/1/2009 L 330 (16.12.2009)
08.12.2009	Mission de police de l'Union européenne (MPUE) en Bosnie-et-Herzégovine	art. 28, art. 43 §2	2009/906/PESC L 322 (09.12.2009)
11.11.2009	Nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine	art. 25, troisième alinéa; action commune 2004/570/PESC art. 6	2009/836/PESC BiH/15/2009 L 299 (14.11.2009)
09.06.2009	Modification de l'action commune 2008/124/PESC relative à la mission «État de droit» menée par l'Union européenne au Kosovo, EULEX KOSOVO	art. 14	2009/445/PESC L 148 (11.06.2009)
II.2 AFRIQUE			
04.12.2009	Nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta)	art. 38 action commune 2008/851/PESC art. 6	2009/946/PESC ATALANTA/8/2009 L 327 (12.12.2009)
08.12.2009	Modification de l'action commune 2008/851/PESC concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie	art. 28, art. 43 §2	2009/907/PESC L 322 (09.12.2009)

DATE	OBJET	BASE JURIDIQUE	RÉFÉRENCE J.O.
17.11.2009	Modification et prolongation de l'action commune 2008/112/PESC relative à la mission de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée- Bissau (UE RSS GUINÉE-BISSAU)	art. 14	2009/841/PESC L 303 (18.11.2009)
23.10.2009	Signature et conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la République des Seychelles relatif au statut des forces placées sous la direction de l'Union européenne dans la République des Seychelles, dans le cadre de l'opération militaire de l'Union européenne Atalanta	art. 24	2009/916/PESC L 323 (10.12.2009)
23.10.2009	Signature et application provisoire de l'échange de lettre entre l'Union européenne et la République des Seychelles sur les conditions et les modalités régissant le transfert, de l'EUNAVFOR à la République des Seychelles, des personnes suspectées d'actes de piraterie ou des vols à main armée, ainsi que leur traitement après un tel transfert	art. 24	2009/877/PESC L 315 (02.12.2009)
19.10.2009	Abrogation de l'action commune 2007/677/PESC relative à l'opération militaire de l'Union européenne en République du Tchad et en République centrafricaine	art. 14	2009/795/PESC L 283 (30.10.2009)
19.10.2009	Modification de l'action commune 2007/405/PESC relative à la mission de police de l'Union européenne menée dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et son interface avec la justice en République démocratique du Congo (EUPOL RD Congo)	art. 14	2009/769/PESC L 274 (20.10.2009)

DATE	OBJET	BASE JURIDIQUE	RÉFÉRENCE J.O.
02.10.2009	Modification de la décision Atalanta/2/2009 du Comité politique et de sécurité relative à l'acceptation de contributions d'États tiers à l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta), ainsi que la décision Atalanta/3/2009 du Comité politique et de sécurité établissant le Comité des contributeurs pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta)	art. 25 troisième alinéa action commune 2008/851/PESC art. 10 décision ATALANTA/2/2009 décision ATALANTA/3/2009 + addendum	2009/758/PESC ATALANTA/7/2009 L 270 (15.10.2009)
25.09.2009	Nomination du chef de la mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo (EUSEC RD Congo)	art. 25 troisième alinéa action commune 2009/709/PESC art. 8	2009/723/PESC EUSEC/1/2009 L 257 (30.09.2009)
15.09.2009	Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo (EUSEC RD Congo)	art. 14, art. 25 troisième alinéa, art. 28 §3 premier alinéa	2009/709/PESC L 246 (18.09.2009)
27.07.2009	Signature et application provisoire de l'accord entre l'Union européenne et la République de Croatie sur la participation de la République de Croatie à l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (opération Atalanta)	art. 24	2009/597/PESC L 202 (04.08.2009)
22.07.2009	Nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta)	art. 25 troisième alinéa action commune 2008/851/PESC art. 6 §1	2009/559/PESC ATALANTA/6/2009 L 192 (24.07.2009)

DATE	OBJET	BASE JURIDIQUE	RÉFÉRENCE J.O.
25.06.2009	Modification et prorogation de l'action commune 2007/406/PESC relative à la mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo (EUSEC RD Congo)	art. 14	2009/509/PESC L 172 (02.07.2009)
15.06.2009	Modification et prorogation de l'action commune 2007/405/PESC relative à la mission de police de l'Union européenne menée dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et son interface avec la justice en République démocratique du Congo (EUPOL RD Congo)	art. 14	2009/466/PESC L 151 (16.06.2009)
10.06.2009	Modification de la décision Atalanta/2/2009 du Comité politique et de sécurité relative à l'acceptation de contributions d'États tiers à l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta), ainsi que la décision Atalanta/3/2009 du Comité politique et de sécurité établissant le Comité des contributeurs pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta)	art. 25 troisième alinéa action commune 2008/851/PESC art. 10 §2 décision ATALANTA/2/2009 décision ATALANTA/3/2009 + addendum	2009/446/PESC ATALANTA/5/2009 L 148 (11.06.2009)
27.05.2009	Nomination d'un commandant de l'opération de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta)	art. 25 troisième alinéa	2009/413/PESC ATALANTA/4/2009 L 132 (29.05.2009)
18.05.2009	Modification de l'action commune 2008/112/PESC relative à la mission de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée-Bissau (UE RSS GUINÉE- BISSAU)	art. 14	2009/405/PESC L 128 (27.05.2009)

DATE	OBJET	BASE JURIDIQUE	RÉFÉRENCE J.O.
21.04.2009	Établissement d'un Comité des contributeurs pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta)	art. 25 troisième alinéa action commune 2008/851/PESC art. 10 §5	2009/369/PESC ATALANTA/3/2009 L 112 (06.05.2009) + addendum L 119 (14.05.2009)
21.04.2009	Acceptation de contributions d'États tiers à l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta)	art. 25 troisième alinéa action commune 2008/851/PESC art. 10 §2	2009/356/PESC ATALANTA/2/2009 L 109 (30.04.2009)
26.02.2009	Échange de lettres entre l'Union européenne et le gouvernement du Kenya sur les conditions et les modalités régissant le transfert, de la force navale placée sous la direction de l'Union européenne (EUNAVFOR) au Kenya, des personnes soupçonnées d'avoir commis des actes de piraterie qui sont retenues par l'EUNAVFOR et de leurs biens saisis en possession de cette dernière, ainsi que leur traitement après un tel transfert	art. 24	2009/293/PESC L 79 (25.03.2009)
17.03.2009	Nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta)	action commune 2008/851/PESC art. 6 §1	2009/288/PESC ATALANTA/1/2009 L 76 (24.03.2009)
II.3 ASIE / OCÉANIE			
17.11.2009	Modification de l'action commune 2007/369/PESC relative à l'établissement de la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL AFGHANISTAN)	art. 14	2009/842/PESC L 303 (18.11.2009)

DATE	OBJET	BASE JURIDIQUE	RÉFÉRENCE J.O.
II.4 MOYEN-ORIENT / GOLFE			
15.12.2009	Nomination du chef de la mission intégrée «État de droit» de l'Union européenne pour l'Iraq, EUJUST LEX	art. 38 action commune 2009/475/PESC art. 9 §2	2009/982/PESC EUJUST LEX/2/2009 L 338 (19.12.2009)
15.12.2009	Nomination du chef de la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens	art. 38, troisième alinéa action commune 2005/797/PESC art. 11 §1	2009/957/PESC EUPOL COPPS/2/2009 L 330 (16.12.2009)
15.12.2009	Modification de l'action commune 2005/797/PESC concernant la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens	art. 28, art. 43 §2	2009/955/PESC L 330 (16.12.2009)
20.11.2009	Modification de l'action commune 2005/889/PESC établissant une mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah)	art. 14	2009/854/PESC L 312 (27.11.2009)
03.07.2009	Nomination du chef de la mission intégrée «État de droit» de l'Union européenne pour l'Iraq, EUJUST LEX	art. 25 troisième alinéa action commune 2009/475/PESC art. 9(2)	2009/596/PESC L 202 (04.08.2009)
11.06.2009	Mission intégrée «État de droit» de l'Union européenne pour l'Iraq, EUJUST LEX	art. 14	2009/475/PESC L 156 (19.06.2009)
27.05.2009	Établissement d'un Comité des contributeurs pour la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS)	art. 25 troisième alinéa action commune 2005/797/PESC art. 12(3);	2009/412/PESC EUPOL COPPS/1/2009 L 132 (29.05.2009)

DATE	OBJET	BASE JURIDIQUE	RÉFÉRENCE J.O.
II.5 EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE			
31.07.2009	Prorogation du mandat du chef de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie, EUMM Georgia	art. 25 troisième alinéa; action commune 2008/736/PESC art. 10 §1	2009/619/PESC EUMM GEORGIA/1/2009 L 214 (19.08.2009)
27.07.2009	Modification et prorogation de l'action commune 2008/736/PESC concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie, EUMM Georgia	art. 14	2009/572/PESC L 197 (29.07.2009)
27.07.2009	Modification et prorogation de la décision 2008/901/PESC relative à une mission d'enquête internationale indépendante sur le conflit en Géorgie	art. 13 §3, art. 23 §1	2009/570/PESC L 197 (29.07.2009)
23.03.2009	Modification de l'action commune 2008/736/PESC concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie, EUMM Georgia	art. 14	2009/294/PESC L 79 (25.03.2009)
III. INSTITUTIONNALISATION DE LA PESD: AGENCE EUROPÉENNE DE DÉFENSE, INSTITUT D'ÉTUDES DE SÉCURITÉ, CENTRE SATELLITAIRE ET COLLÈGE EUROPÉEN DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE			
10.11.2009	Modification de l'action commune 2001/555/PESC relative à la création d'un centre satellitaire de l'Union européenne	art. 14	2009/834/PESC L 297 (13.11.2009)
14.09.2009	Règlement du personnel du Centre satellitaire de l'Union européenne	action commune 2001/555/PESC action commune 2006/998/PESC art. 9, paragraphe 3	2009/747/PESC L 276 (21.10.2009)
IV. REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX DE L'UNION EUROPÉENNE			
IV.1 AFGHANISTAN/PAKISTAN			
15.06.2009	Nomination du représentant spécial de l'Union européenne pour l'Afghanistan et le Pakistan et abrogeant l'action commune 2009/135/PESC	art. 14, art. 18(5), art. 23(2)	2009/467/PESC L 151 (16.06.2009)
16.02.2009	Prorogation du mandat du représentant spécial de l'Union européenne en Afghanistan	art. 14, art. 18(5), art. 23(2)	2009/135/PESC L 46 (17.02.2009)

DATE	OBJET	BASE JURIDIQUE	RÉFÉRENCE J.O.
IV.2 ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE (ARYM)			
15.09.2009	Prorogation du mandat du représentant spécial de l'Union européenne dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM)	art. 14, art. 18(5), art. 23(2)	2009/706/PESC L 244 (16.09.2009)
16.02.2009	Prorogation du mandat du représentant spécial de l'Union européenne dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM)	art. 14, art. 18(5), art. 23(2)	2009/129/PESC L 46 (17.02.2009)
IV.3 ASIE CENTRALE			
16.02.2009	Prorogation du mandat du représentant spécial de l'Union européenne pour l'Asie centrale	art. 14, art. 18(5), art. 23(2)	2009/130/PESC L 46 (17.02.2009)
IV.4 BOSNIE-HERZÉGOVINE			
11.03.2009	Nomination du représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine	art. 14, art. 18(5), art. 23(2)	2009/181/PESC L 67 (12.03.2009)
IV.5 CAUCASE DU SUD			
16.02.2009	Prorogation du mandat du représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud	art. 14, art. 18(5), art. 23(2)	2009/133/PESC L 46 (17.02.2009)
IV.6 GÉORGIE			
15.12.2009	Modification de l'action commune 2009/131/PESC prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union européenne pour la crise en Géorgie	art. 28, art. 31(2), art. 33	2009/956/PESC L 330 (16.12.2009)
27.07.2009	Prorogation du mandat du représentant spécial de l'Union européenne pour la crise en Géorgie	art. 14, art. 18(5), art. 23(2)	2009/571/PESC L 197 (29.07.2009)
16.02.2009	Prorogation du mandat du représentant spécial de l'Union européenne pour la crise en Géorgie	art. 14, art. 18(5), art. 23(2)	2009/131/PESC L 46 (17.02.2009)

DATE	OBJET	BASE JURIDIQUE	RÉFÉRENCE J.O.
IV.7 KOSOVO			
07.08.2009	Modification de l'action commune 2009/137/PESC prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union européenne au Kosovo	art. 14, art. 18(5), art. 23(2)	2009/605/PESC L 206 (08.08.2009)
16.02.2009	Prorogation du mandat du représentant spécial de l'Union européenne au Kosovo	art. 14, art. 18(5), art. 23(2)	2009/137/PESC L 46 (17.02.2009) + Rectificatif L 91 (03.04.2009)
IV.8 PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT			
16.02.2009	Prorogation du mandat du représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Moyen-Orient	art. 14, art. 18(5), art. 23(2)	2009/136/PESC L 46 (17.02.2009)
IV.9 RÉGION DES GRANDS LACS AFRICAINS			
16.02.2009	Prorogation du mandat du représentant spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs africains	art. 14, art. 18(5), art. 23(2)	2009/128/PESC L 46 (17.02.2009)
IV.10 RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE			
16.02.2009	Prorogation du mandat du représentant spécial de l'Union européenne en République de Moldavie	art. 14, art. 18(5), art. 23(2)	2009/132/PESC L 46 (17.02.2009)
IV.12 SOUDAN			
16.02.2009	Prorogation du mandat du représentant spécial de l'Union européenne pour le Soudan	art. 14, art. 18(5), art. 23(2)	2009/134/PESC L 46 (17.02.2009)
V. NON-PROLIFERATION			
22.12.2009	Soutien d'activités de l'Union européenne visant à promouvoir auprès des pays tiers le contrôle des exportations d'armements et les principes et critères de la position commune 2008/944/PESC	art. 26(2) et art. 31(1)	2009/1012/PESC L 348 (29.12.2009)
27.07.2009	Soutien des activités de l'OIAC dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive	art. 13(3) et art. 23(1)	2009/569/PESC L 197 (29.07.2009)
19.01.2009	Soutien d'activités de l'UE visant à promouvoir auprès des pays tiers le processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes, dans le cadre de la stratégie européenne de sécurité	art. 13(3) et art. 23(1)	2009/42/PESC L 17 (22.01.2009)

DATE	OBJET	BASE JURIDIQUE	RÉFÉRENCE J.O.
VI. LUTTE CONTRE LE TERRORISME			
22.12.2009	Modification du règlement (CE) no 881/2002 instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées à Oussama ben Laden, au réseau Al-Qaida et aux Taliban	art. 215 §2	2009/1286/UE L 346 (23.12.2009)
22.12.2009	Mise à jour de la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme	art. 29	2009/1004/PESC L 346 (23.12.2009)
22.12.2009	Mise en oeuvre de l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) n o 2580/2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et abrogeant le règlement (CE) n o 501/2009	règlement (CE) no 2580/2001 art. 2 §3	2009/1285/UE L 346 (23.12.2009)
15.06.2009	Mise à jour de la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme et abrogeant la position commune 2009/67/PESC	art. 15 et 34	2009/468/PESC L 151 (16.06.2009) + Corrigendum L 353 (31.12.2009)
26.01.2009	Mise à jour de la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme et abrogeant la position commune 2008/586/PESC	art. 15 et 34	2009/67/PESC L 23 (27.01.2009)
VII. SECURITÉ			
30.11.2009	Conclusion de l'accord entre l'Australie et l'Union européenne sur la sécurité des informations classifiées	art. 24	2010/53/PESC L 26 (30.01.2010)
16.03.2009	Conclusion de l'accord entre l'Union européenne et Israël sur les procédures de sécurité pour l'échange d'informations classifiées	art. 24	2009/558/PESC L 192 (24.07.2009)
PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT			
27.10.2009	Accueil temporaire de certains Palestiniens par des États membres de l'UE	art. 15	2009/787/PESC L 281 (28.10.2009)

**Appearances by representatives of the Council in the European Parliament
in the field of CFSP/ESDP in 2009**

I. Appearances by the Presidency:

No	DATE	PERSON/SUBJECT	PLACE
1	19.02	Formal sitting with President Klaus	Mini Plenary, Brussels
2	14.01	PM Topolánek on the priorities of the CZ Pcy	EP Plenary, Strasbourg
3	25.03	PM Topolánek on the results of the Spring European Council	EP Plenary, Strasbourg
4	06.04	PM Topolánek and DFM Kohout	ACP-EU JPA, Prague
5	15.07	PM Fischer on results of CZ Pcy and the European Council	EP Plenary, Strasbourg
6	14.01	FM Schwarzenberg on the situation in the Middle East/Gaza	EP Plenary, Strasbourg
7	20.01	FM Schwarzenberg on the CFSP priorities of the CZ Pcy	AFET, Brussels
8	17.03	FM Schwarzenberg	EMPA 5th Plenary Session, Brussels
9	18.04	FM Schwarzenberg	66th EP/US Congress Transatlantic Legislators' Dialogue, Prague
10	22.04	FM Schwarzenberg - during the vote on Turkmenistan	EP Plenary, Strasbourg
11	16.12.08	VPM Vondra met Conference of Committee Chairs	EP, Strasbourg
12	14.01	VPM Vondra on the Gas supply to the EU by Ukraine and Russia	EP Plenary, Strasbourg
13	14.01	VPM Vondra on the situation in the Horn of Africa	EP Plenary, Strasbourg
14	14.01	VPM Vondra on relations between the EU and Belarus	EP Plenary, Strasbourg
15	14.01	VPM Vondra on commemoration of Srebrenica	EP Plenary, Strasbourg
16	03.02	VPM Vondra on resettlement of Guantánamo prisoners	EP Plenary, Strasbourg
17	03.02	VPM Vondra on alleged use of European countries by the CIA for the transport and illegal detention of prisoners	EP Plenary, Strasbourg
18	04.02	VPM Vondra on Kosovo	EP Plenary, Strasbourg
19	04.02	VPM Vondra on consular protection of EU citizens in third countries	EP Plenary, Strasbourg
20	18.02	VPM Vondra on the Barcelona Process -Union for the Mediterranean	Mini Plenary, Brussels
21	11.03	VPM Vondra on preparation of the European Council	EP Plenary, Strasbourg
22	11.03	VPM Vondra on Croatia, Turkey and FYROM progress reports 2008	EP Plenary, Strasbourg
23	11.03	VPM Vondra on the mandate of the ICT for the former Yugoslavia	EP Plenary, Strasbourg

No	DATE	PERSON/SUBJECT	PLACE
24	25.03	VPM Vondra on transatlantic relations	EP Plenary, Strasbourg
25	25.03	VPM Vondra on Turkmenistan	EP Plenary, Strasbourg
26	25.03	VPM Vondra on EU-Belarus dialogue	EP Plenary, Strasbourg
27	25.03	VPM Vondra met Conference of Committee Chairs	EP, Strasbourg
28	01.04	VPM Vondra on a recommendation to the Council on the new EU-Russia agreement	Mini Plenary, Brussels
29	05.05	VPM Vondra on preparation of the European Council	EP Plenary, Strasbourg
30	23.04	Minister of Employment and Social Affairs Necas on the situation in Moldova	EP Plenary, Strasbourg
31	23.04	Minister of Employment and Social Affairs Necas on Western Balkans	EP Plenary, Strasbourg
32	23.04	Minister of Employment and Social Affairs Necas on Non-proliferation	EP Plenary, Strasbourg
33	27.01	DFM Kohout on the results of GAERC (26-27/1)	Extraordinary AFET
34	24.02	DFM Kohout on the results of GAERC (23-24/2)	AFET, Brussels
35	25.02	DFM Kohout	1st Northern Dimension Forum, Brussels
36	17.03	DFM Kohout on the results of GAERC (16-17/3)	Extraordinary AFET, Brussels
37	28.04	DFM Kohout on results of GAERC (27-28/4)	Extraordinary AFET, Brussels
38	06.05	DFM Kohout on UN Conference on Racism	EP Plenary, Strasbourg
39	06.05	DFM Kohout on Human Rights in the world 2008	EP Plenary, Strasbourg
40	07.05	DFM Kohout	High-Level Contact Group for the relations with the Turkish Cypriot Community, Strasbourg
41	21.01	Director General for EU Countries, Burianek , CZ MFA	11th EP-BiH IPM, Brussels
42	21.01	COHOM chair Dlouha on the priorities of the CZ Pcy in the area of Human Rights	DROI, Brussels
43	29.01	PSC chair Amb. Sramek on the priorities of the CZ Pcy in the field of ESDP	SEDE, Brussels
44	10.02	COHOM chair Dlouha on three human rights reports (clauses, dialogues and sanctions)	DROI, Brussels

No	DATE	PERSON/SUBJECT	PLACE
45	11.02	CZ Dep. Military Representative to the EU Pavel , CZ Perm. Rep.	EP-Afghanistan IPM, Brussels
46	16.02	Dep. Director Holikova , CZ MFA	EU-Georgia PCC, Brussels
47	16.02	Dep. Director Holikova , CZ MFA	EU-Russia PCC, Brussels
48	23.02	Ambassador Kuhnl	EU-Croatia JPC, Zagreb
49	24.02	COREPER 2 Amb. Vicenova , CZ Perm. Rep.	EU-Ukraine PCC, Brussels
50	16.03	COARM chair Ms Sequensova	SEDE
51	19.03	Director of South and South-East Europe Department, Szunyog , CZ MFA	16th EP-Albania IPM, Tirana
52	25.03	DG Karfik , Section for Non-European Countries and Development Cooperation, CZ MFA	EU-Chile JPC in Strasbourg
53	26.03	Chair of EEA/EFTA WG Soukupova	EEA JPC
54	31.03	DG Secka , EU Section, CZ MFA	EU-FYROM JPC, Brussels
55	31.03	COREPER 2 Amb. Vicenova , CZ Perm. Rep.	EU-Turkey JPC, Brussels
56	31.03	Head of External Relations Unit Fajkusova , CZ Perm. Rep.	EU-Mexico JPC, Brussels
57	06.04	Director of South and South-East Europe Department, Szunyog , CZ MFA	2nd EP/Kosovo IPM, Pristina
58	07.04	Ambassador of Poland in Armenia, Knothe	EU-Armenia PCC, Yerevan
59	08.04	Ambassador Hrda , DG, Cabinet of the Minister, MFA	EuroLat JPA, Madrid
60	16.04	COHOM chair Dlouha on the Human Rights policies towards Russia and China	DROI, Brussels
61	15.07	PM Reinfeldt on presentation of the SE Pcy programme	EP Plenary, Strasbourg
62	07.10	PM Reinfeldt on results of the referendum in Ireland	Mini Plenary, Brussels
63	11.11	PM Reinfeldt on the outcome of the European Council incl. the mandate and attributions of the President of the European Council and of the High Representative/vice-president of the Commission, as well as the structure of the new Commission	Mini Plenary, Brussels
64	16.12	PM Reinfeldt on the results of the European Council and the SE Pcy	EP Plenary, Strasbourg

No	DATE	PERSON/SUBJECT	PLACE
65	24.02	FM Bildt in preparation of the SE Pcy	AFET, Brussels
66	15.07	FM Bildt on Iran	EP Plenary, Strasbourg
67	15.07	FM Bildt on China	EP Plenary, Strasbourg
68	15.07	FM Bildt on Honduras	EP Plenary, Strasbourg
69	21.07	FM Bildt on presentation of the SE Pcy programme	AFET, Brussels
70	25.11	FM Bildt on the enlargement strategy 2009 concerning the countries of the Western Balkans, Iceland and Turkey	EP Plenary, Strasbourg
71	25.11	FM Bildt on a political solution with regard to the piracy off the coast of Somalia	EP Plenary, Strasbourg
72	10.12	FM Bildt on the results of the SE Pcy programme	AFET, Brussels
73	17.11	MoD Tolgfors on SE Pcy programme in the field of ESDP	AFET, Brussels
74	16.09	Minister for Europe Malmström on EU strategy for the Baltic Sea area	EP Plenary, Strasbourg
75	16.09	ME Malmström on the EC/Tajikistan PCA	EP Plenary, Strasbourg
76	20.10	ME Malmström on Democracy building in external relations	EP Plenary, Strasbourg
77	21.10	ME Malmström on the preparation of the European Council	EP Plenary, Strasbourg
78	21.10	ME Malmström on EEAS	EP Plenary, Strasbourg
79	21.10	ME Malmström on Transatlantic relations	EP Plenary, Strasbourg
80	04.11	ME Malmström on the results of GAERC	AFET, Brussels
81	11.11	ME Malmström on EU-Russia Summit	Mini Plenary, Brussels
82	25.11	ME Malmström on the preparation of the European Council	EP Plenary, Strasbourg
83	15.12	ME Malmström on the conclusions of the Foreign Affairs Council on the Middle East Peace Process, including the situation in eastern Jerusalem	EP Plenary, Strasbourg
84	15.12	ME Malmström on restrictive measures affecting the rights of individuals following the entry into force of the Lisbon Treaty	EP Plenary, Strasbourg
85	15.12	ME Malmström on the situation in Georgia	EP Plenary, Strasbourg
86	16.12	ME Malmström on new EU action plan for Afghanistan and Pakistan	EP Plenary, Strasbourg
87	16.12	ME Malmström on Belarus	EP Plenary, Strasbourg
88	16.12	ME Malmström on Violence in the Democratic Republic of Congo	EP Plenary, Strasbourg
89	08.07	Deputy DG Rydberg , head of Middle East and North Africa, SE MFA on Iran ("in camera")	Enlarged AFET bureau
90	31.08	COHOM Chair Hammarskjöld on presentation of the SE Pcy priorities in the field of human rights	DROI, Brussels
91	07.09	PSC chair Amb. Skoog on presentation of the SE Pcy programme in the field of ESDP	SEDE, Brussels

No	DATE	PERSON/SUBJECT	PLACE
92	15.09	State Secretary Belfrage on the results of GAERC (14-15/9)	AFET, Strasbourg
93	30.09	Amb. for Human Rights, Nordlander on EU human rights dialogues ("in camera")	DROI, Brussels
94	06.10	ACP Chair Sohlström on state of play in the negotiations for the 2nd revision of the Cotonou Agreement	DEVE, Brussels
95	06.10	COAFR Chair Ndisi on the situation in Mauritania	DEVE, Brussels
96	14.10	Chair of Mashreq/Maghreb WG Jardfeldt	Israel + Palestinian delegations
97	15.10	Ambassador Winberg , SE MFA	SEDE Workshop: "Anti-Personnel Landmines: achievements and practices a decade after the 1997 Mine Ban Treaty", Brussels
98	15.10	COEST co-chair Hagström	Belarus delegation
99	15.10	COEST co-chair Fredriksson	Russia delegation
100	03.11	Deputy DG Rydberg , head of Middle East and North Africa, SE MFA	EMPA, Brussels
101	03.11	Euromed Coordinator Ambassador Carlsson	EMPA, Brussels
102	04.11	Chair of Mashreq/Maghreb WG Jardfeldt	Maghreb delegation
103	09.11	COTRA Chair Brodén	32nd EP-Canada IPM
104	11.11	COEST Chair Hagström	7th EU-Kyrgyzstan PCC
105	12.11	COASI Chair Ozaki-Macias	7th EP/Malaysia IPM
106	16.11	Deputy PSC amb. Hartzell on the situation in Somalia	SEDE, Brussels
107	18.11	State Secretary Belfrage on the results of GAERC (16-17/11)	AFET, Brussels
108	30.11	COHOM Chair Hammar skjöld on the results of the SE Pcy Programme in the field of human rights	SEDE, Brussels
109	30.11	Amb. for Human Rights, Nordlander on the results of the Pcy Programme on Human Rights	DROI, Brussels
110	02.12	SE Ambassador to Armenia and Azerbaijan, Aden	10th EU-Azerbaijan PCC
111	09.12	Counsellor Lärke , SE Perm. Rep	Delegation to the EU-Turkey JPC
112	10.12	PSC chair, Amb. Skoog on results of the SE Pcy in the field of ESDP	SEDE, Brussels

No	DATE	PERSON/SUBJECT	PLACE
113	16.12	PSC chair, Amb. Skoog on the Foreign Affairs Council Conclusions (8/12) on the Middle East Peace Process	AFET WG on Middle East, Strasbourg
114	16.12	Swedish Ambassador to the Council of Europe, Sjögren	3rd EP-Serbia IPM

II. Presidency appearances as part of the 2006 I.I.A. (joint consultation meetings on the financing of CFSP)⁷²:

No	DATE	PERSON/ SUBJECT	PLACE
1	19.02	PSC chair Amb. Sramek	AFET/BUDG bureaux, EP
2	02.04	PSC chair Amb. Sramek	AFET/BUDG bureaux, EP
3	22.07	PSC chair Amb. Skoog	AFET/BUDG bureaux, EP
4	07.10	PSC chair Amb. Skoog	AFET/BUDG bureaux, EP
5	02.12	PSC chair Amb. Skoog	AFET/BUDG bureaux, EP

III. SG/HR Solana/ HR Ashton (from 1/12):

No	DATE	PERSON/ SUBJECT	PLACE
----	------	-----------------	-------

EP- appearances:

1	18.02	SG/HR Solana on role of the EU in the Middle East + joint Debate on CFSP, ESS/ESDP and NATO	Mini Plenary, Brussels
2	17.03	SG/HR Solana	EMPA 5th Plenary Session, Brussels
3	02.12	HR Ashton - exchange of views	AFET, Brussels
4	15.12	HR Ashton on the conclusions of the Foreign Affairs Council on the Middle East Peace Process, including the situation in eastern Jerusalem	EP Plenary, Strasbourg
5	15.12	HR Ashton on restrictive measures affecting the rights of individuals following the entry into force of the Lisbon Treaty	EP Plenary, Strasbourg
6	16.12	HR Ashton on new EU action plan for Afghanistan and Pakistan	EP Plenary, Strasbourg

⁷² Minimum five meetings per year required according to the 2006 I.I.A. OJ C 139, 14.06.2006, p. 1

No	DATE	PERSON/ SUBJECT	PLACE
----	------	-----------------	-------

Special Committee meetings⁷³:

7	29.04	SG/HR Solana meeting with the EP Special Committee on access to classified documents	JL
---	-------	---	----

Meetings with EP President:

8	05.03	SG/HR Solana meeting with EP President Pöttering	EP
9	18.06	SG/HR Solana meeting with EP President Pöttering	JL
10	07.09	SG/HR Solana meeting with EP President Buzek	EP

IV. Informal working lunches between members of the PSC and AFET, SEDE and DROI chairs:

No	DATE	PERSON/ SUBJECT	PLACE
1	10.02	Informal PSC lunch with AFET, SEDE and DROI chairs	JL
2	06.10	Informal PSC lunch with new AFET, SEDE and DROI chairs	JL

V. European Union Special Representatives (EUSRs):

No	DATE	PERSON/ SUBJECT	PLACE
1	19.01	EUSRs Semneby and Morel on the South Caucasus and the crisis in Georgia	AFET, Brussels
2	19.01	EUSR Fouéré on FYROM	AFET, Brussels
3	21.01	EUSR (and HR) Lajčák on Bosnia and Herzegovina's progress towards European integration	11th EP-BiH IPM, Brussels
4	11.02	EUSR Feith on Kosovo	AFET, Brussels
5	01.09	EUSR Feith on Kosovo	AFET, Brussels
6	06.10	EUSR Sequi on Afghanistan/Pakistan	AFET, Brussels

⁷³ OJ C298, 30.11.2002, p. 1

No	DATE	PERSON/ SUBJECT	PLACE
7	11.11	EUSR Semneby	Enlarged bureau of AFET + Delegation for relations with Armenia, Azerbaijan and Georgia
8	24.11	EUSR Otte	AFET WG on Middle East, Strasbourg

VII. European Union Military Committee (EUMC):

No	DATE	PERSON/ SUBJECT	PLACE
1	03.09	Chairman of the EUMC General Bentgeat	SEDE, Brussels

VIII. Senior Council Secretariat officials:

No	DATE	PERSON/ SUBJECT	PLACE
1	20.01	PR on non-proliferation of WMD Giannella on the use of EC air safety regulations to reduce the number of air cargo companies involved in arms trafficking	DEVE, Brussels
2	29.01	Counter-Terrorism Coordinator de Kerchove on fight against terrorism	SEDE, Brussels
3	09.02	Policy Unit Director Schmid on cyber security	SEDE, Brussels
4	10.02	PR for Human Rights Kionka on three human rights reports (clauses, dialogues and sanctions)	DROI, Brussels
5	10.02	PR on non-proliferation of WMD Giannella on non proliferation issues and arms exports control	SEDE, Brussels
6	16.03	Director DG E VIII Arnould on EUFOR/CHAD and Athena financing	SEDE, Brussels
7	08.07	DG Cooper on Iran ("in camera")	Enlarged AFET bureau, Brussels
8	31.08	PR for Human Rights Kionka on the SE Pcy human rights priorities	DROI, Brussels
9	07.09	PR on non-proliferation of WMD Giannella	SEDE, Brussels
10	30.09	Civil OpsCdr Klompshouwer on civilian ESDP missions	SEDE, Brussels
11	13.10	DG Cooper on Bosnia-Herzegovina ("in camera")	AFET WG on the Western Balkans + AFET coordinators
12	04.11	DG Cooper ("in camera")	Iran delegation

No	DATE	PERSON/ SUBJECT	PLACE
13	16.11	Ops Cdr Admiral Hudson on EUNAVFOR ATALANTA	SEDE jointly with TRAN and PECH
14	16.11	PR for Somalia Joana on Somalia	SEDE, Brussels
15	01.12	CMPD Deputy DG Arnould on CSDP - current issues	SEDE, Brussels

IX. Other senior officials:

No	DATE	PERSON/ SUBJECT	PLACE
1	01.12	EDA Chief Executive Weis on activities of the EDA	SEDE, Brussels

X. Official EP visits to ESDP missions/operations in theatre or OHQ:

No	DATE	PERSON/ SUBJECT	PLACE
1	09.01	SEDE and TRAN visited OHQ EU NAVFOR ATALANTA	Northwood, UK
2	24-27.02	SEDE visited EUMM Georgia	Georgia

XI. Official EP visits to Council Agency Headquarters:

No	DATE	PERSON/ SUBJECT	PLACE
1	19.03	SEDE visited EDA	Brussels
2	03.12	SEDE visited SATCEN	Torrejon, Spain

CFSP budget 2009 - commitment appropriations

Actions financed in 2009:

19.0301 Monitoring and implementation of peace and security processes	€
2009/294/CFSP EUMM Georgia	2.100.000,00
2009/572/CFSP EUMM Georgia (prolongation until 14 September 2010, € 12.500.000)	9.000.000,00
2009/854/CFSP EU Border Assistance Mission for the Rafah Crossing Point (EUBAM Rafah)	1.120.000,00
19.0302 Non-proliferation and disarmament	
2008/974/CFSP Support for the Hague Code of Conduct	1.015.000,00
2008/858/CFSP Support of the Biological and Toxin Weapons Convention (BTWC)	1.400.000,00
2009/42/CFSP Support on EU activities - Arms Trade Treaty (UNIDiR)	836.260,00
2008/230/CFSP EU code of conduct on arms export - Sweden	116.500,00
2009/569/CFSP Support for OPCW activities - EU Strategy against Proliferation of WMDs	2.110.000,00
19.0303 Conflict resolution and other stabilisation measures	
2009/444/CFSP EULEX Kosovo (prolongation until 14 June 2010)(100 + 15.8 Mio)	115.835.118,00
2009/475/CFSP EUJUST LEX Iraq	10.800.000,00
2009/509/CFSP EUSEC DR Congo (1 October 2009 - 30 September 2010)	10.900.000,00
19.0305 Preparatory and follow-up measures	
Audit of AMM accounts	21.950,00
Purchase of equipment for preparatory measures	19.000,00
19.0306 European Union Special Representatives	
2009/128/CFSP EUSR African Great Lakes	1.425.000,00
2009/134/CFSP EUSR Sudan	1.800.000,00
2009/129/CFSP EUSR fYROM	305.000,00
2009/706/CFSP EUSR fYROM (prolongation until 31 March 2010)	263.000,00
2009/137/CFSP EUSR Kosovo	645.000,00
2009/605/CFSP EUSR Kosovo (budget increase)	102.000,00

2009/130/CFSP EUSR Central Asia	998.000,00
2009/132/CFSP EUSR Moldova	1.280.000,00
2009/136/CFSP EUSR Middle East Process	1.190.000,00
2009/133/CFSP EUSR South Caucasus	2.510.000,00
2009/131/CFSP EUSR for the Crisis in Georgia	445.000,00
2009/956/CFSP EUSR for the Crisis in Georgia	72.000,00
2009/135/CFSP EUSR Afghanistan - 2009/467/EUSR Afghanistan and Pakistan	2.830.000,00
2009/181/CFSP EUSR in Bosnia and Herzegovina	3.200.000,00

19.0307 Police Missions

2008/643/CFSP EUPOL Afghanistan (€ 64.000.000)	19.000.000,00
2009/445/CFSP EUPOL Afghanistan (extension until 30 May 2010)	17.400.000,00
2008/890/CFSP EUPM BiH (€12.400.000)	6.581.172,00
2009/906/CFSP EUPM BiH (€14.100.000 - prolongation until 31 Dec 2010)	14.100.000,00
2009/841/CFSP EU SSR GUINEA-BISSAU (prolongation until 31 May 2010)	1.530.000,00
2009/769/CFSP EUPOL RD Congo (extension until 30 June 2010)	5.150.000,00
2009/955/CFSP EUPOL COPPS (extension until 31 Dec 2010)	6.650.000,00